

domini mallefimo quatuordecimo octavo hinc nono iudice septima Cum eodem
donati dederet in domo anthony filii adam dñm de anna p. audne ibidem
mat. broden donati pro testibus netis et ad omnia iurassimonia doctus et potens
anthony de solacio de anno debener dyoces notari ac amissum et receptum
filio et supercegestis p. mape domus ure sabandit et dñce p. mape stipulatis
dñce dñobis et hereditum et moxitema successum ac omni et singulorum
quomodolibet iurassimonia p. dñce dñm hincmodi p. dñce dñce p. dñce
amissum ceptis et hincmodi hincmodi hincmodi hincmodi hincmodi
finc manifesti annuati. **Personalliter** Constitutus nobis et potens d
domini Cuius propro et administratio nomi Jacobi et Johanni po
foanasti adomni dñce dñce et annuati eisdem et nobis Johanni Jacobi
de filium habendi et hincmodi faciendo omnia dñce dñce et singula infra
opus fuerit. heredes et successores adomni nobis et potens dñce dñce
successores nomi ada nobis et potens dñce dñce dñce dñce dñce dñce
ipse et omni dñce dñce dñce dñce dñce dñce dñce dñce dñce dñce
donacione iuramento xpo martini de sicilaudia donaten dyoces
quadradefinepomo iudice quarta die vñce singulorum mensis fe
briarii notari et dñce dñce dñce dñce dñce dñce dñce dñce dñce dñce

DONNAS e gli storici del passato

DONNAS

e gli storici del passato

BIBLIOTECA COMUNALE DI DONNAS
1985 - BOLLETTINO N. 1

Opera pubblicata con il concorso finanziario dell'Amministrazione Regionale della Valle
d'Aosta - Assessorato Pubblica Istruzione

In quarta di copertina:

Particolare dell'affresco dell'oratorio di Places (1763)

Je me réjouis pour la publication de ces notes historiques qui couronnent l'ouverture de la bibliothèque voulue par toute l'Administration communale que j'ai l'honneur de présider.

Le Syndic
RENÉ VALLOMY

AVANT-PROPOS

Ce recueil de textes relatifs à Donnas est la carte de visite de la nouvelle bibliothèque communale.

La Commission de gestion qui s'est récemment constituée a, en effet, décidé lors d'une des premières séances de procéder, avec le soutien des administrations communales et régionales, à la publication d'un bulletin contenant les pages que les historiens du passé ont dédié à Donnas.

La bibliothèque, indispensable pour une Commune telle que la nôtre, devrait être un centre vital et actif de culture pour favoriser à travers tous les moyens possibles, l'accroissement et le développement culturel et civil de la population, en assurant toutes les initiatives pour la connaissance et la diffusion de la langue, de l'histoire et des traditions locales et tout cela, en collaboration avec les écoles et les autres organismes de la commune, afin d'utiliser de la manière la plus efficace, son service.

À côté de cette activité, la bibliothèque de Donnas a l'intention de créer de véritables archives où ranger et cataloguer les nombreux documents existants et où réunir tout le matériel qui peut, en quelque sorte, intéresser notre histoire communale tel que photographies, objets, recherches toponymiques, enquêtes ethnographiques, matériel audiovisuel comme chansons et tradition orale en général.

La tâche est ambitieuse, elle n'est point facile, mais elle n'est pas impossible.

La présente collection de onze textes d'auteurs différents que la plupart de nos concitoyens ne connaît certes pas, doit être donc vu comme un point de départ et comme l'exemple d'un travail que plusieurs d'entre nous peuvent entreprendre. Et pour cette raison, nous nous adressons à tous les donassins, d'abord aux jeunes qui peuvent être stimulés par notre programme, en-

suite aux moins jeunes qui peuvent trouver le temps ou découvrir l'intérêt pour un certain type de recherche.

Le livre que nous présentons n'est qu'un début, de là doit partir, sur des bases historiques, la connaissance profonde de notre Pays afin que tout le monde puisse s'approcher de notre passé et se former une culture locale.

« La découverte et la réévaluation des cultures locales est un phénomène tout récent » a écrit le professeur Lin Colliard, — l'intérêt que l'opinion publique européenne commence à montrer pour les problèmes concernant les petites patries, a-t-il poursuivi, encore inconcevable il y a quelques années, est extrêmement significatif ».

Nous ne doutons donc pas que ce premier bulletin que nous allons livrer au public, sera apprécié par tous ceux qui s'intéressent à notre histoire communale et régionale et que à travers cette initiative nous nous rapprocherons des concitoyens de bonne volonté disposés à collaborer avec notre bibliothèque et à nous aider à travailler et bien travailler.

Le Président de la Bibliothèque

TERESA CHARLES

PREFAZIONE

Donnas, un passaggio obbligato in cui, sin dall'antichità, scorre una delle più importanti vie di comunicazione europee. L'arco romano, vera e propria porta pertuis¹ tra il Canavese e la Valle d'Aosta, scavato direttamente nel fianco della montagna ove questa precipitava un tempo nelle acque delle Dora, ne è un simbolo tangibile. Un paese ricco di storia ove, nonostante le trasformazioni contemporanee, le tracce delle diverse epoche possono ancora oggi essere agevolmente riconosciute. Un paese che non poteva dunque non sollecitare l'attenzione e l'interesse degli storici di ogni epoca.

Jean-Baptiste de Tillier nell'Historique de la Vallée d'Aoste (1721-1740) e nel Nobiliare du Duché d'Aoste (1726-1733) fornisce alcuni elementi sulle signorie di Donnas e Vert. Le due monumentali opere che caratterizzano la storiografia valdostana dell'inizio del Novecento, Histoire de l'Eglise d'Aoste di mons. Joseph-Auguste Duc e Storia della Valle d'Aosta di Tancredi Tibaldi, contengono una vera miniera di notizie su Donnas. Anche l'abate Joseph-Marie Henry nella sua Histoire populaire, religieuse et civile de la Vallée d'Aoste (1929) si occupa più volte di Donnas, attingendo tuttavia largamente dagli storici precedenti.

A fianco di questi autori più conosciuti, parecchi altri studiosi si sono occupati, all'interno di opere di carattere generale o in modo specifico, della storia di Donnas. Fondamentali sono senza dubbio gli scritti di Anselme-Nicolas Marguerettaz (1810-1895) e di Pierre-Louis Vescoz (1840-1925).

Il Marguerettaz, originario di Saint-Rhémy, conobbe a fondo Donnas

¹ Archivio storico regionale, Fondo Vallaise, 120/1/2, 23 settembre 1245.

essendone stato curato dal 1838 al 1859. Scrisse una Histoire de Donnas, il cui manoscritto è risultato, fino ad ora, introvabile. Un'opera che, date le doti di storico e di paleografo dell'autore, avrebbe probabilmente tracciato un solco per tutti gli studiosi successivi. Fortunatamente alcuni dati e notizie sono stati riutilizzati dal Marguerettaz nella sua opera principale, Anciens hôpitaux du Val d'Aoste, per la compilazione del capitolo V dedicato agli hôpitaux di Donnas (1879). Pagine dense di notizie soprattutto sulla maladeria situata nei pressi di Martorey in cui erano raccolti gli infirmos leprosos (ove recenti scavi archeologici hanno messo in luce resti di antichi edifici, forse religiosi, ed ove esiste tuttora una cappella che risale al XVI sec.) e sull'hôpital del Borgo in cui, almeno a partire dalla fine del XII sec., i pellegrini trovavano un riparo ed un letto. Pagine rigorosamente fondate sui documenti conservati presso l'Archivio della Collegiata di S. Orso (oggi la cat. 4/E/6) della quale il Marguerettaz fu priore.

Il Vescoz, le géographe valdôtain, nativo di Verrayes, fu curato di Pont-Saint-Martin dal 1879 al 1893 ed ebbe perciò anch'egli modo di occuparsi direttamente della storia della Bassa Valle d'Aosta. Alcune sue brevi ma interessanti monografie vennero pubblicate sulla Feuille d'Aoste sotto il titolo Notices statistico-historiques sur les communes du duché d'Aoste: nel 1880 comparvero gli studi su Donnas (n. 7 - segg.), Bard, Champorcher; nel 1881 quello su Fontainemore. Le Notices su Donnas, basate in gran parte sui documenti conservati presso gli archivi parrocchiali di Donnas e Vert, sono di indubbio interesse, soprattutto per quanto concerne l'istituzione e la soppressione del comune di Vert, l'erezione della parrocchia della Natività, la ricostruzione della chiesa di Donnas. Ma anche molti altri elementi suscitano certamente la curiosità del lettore: le misure di un vitigno eccezionale, l'età di un castagno secolare ed altri ancora.

Sollecitato dal curato di Valpelline, l'arciprete Dalbard originario di Donnas, il Vescoz si occupò poi di una antica strada che collegava Perloz con Albard, la cui costruzione era attribuita dalla tradizione ai Salassi. In merito il 18 ottobre 1882 egli presentò alla Société académique religieuse et scientifique Saint-Anselme lo studio Vestiges d'une route antique, dite des Salasses, sur Donnas in cui descrive dettagliatamente i ruderi della strada e, tramite deduzioni, cerca di avvalorare l'antica leggenda.

Proprio questi scritti del Marguerettaz e del Vescoz costituiscono le parti fondamentali della presente raccolta di testi su Donnas. Completano

l'opera: due brevi passi risalenti al XVII sec., l'uno tratto dalla Chronologie du Duché d'Aouste di Roland Viot, l'altro della Vallis Augustae compendiaria descriptio di incerta attribuzione; le considerazioni sul «chemin d'Annibal» contenute nel Nouveau Théâtre; i paragrafi dell'Historique concernenti la Comté de Donas e la Seigneurie d'Hona et de Vert; la descrizione del vino di Donnas effettuata nel 1833 da Lorenzo Francesco Gatta per il Calendario georgico della Reale società agraria di Torino; la voce Donas del Dizionario geografico-storico-statistico-commerciale degli stati di S.M. il re di Sardegna compilato da Goffredo Casalis nel 1840; le pagine su Donnas contenute nell'opera di Edouard Aubert La Vallée d'Aoste (1860) ed i versi che, ispirandosi a quel testo, scrisse Léon-Clément Gérard nel 1862.

È evidente che i testi qui presentati vanno interpretati con la dovuta cautela. Un esempio per tutti. Tito Livio, per il quale la storia era opus oratorium maxime, descrive con abbondanza di particolari il modo in cui Annibale nella discesa dalle Alpi verso la pianura avrebbe fatto aprire la via attraverso una rupe che bloccava il passo ai Cartaginesi: «ardentia saxa infuso aceto putrefaciunt». ² Dall'interpretazione di quel passo nasce la leggenda che attribuisce ad Annibale la costruzione della strada e dell'arco intagliati nella roccia di Donnas. Sia l'autore della Vallis Augustae compendiaria descriptio, sia il coevo Jean-Claude Mochet nel Porfil historial et diagrafique de la très antique cité d'Aouste accolgono tale suggestione e contribuiscono anzi ad alimentarla. Nel secolo successivo anche il De Tillier continua a prestarvi fede. Solo nella seconda metà dell'Ottocento, riprendendo le osservazioni dell'anonimo autore del Nouveau Théâtre, si riflette con senso critico su quella straordinaria opera dell'uomo e J.-A. Duc si incarica poi di demolire definitivamente, non senza ironia, la leggenda: « Nous figurons-nous Annibal, dont l'armée n'en pouvait plus et dont les chevaux mouraient de faim, s'amusant à faire à Donnas une œuvre d'art avec une arcade monumentale, à tailler à pic et à ciseler coquettement une montagne! Pour comble de gentillesse il n'aurait pas même oublié d'y faire tailler en relief une pierre milliaire...! » Eppure per secoli quella e non altra era stata la Storia.

Accanto al transitus Hannibalis e ad altre favole simili, la storiografia del passato ci ha tuttavia lasciato testi fondati su pazienti ricerche d'archi-

² Tito Livio, *Ab Urbe condita*, XXI/37

vio che costituiscono ancora oggi un significativo punto di riferimento. Molte pagine del Marguerettaz ne sono una chiara dimostrazione.

Partendo da questa preziosa eredità occorre oggi riprendere con vigore gli studi sulla storia di Donnas. Il materiale non manca. L'Archivio comunale, che sarà presto riordinato e reso agibile, contiene parecchi documenti sul Settecento ed Ottocento, soprattutto le deliberazioni consiliari a partire dal 1763 ed il Livre terrier del 1761. L'archivio parrocchiale di Donnas è ricco di materiale anche per il Cinquecento ed il Seicento (il documento più antico, un accordo stipulato tra il curato Pietro de Bocza ed il consignore di Pont-Saint-Martin Bertrando, risale al 1473). Nell'Archivio parrocchiale di Vert sono raccolte alcune centinaia di documenti relativi non solo alla storia della parrocchia, ma anche del comune di Vert (1693-1783) e della Confrérie du Saint-Esprit (tra gli altri un registro del 1565-1580), nonché vari atti notarili privati a partire dal 1519.

A ciò si aggiunga la documentazione, nel suo assieme imponente, conservata presso l'Archivio storico regionale (Fondo Vallaise, catt. 120-124 e 159, e Fondo Civico, numerosi atti in via di riordinamento), l'Archivio notarile, l'Archivio vescovile, l'Archivio della Collegiata di S. Orso. Altri documenti si trovano presso l'Archivio parrocchiale di Perloz. Tutto da scoprire infine è il materiale che certamente esiste presso l'Archivio di Stato di Torino.

La storia della Provance du duché d'Aoste non sarà certo avara di soddisfazioni per chi intenda dedicarvisi con pazienza e passione.

Roberto Nicco

Roland Viot

Chronologie du Duché d'Aouste*

Prima metà del sec. XVII

(...)

DES BOURGS DE BARD ET DONAS¹

Aux confins et limites du país tirant vers l'Italie il y a deux beaux grands bourgs asses [9^v] proches et renommés dans les anciens et modernes auteurs. Aucuns appellent le premier *Barrum* les aultres *Bardum* ; le second s'appelle Donas² qu'Albert Leonard confond avec le Canavesan, a l'entrée duquel entre la rivière d'Oire et la montagne le roch est cisaillé a pointe de marteaux de la longueur de soixante toises de sa³ haulteur et d'une bonne de largeur ou quasi⁴ ; au milieu l'on á laissé à dessein une porte d'une seule piece. Paul⁵ Jove escrit qu'il y avoit engravé ces paroles : TRANSITUS ANNIBALIS a l'imitation de quoy Ios[ias] Siml[er] dit que Caesar fit aussy graver son passage comme de mesme firent les empereurs Iustinus et Justinianus en ces motz : IUSTIN. ET IUSTINIAM. AUGUSTORUM QUI REGNABANT - AN - XPI CCCCLXVIII. A present a peine recognoit on les traces. A la sortie du bourg, au dessus sur un roch est assis un fort beau et bon chateau bien munitionné et garny de pieces, à un coing duquel il y a certain escrit, mais on ne peult discerner les caracteres. Retournons au ...⁶ et parlons de la principale piece de toute (la) vallée.

(...)

* Testo e note tratti dall'edizione dell'opera curata da Odon-Evald Obert, *Archivum Augustanum*, vol. IV, 1970.

¹ En marge : De bardis v. Cluver/ius/ l. 1, Germ/aniae/ p. 198.

² En marge : An a Donat quod limen signat v. Cluv/erius l. 1, Germ/aniae/ p. 227.

³ Première leçon : son ; on est biffé ; a est placé dans l'interligne.

⁴ En marge : Annibalis viam Bardum vocat, Liutpr/andus/ l. I, c. 9.

⁵ Première leçon : Paule.

⁶ Ici une grosse tache couvre un mot.

Anonimo

Vallis Augustae compendiaria descriptio*

Seconda metà del sec. XVII

(...)

RUPES DONACII

III - Iste autem ducatus sceu vallis ista plures habet aditus et quamplures exitus, sed unum aditum praecipuum ; exitus vero duos frequentiores, ad quos continuo tendit magna et publica via, ut fertur ab Italia in Sabaudiam et in Vallesiam ; aditus igitur sive ingressus praecipuus ex parte Italiae et in loco Sancti Martini a civitate Hipporediae distant sex milliariibus. In quo loco habetur pons antiquissimae et egregiae structurae, quem ferunt a demone constructum, sed, ut probabilius, a Romanis inaedificatum. Qui aditus continuatur usque ad burgum Donatii, in quo est in illius ingressu a parte occidentali mirandum solent [2^v] viatores demirari transitum, eo quod viae publicae sit omnino in alta et durissima rupe incisa ; quam rupem ferunt per Annibalem de Cartagine fuisse incisam, qui, cum strenuissimo exercitu alpes dominatu suo subegisset, vallem hanc domitus, cupiens in Italiam transire, multo cum sudore stupidissimaque vi, arte et industria rupem illam emoliri curarit, ut apertissimus liberque in posterum ex hoc ducatu in Italiam pateret comeatus ; qui¹ [antea nullus] erat, obstante altissima illa et inaccessa rupe, quae simul cum fluvio rupi attiguo, qui ruit in praeceps, omnem fere viam obstruebat, et ad eternam huiusce rei veritatem adhuc hodie in ipsamet rupe inspicitur haec inscriptio : TRANSITUS ANNIBALIS.

(...)

* Testo e nota tratti dall'edizione dell'opera curata da Lino Colliard, *Archivum Augustanum*, vol. IV, 1970. Sull'attribuzione dell'opera si veda ciò che scrive il Colliard, *ibidem*, pp. 237-238.

¹ *Lacune dans le texte.*

Anonimo

Nouveau Théâtre du Piémont et de la Savoye*

1700

(...)

DESCRIPTION DU CHEMIN D'ANNIBAL TAILLÉ DANS LE ROC ENTRE LA VAL D'AOSTE ET LE CANAVESE

Dans l'endroit où les hautes montagnes de l'agréable vallée d'Aoste, l'ancienne demeure des Salasses Supérieurs, finissent en se resserrant du côté du marquisat d'Yvrée ou, pour mieux dire, dans l'endroit où elles forment, en s'entrouvant, des précipices par lesquels la grande Doire roule rapidement ses eaux dans un lit fort étroit, immédiatement après être sorti de la ville de Donax, du côté du septentrion, on rencontre un arc de pierre taillé dans le roc.

Tous ceux qui vont d'Aoste à Yvrée et qui passent sous cet arc, car il n'y a point d'autre passage que celui-là, peuvent voir facilement d'un coup d'œil quel étoit cet endroit-là avant que les Romains y eussent fait le chemin que nous allons décrire.

Il a environ douze piés de large en sorte que non seulement les gens à pié et à cheval y peuvent passer, mais les chariots même.

Les ornières profondes empreintes dans la roche, et que tant de siècles n'ont pu effacer, sont une preuve, qu'il y en a passé autrefois.

Il est vrai que la suite du tems et la négligence ayant mis des empêchements en quelques endroits des détours de ce chemin il y passe aujourd'hui des chariots aussi rarement qu'il y passe souvent des bêtes de somme.

Ceux qui vont à la val d'Aoste ont à la gauche la rivière qui coule dans des précipices capables d'éfrayer les voyageurs si l'habile ouvrier, qui a fait

* L'opera apparve in latino nel 1682 ad Amsterdam con il titolo *Theatrum Statuum Regiae Celsitudinis Sabaudiae Ducis*. Ne furono poi stampate due edizioni in francese, nel 1700 e nel 1725, a La Haye. Il presente testo è conforme alla ristampa curata da L. Colliard, *Archivum Augustanum*, vol. I, 1968.

construire ce chemin, n'avoit eu soin, en le faisant tailler dans le roc, d'y laisser un rebord du roc même d'environ un pié et demi de largeur et de la hauteur d'apui, pour assurer les passans, et pour s'y asseoir et s'y reposer.

L'autre côté du chemin est bordé d'un rocher fort haut, très-dur et d'une couleur noirâtre taillé perpendiculairement avec tant d'adresse qu'on ne sauroit s'empêcher d'admirer cèt ouvrage, ni comprendre comment dans les temps où les mines et la poudre n'étoient pas en usage, ou a pu exécuter un tel dessein; puisqu'il semble qu'aujourd'hui même, avec tous ces secours, il faudroit plusieurs années, les richesses de divers rois et le travail de divers peuples, pour s'ouvrir un chemin si long et si large à travers de ces affreux rochers.

Cependant ces mêmes rochers sont coupez de telle sorte, qu'il ne paroît point qu'on ait employé ni le fer ni le feu et qu'il semble au contraire, qu'ils n'aient pas plus coûté à couper que les corps les plus tendres et les plus faciles (*sic*) à diviser.

On ignore l'auteur de cèt admirable ouvrage, quoi que son nom méritât d'être écrit en lettres d'or et gravé en caractères ineffaçables sur la roche même qu'il a fait tailler; puisque non seulement son ouvrage n'est pas moins admirable que les anciennes pyramides d'Egypte et ces autres grandes et lourdes masses construites par les anciens et qui ont passé pour des miracles du monde, mais qu'il a par là même été fort utile au public, ayant de beaucoup abrégé le chemin de France en Italie, et a rendu accessible un lieu par où l'on ne pouvoit point absolument passer auparavant ou que, du moins, on ne pouvoit passer qu'avec bien de tems et du péril.

Le bruit commun répandu parmi le peuple, et qui est souvent trompeur, porte que c'est Annibal qui a fait faire un tel ouvrage, pour ouvrir à travers les Alpes un passage en Italie aux troupes qu'il menoit contre les Romains.

Il fallut, dit Plutarque parlant de ce général, qu'en quelques endroits il s'ouvrit le chemin en amolissant de grands rochers à force de feu et de vinaigre.

Principalement, comme dit Polybe, en un endroit où le chemin, naturellement fort étroit, avoit encore été plus retréci, la longueur de deux cens pas, par la terre qui s'étoit tout fraîchement éboulée.

Ayant donc exhorté ses troupes à dégager ce chemin, par où seulement il pouvoit passer, elles eurent bien de la peine d'en venir à bout.

Les Carthaginois, selon le témoignage de Tite Live, *amolirent les ro-*

chers en y versant du vinaigre après les avoir échaufez auparavant et les rompant ensuite ils se firent par de petits circuits un chemin à travers les précipices où non seulement les bêtes de somme, mais les Elephans même purent passer¹.

Enfin Ammian Marcellin parlant de ce même général nous dit, *qu'il s'ouvrit un chemin, par où l'on n'avait jamais passé, en coupant un rocher fort élevé qu'il avoit amoli auparavant à force de feu et en l'arrosant de vinaigre*. C'est cela même que dit Juvenal, dans sa dixième satire.

*Diduxit scopulos et montem fregit aceto. Il coupe, il renverse les rochers, il dissout, il aplanit les montagnes*².

Quelqu'un a cru que ce fut près de Donax qu'Annibal fit faire ce pénible ouvrage qui lui ouvrit le chemin de l'Italie. D'où vient que, quoique Tite Live nous assure que les anciens écrivains ne conviennent pas du lieu par où Annibal fit passer ses troupes, J. Hondius ne laisse pas d'assurer dans sa description d'Italie qu'Annibal *fit passer son armée à travers le rocher, qu'on rencontre ou dessus de la ville d'Aouste, et qui forme deux valées, dont l'une plus courte et plus étroite, du côté du septentrion jusques au sommet du Mont Poenin, s'appelle communement Val Pelina, ayant conservé quelque chose de l'ancien nom de cette montagne : l'autre vers le midi près de la ville d'Yvrée, et beaucoup plus longue, est appelée Val d'Aoste et Val di Bardo*. Hondius a été trompé par Paul Jove qui non seulement a assuré la même chose, mais qui même a osé avancer qu'on voïoit encore une inscription dans le roc qui attribuoit cét ouvrage à Annibal, sur la foi, sans doute, de quelques habitans et de quelques écrivains des siècles d'ignorance.

Je pense que ce qui les a jettés dans ce sentiment est le nom d'*Alpes Poenines*, ou *Pennines* qui ne tire pas son origine des peuples *Puniques* ou *Carthaginois*, mais du dieu *Pennin* qu'on adoroit au sommet de ces montagnes, ou de leur extrême hauteur qui va se terminant en pointe, comme je l'ai prouvé ailleurs. Il y a plusieurs raisons, qui nous persuadent que ce n'est pas Annibal, qui a fait faire ce chemin. Premièrement il n'y a nulle apparence qu'Annibal qui se hâtoit de passer d'Espagne et de la Gaule en Italie, ait fait un si long circuit, et que du voisinage de la Durance qui sortant des Alpes Cottiennes ou Maritimes se jette ensuite dans le Rhône, laissant le che-

¹ Liv. 15.

² C'est ainsi que le P. Tarteron traduit ce vers.

min le plus court, qui étoit de traverser ces mêmes Alpes il ait mieux aimé passer par les Alpes Pennines, sans aucune nécessité. D'ailleurs puisque Polybe nous apprend qu'Annibal descendit des Alpes à Turin, nous pouvons assurer qu'il passa par les Alpes Cottiennes ou Maritimes et non par les Alpes Pennines. Mais quand nous accorderions qu'il passa par les Alpes Pennines et par la Val d'Aouste, qui pourra jamais s'imaginer que ce général, qui menoit avec lui une si nombreuse armée embarrassée de beaucoup de bagage et d'un grand nombre d'instruments de guerre et qui se hâtoit d'entrer dans la plaine d'Italie, ait eu le tems, le loisir, et l'industrie nécessaire pour tailler des rochers si durs et d'une si longue étendue.

Pour ce qui concerne l'inscription gravée sur le roc, on n'y voit point de caractères puniques ou carthaginois comme quelqu'un voulut autrefois nous le faire accroire, mais des caractères gothiques qui n'ont pas plus de deux cens ans d'antiquité et qui marquent que Thomas Grimaldi, dont parle Charles de Venasque dans son arbre généalogique de la maison de Grimaldi pag. 154, passa par ce chemin le 15 de février de l'an MCDLXXIV.

Il y a près de là, dans le même rocher, une petite colonne sur laquelle on voit ces lettres numerales : XXXVI. Je crois que c'est une de ces pierres qui servoient à marquer les milles, parce qu'il y a effectivement trente six milles depuis la ville d'Aouste jusques en ce lieu, pourvû que nous réduisions nos milles d'à présent aux milles Romains qui étoient un peu plus courts.

On ne trouve pas dans tout cela un seul mot qui parle du passage d'Annibal. Il est donc nécessaire de remarquer après Josias Simler, qui a parlé fort exactement des Alpes, que Paul Jove a été trop crédule lors qu'après avoir dit que plusieurs estimoient qu'Annibal avoit rompu ces rochers avec le feu et le vinaigre, il ajoute, de son chef, que *les caractères gravez sur ce rocher même près du vilage de Bard qui est sur ce chemin et qui sont des monumens éternels de la gloire d'un si grand chef en sont une preuve.*

Il se trompe assurément puis que nous n'avons point trouvé de semblable inscription ni près de Donax ni près de *Bar* ou *Bard*, que Paul Jove confond avec Donax, quoi que nous ayons parcouru tous ces entroits avec soin, accompagnés de personnes habiles de ce pays. L'autorité de Luitprand de Pavie³ ne nous doit faire aucune peine, quoi qu'il dise que le roi Arnolphe

³ Liv. I, chap. 6.



Monteil. Veduta parziale sui vigneti di Donnas.

n'ayant pas pû retourner d'Italie en Allemagne en passant par Veronne, résolut de prendre le chemin d'Annibal qu'on nomme Bard ou Mon-Joux.

Nous ne nous arrêtons pas non plus à l'opinion de ceux qui disent que c'est ou l'empereur Neron, ou un certain marquis de Monferrat, dont ils ne nous disent ni le nom ni le tems auquel il a vecu, qui ont fait faire ce chemin.

Puis qu'à l'égard de ce marquis ce chemin étoit fréquenté avant que les marquis de Monferrat possédassent ce païs; nous croyons donc que c'est ou Jules César comme semble l'indiquer Simler en parlant des Alpes Pennines, ou plus vraisemblablement l'empereur Auguste qui a fait faire ce chemin.

Le seul témoignage de Strabon est capable de nous persuader cette vérité. Cèt auteur nous apprend qu'Auguste subjugua les peuples des Alpes qui insultoient les passans et qu'il avoit tellement élargi les chemins, auparavant étroits et par où l'on pouvoit à peine passer, qu'il les avoit rendus faciles et assurez en plusieurs endroits.

L'empereur Auguste, dit-il, ayant détruit les brigands, fit reparer et refaire les chemins aussi exactement qu'il lui fut possible. Car il ne put rompre partout des rochers grands et escarpez dont les uns bouchoient le chemin et les autres sur lesquels on passe sont si étroits que, pour peu qu'on glisse, on tombe dans des précipices sans fonds et qui font tourner la tête aux hommes et aux bêtes qui n'ont pas accoutumé de passer par là.

Il commence, ensuite, de cette maniere la description de ce chemin. *Le païs des Salasses, qui est grand, est dans une profonde vallée entourée de toutes parts de montagnes quoi qu'en quelques endroits il s'étende jusques au sommet de ces mêmes montagnes. Ceux qui venant d'Italie veulent passer ces monts, doivent traverser cette vallée après quoi le chemin se divise en deux, dont celui qui conduit au sommet des Alpes, entre les montagnes Pennines, est inaccessible aux bêtes de somme, l'autre par le pays des Centrons est plus à l'occident.*

Antonin décrit ces deux chemins, savoir celui qui passe par les Alpes Pennines ou le Mont-Joux, qu'on nomme maintenant le Grand S. Bernard, et celui qui passe par le pays des Centrons, c'est-à-dire par la Tarentaise et par le petit Mont S. Bernard lorsqu'il nous parle du chemin d'Yvrée à Aouste en passant par Donax qui est entre deux. Voici comment il décrit le premier de ces chemins :

Eporedia Vitricium	M.P. XXI
Augusta Praetoria	M.P. XXV

Summo Pennino	M.P. XXV
Octoduro	M.P. XXV
Tarnade	M.P. XII

C'est à dire *d'Ivrée jusqu'à Verrez 21 mille ; d'Aoste 25 mille pas ; du sommet du Mont Pennin 25 mille pas ; de Martignac (sic) autant et de S. Maurice 12 mille pas.* Il parle ainsi du second chemin :

Vercellis Eporediam	M.P. XXXIII
Vitricium	M.P. XXI
Augusta Praetoria	M.P. XXV
Arebrigium	M.P. XXV
Bergintrum	M.P. XXIII
Darantasia	M.P. XVIII

C'est à dire *que de Verceil à Yvrée il y a 33 mille pas ; jusqu'à Verrez 21 mille pas ; jusqu'à Aoste 25 mille pas ; jusque au Bourg de la Thuile⁴, autant ; jusqu'à Centron 23 mille pas et jusqu'à la Tarantaise 18 mille pas.*

Au reste les anciens monuments qu'on rencontre partout prouvent assez les soins d'Auguste pour la sûreté des chemins publics On voit dans Goltzius plusieurs medailles à l'honneur de ce prince avec cette inscription S.P.Q.R. IMP. CAES. QUOD VIAE MUNITAE SUNT. C'est à dire : *le senat et le peuple Romain à l'empereur Auguste, pour avoir procuré la sûreté des chemins publics.*

Le nom de la ville d'Aouste et plusieurs inscriptions sur le marbre à l'honneur d'Auguste, que nous avons rapportées ailleurs, prouvent en particulier ce qu'il a fait sur ce sujet dans le païs des Salasses et dans les Alpes Pennines. Ainsi, pour expliquer nôtre pensée en un mot, nous croyons qu'il n'y a personne, pas même Annibal ou aucun autre héros, qu'on puisse regarder avec plus juste titre comme étant l'auteur du chemin de Donax que l'empereur Jules César ou Auguste son successeur.

(...)

⁴ Ou selon d'autres Pra S. Didier.

Jean-Baptiste de Tillier

Historique de la Vallée d'Aoste *

1737

(...)

HONA ET VERT SEIGNEURIES

La seigneurie d'Hone et de Vert, au moins de cette partie dependante autrefois du chateau et mandement de Bard appartenante a la couronne de Savoye, longtems apres avoir esté, quant a Hona, reunie a son domaine par la restitution de l'argent qui fut faite au seigneur Pompée Bruiset, de la quelle le pere l'avoit acquise sous grace de reachept perpetuel, fut par le roy Victor Amé infeudée au seigneur Jean Pierre Marelli, president et general de ses finances, avec le tiltre et dignité de comté, par patentes du 13 décembre 1684, enterinées en la chambre des comptes de Piemont, vûes et visées en Conseil des Commis le 12 du mois de novembre de l'année suivante 1685.

Ce seigneur l'avoit encor accrue d'une partie des portions d'Hone et de Vert, dependantes du chateau et seigneurie du Pont-Saint-Martin, qu'il avoit acquises a part du seigneur Marc [275] Charles François du Pont-Saint-Martin. Mais le seigneur Joseph Philibert son fils etant devenu le maitre apres la mort de son pere, a plaidé pendant quelques années contre le seigneur Marelli fils du precedant pour le revindiquer, pretendait qu'elles fussent inalienables tant par la nature du fief qui est masculin, que par les dispositions fideicommissaire de ses ancestres. Mais apres quelques procedures le dit seigneur du Pont-Saint-Martin à accomodé ce different avec le seigneur Marelli, moyenant la retrocession de quelques-uns des dits fragments de jurisdiction et d'une somme d'argent qu'il luy a fait compter pour bien de paix.

Le seigneur president et general des finances Marelli avoit fait batir precedament et au commencement qu'il fut investi de ce fief, au devant de

* Testo conforme alla 4^a edizione, curata da André Zanotto, Aosta 1968.

l'église d'Hona un chateau a la moderne, en forme de palais, dont les appartements sont reguliers, avec un jardin en face.

Le ressort de Vert n'a point de clocher et il depend pour le spirituel de celluy de Donas. Son terroir seroit tres fecond s'il n'estoit exposé comme il est aux inondations de la Doëre a cause qu'il est extremement bas, et que le rocher de Donas luy fait aisement prendre la pente de ce costé. Elle y a fait des ravages incroyables, principalement en l'année 1574 qu'il y ruina quantité de maisons avec perte des personnes et effets. Et les habitants de ce ressort ne se garentissent a present de ce ravage des eaux qu'avec des fortes barrieres qu'ils ont soin de construire et entretenir a grands frais pour se conserver leur terrain et propriétés.

Le comte Philippe Antoine Marelli Del Vert, senateur au royal senat de Piemont, fils aîné du seigneur president et general des finances, est actuellement en possession de la seigneurie de ces deux ressorts.

DONAS COMTÉ

La seigneurie de Donas, des dependances du même chateau et mandement de Bard, fut vendue et infeudée, par patentes d'investitures du 6 septembre de l'an 1694, au seigneur Marc Antoine Henrielli, comte de Coassé, gentilhomme de la ville d'Ivrée, avec le tiltre et dignité de comté, le quel cependant n'est composé que du ressort des vignes et bourg du mesme nom, passablement bien basti, des plus peuplés et des plus fréquentés du duché après la citté, dans lequel se tient un marché toutes les semaines. Mais c'est domage que ce bourg soit si voisin de la rivière de Doëre, laquelle l'inonde quelque fois et même encor assés souvent de ses eaux lors qu'elle s'enfle ou se deborde, de maniere qu'il l'auroit deia renversé et detruit plusieurs fois si ses fondements soutenus par la continuation d'une roche vive qui sert de barriere aux maisons n'estoint aussi solides qu'ils le sont.

Ce bourg n'est éloigné que d'environ un petit quart [276] de lieu du fort de Bard. Il à dans son enceinte un hospice pour les capucins et un ancien hopital qui y est erigé depuis l'an 1290.

CLIMAT

Comme l'endroit de Donas, celluy du Pont-St-Martin, Caremme et quelques autres des environs sont a l'abry du vent et qu'aucune gorge ny

glaciers n'y peuvent repandre leurs mauvaises influances, et qu'ils ont d'ailleurs le soleil a bonne heure en toute saison, le climat y est plus doux non seulement que dans le reste de la vallée, mais encor qu'a la plaine du Piemont. En sorte que l'on n'y sent que peu ou point les rigueurs de l'hiver, qu'on n'y voit quasi jamais ny neige ny glace, qu'on y trouve au contraire toujours du jardinage et des fleurs, et que les fruits y meurissent beaucoup plus tost qu'ailleurs. Ses vins y sont tres estimés et l'on a donné a ce petit quartier, a cause de la douceur de son climat, le nom de *Provance du duché d'Aoste*.

Le seigneur du lieu n'y a point de chateau ny maison forte, et il à été obligé d'y acheter une maison pour s'y pouvoir loger lors qu'il vient dans sa terre où il à tres peu de revenu parce que les communiers, coniointement avec ceux de Champorcher, se sont affranchis en 1669 de toutes censes, servis et autres devoirs feudaux qu'ils étoient obligés de payer pour raison des biens qu'ils tenoient a fief du chateau de Bard.

Le seigneur Marc Antoine Henrielli a laissé ce comté au seigneur Jean Baptiste son fils et celluy-cy au seigneur Marc Antoine, aussi son fils unique, qui en est actuellement en possession.

(...)

Lorenzo Francesco Gatta

Saggio sulle viti e sui vini della Valle d'Aosta *

1833

(...)

SPECIE E VARIETÀ DELLE VITI

Nutre la Valle d'Aosta parecchie specie di vitigni che colle loro varietà, tra quelle di colore e le bianche, possono forse salire alle cinquanta. (...)

Le più comuni, e le più frequenti della bassa valle tra le colorate, sono due o tre varietà di nebbiolo, alcune fresie, alcuni neretti, alcuni oriou: delle bianche si fa qui poco conto. (...)

Il nebbiolo (*Picoutendro* del paese), che copre per lungo tratto i vigneti posti alle falde delle alpi Leponzie, Pennine, Graje, e Cozie, che inghirlanda le ubertose colline dell'Astigiana, e del Monferrato, mutando spesso nome, ma conservando sempre la fama di scelto vitigno, s'innoltra assai avanti anche in questa vallata. Diviso qui pure in grosso e piccolo, o *meglio* maschio e femmina, è la principale vite di Ponte-San-Martino, Donasso e Bardo.

VENDEMMIA, FABBRICAZIONE DEI VINI COMUNI.

Copiosi sono i vini di questa valle, e di varia natura. La fabbricazione loro è empirica, ed avvegnachè non sempre affatto irragionevole, non è però del tutto scevra da difetti. Volgendo le uve al loro compito maturamento, il consiglio comunale di ogni terra manda alcuni vecchi vignajuoli (*experts vigneron*s) a visitarle, e poscia a riferire con giuramento al giudice distrettuale della condizione loro, e del giorno in cui sia conveniente dare principio al più gaio, al più festevole fra i lavori agricoli; quindi si toglie il divieto che i regolamenti municipali vi arrecano: e guai a chi non aspetta il bandito giorno: questa trasgressione non passa mai impunita, come nemmeno il più piccolo

* Pubblicato dal *Calendario georgico* della *Reale società agraria* di Torino dell'anno 1833.

furto d'uva, solendo ogni villaggio mettere su, e pagare in quel tempo una guardia di contadini, che invigila intorno ai vigneti giorno e notte.

Nella bassa vallata la vendemmia segue tra gli ultimi di settembre, ed i primi di ottobre: le uve di cui si fanno due o tre cerne giusta la maturità, perfezione, e gentilezza loro, si conducono ai tini, e si ammostano anche dopo parecchi giorni da uomini ignudi, che, come nel Canavese, a forza di calpestarle vi s'immergono dentro insino al collo. Il mosto si lascia fermentare per 15, e 20, ed anche 30 giorni, follando ogni dì il cappello, acciocchè non inforzi. Quando il vino è fatto, limpido e freddo, si spilla, si versa nelle botti, le quali dopo parecchie e parecchie colmate si turano col cocchiume più o meno tardi, ma più spesso al S. Martino, dalle quali botti travasasi poscia ancora l'inverno o la primavera successiva per togli il po' di morchia, che può in fondo precipitarvisi: per tutte queste operazioni badasi molto alle fasi lunari, e si sceglie per lo più la luna vecchia. Il vino di torchio si ripone a chiarire negli stessi tini, ed imbottasi poscia al Natale, od in gennaio. Le vinacce si distillano quasi dappertutto, onde averne la popolare ed ingrata acquavita che dicesi *brandevin*: la pratica di fare con esse d'acquerello è pochissimo seguita.

Il vino di Donasso fatto o col solo nebbiolo, od anche con un po' di neretto, che lo rammorbidisca, si ha pel migliore della valle inferiore, e sotto certi rapporti di tutto il paese; a questo tiene subito dietro quello di Arnazzo, quindi di Ponte-San-Martino, poi di Bardo, poi di Verezzo, ed infine di Mongiovetto, ed è la principale rendita di queste terre: se ne fa di prima, seconda, e da taluni anche di terza qualità. La sponda destra della Dora non ha che vino debolissimo, e fatto come suole dirsi sulla groppa dei ranocchi. Il primo di tutti ed il più stimato è generalmente quello dei vigneti detti Rondvacca, Rovarej e Reisenò di Donasso: questo vino riesce vermiglio, chiaro, leggiero, spiritoso, fragrante, asciutto, di facile conservazione, sente un po' dell'affricogno, è molto serbatojo, ed attissimo ad essere trasportato: esso non bevesi buono prima dei due anni, e conservasi oltre ai 30, invecchiando migliora viemeglio, va perdendo la parte colorante, e rimane un vino veramente prezioso, che emula nell'aspetto, nel sapore, e quasi persino nell'aroma il vino scelto Bordelese, in modo da non esserne sempre distinto nemmeno dagli stessi esercitati e studiosi beoni.

(...)

Goffredo Casalis

Dizionario geografico-storico-statistico-commerciale*

1840

(...)

DONAS, DONNAS, DONASIO (*Donasium*), capoluogo di mandamento nella prov. e dioc. d'Aosta. Dipende dal senato di Piemonte, intend. gen. prefett. ipot. d'Aosta. Ha gli uffizii d'insinuazione e posta.

Giace sulla manca sponda della Dora in principio della valle d'Aosta, a mezza via tra il ponte san Martino, ed il forte Bard.

I quartieri di Rovarey e di Vert, ed alcune borgate appartengono al borgo di Donasio, il quale consiste in una stretta, lunga contrada, cui fiancheggiano alte rupi e profondi burroni ove precipita la Dora.

Come capo di mandamento ha soggetti i seguenti comuni: Bard, Champorcher, Fontainemore, Gressoney-la-Trinité, Gressoney s. Jean, Hône, Isime, Lillianes, Perloz, Pont Boset, Pont s. Martin.

È distante un miglio circa così da Ponte s. Martino, come da Bard, e ventuno circa dal capoluogo di provincia.

L'anzidetta via che è provinciale, tende ad Aosta nella direzione da levante a ponente.

La Dora Baltea attraversa il borgo, ed il territorio nella sua parte australe: riceve le acque dei torrenti e dei rivi che discendono dai balzi laterali: è assai feconda di pesci, e singolarmente di trote.

Vi è valicata da un ponte in legno, che serve di comunicazione colle villette di Vert.

Sopra un monte detto il Laiet che sorge ad ostro del paese, trovasi un piccolo lago.

Le principali montagne che si adergono in questo comune, sono quelle dette di Bouze e della Moya: comunicano con la valle di Traversella per mezzo di strade non praticabili che a piedi.

* Editto nel 1840 dal libraio torinese G. Maspero.

Un'amen collina ricca di vigneti costeggia la via provinciale per l'estensione d'un miglio di Piemonte.

I vini squisiti, cui fornisce quella collina, sono il maggiore prodotto di Donasio; nel territorio per altro si fanno anche assai copiose raccolte di biade, di castagne e di fieno.

Considerabili sono pure i prodotti del grosso bestiame, di cui i terrazzani hanno una cura particolare.

Non evvi che una sola chiesa sotto l'invocazione di s. Pietro: fu intieramente ricostrutta nell'anno 1829 a spese degli abitanti. L'architettura di questa novella chiesa è molto più sontuosa, che non fosse l'antica, la quale venne atterrata perchè minacciava rovina.

Verso la metà del borgo vedesi una piazza di qualche riguardo, in capo alla quale esiste un'ampia casa fornita di stalle che può ricevere centocinquanta cavalli. È propria della comunità, che sempre la diede in affitto per uso di pubblico albergo.

Addì 18 di ottobre vi si fa in ogni anno una fiera pel traffico del grosso, e del minuto bestiame, la quale non è frequentata che dai negozianti dei circconvicini paesi.

Il mercoledì, ed il sabato di ogni settimana vi sono giorni di mercato. Si usano i pesi e le misure come nella città di Aosta.

Gli abitanti sono in generale amantissimi della fatica: attendono per la più parte all'agricoltura.

Cenni storici. Da tempi rimotissimi sopra questo sito della valle erano cadute grosse frane de' monti a destra del fiume, che venne perciò ad occupare la strada che trovai a sinistra: nello scopo di restituire questa strada e renderla praticabile ai trasporti militari delle romane legioni pel sicuro tragitto delle alpi Graje e Pennine, massime dopo la fondazione dell'*Augusta Pretoria*, si pensò ad aprirla dentro la montagna; locchè fu eseguito in modo maraviglioso, e così a perpendicolo, che pare tagliata colla mannaja, benchè sia durissima quella granitosa rupe, di cui parte venne lasciata a guardare, a sinistra, la via dagli orridi precipizii, frammezzo ai quali trascorre la Dora.

Nell'uscire del borgo si passa sotto un grand'arco, che arditamente e con mirabil opera fu incavato nel vivo sasso.

Dopo alcun tratto di strada verso Bard vedesi pure scolpita nella roccia una colonnetta milliaria alta quarantotto metri, le cui cifre leggibili segnano miglia romane XXX, e le corrose furono supplite colle VII, onde fossero da *Augusta Pretoria XXXVII*; misura per altro eccedente il vero. Imperocchè

gli itinerarii romani trovandosi d'accordo nel segnare da questa città a *Vitricium*, *Verrez M. P. XXV*; e non essendovi da Verrez a questa colonnetta più di 10,345 metri, che sono VII miglia romane; e non potendo altronde esservi stata dal tempo romano una notevole mutazione in questa via, ne conseguita, che la vera misura fu quella di XXXII, vale a dire qualche cosa di meno di vent'un miglio di Piemonte.

Quanto all'erronea volgare credenza che diede motivo all'iscrizione, la quale nel medio evo fu posta entro Donnas, già dicemmo all'articolo Bard, che solo alcun tempo dopo l'età di Annibale cominciò questa valle ad essere conosciuta ed abitata da pastori, secondochè ricavasi da Livio, che fa discendere quell'immortale capitano dalle Gallie nell'Italica terra pei monti de' taurini prossimi a quelli de' vagienni, come dimostreremo a luogo opportuno.

Donasio ne' tempi di mezzo fu soggetto ai signori di Bard molto possenti nella valle di Aosta; e quindi insieme col villaggio che gli sta in prospetto dall'opposta riva del fiume, appartenne ai signori di Challans.

Fu posteriormente contado delli Enrielli.

Nel 1800 Bonaparte attraversò col suo esercito le montagne denominate *La Cou e Verale*, opposte al forte di Bard, e discese nella pianura di Donasio ove accaddero alcuni fatti d'armi.

Popolazione 1550.

(...)

Edouard Aubert

La Vallée d'Aoste*

1860

(...)

DONNAS

Donnas, malgré son titre de chef-lieu de mandement, n'est qu'un village triste et sombre. Plusieurs causes ont sans doute produit sur moi cette impression fâcheuse. D'abord, je sortais de Pont-Saint-Martin, où la rue principale est large et pleine de clarté ; puis j'avais parcouru entre les deux bourgades un intervalle occupé par des berceaux de vignes, qui s'étagent sur les gradins naturels de la colline et donnent à la route un air de fête ; à Donnas, au contraire, c'était une rue longue, étroite, tortueuse, dont les maisons enfumées ont une apparence lugubre, et sont dominées par un amas de rochers énormes ne laissant entre eux et les flots de la Doire qu'une langue de terrain excessivement resserré. Ce contraste frappant rend plus morne encore l'aspect de ce village, dont la situation est, il faut le reconnaître, pleine de sauvage grandeur.

Je traversai rapidement Donnas, et après en avoir dépassé la dernière maison, je me trouvai en face de travaux tellement inouïs, qu'on dirait l'œuvre d'un peuple de géants. Que le lecteur s'image une large route, longue de deux cents pas au moins, entièrement taillée dans le rocher qui, en cet endroit, descend d'un seul bloc du haut de la montagne jusque dans la rivière. J'ai dit taillée, ce n'est pas là l'expression juste, j'aurais dû me servir du mot ciselée, car la muraille qui se dresse perpendiculairement à une grande élévation, en formant un angle droit avec le sol de la voie, est travaillée avec un fini si précieux qu'on la croirait destinée à recevoir le poli. Aujourd'hui, lorsque nous parcourons les routes nouvelles ouvertes dans les pays de montagnes, nous admirons, et c'est justice, la science et la hardiesse de nos ingé-

* Testo conforme alla 2^a edizione, pubblicata nel 1958 a cura dell'Amministrazione regionale della Valle d'Aosta.

nieurs ; mais nous oublions qu'ils ont à leur disposition la poudre à canon, force incalculable, puissant auxiliaire auquel rien ne peut résister. Quels sentiments éprouverons-nous donc devant un ouvrage tel que celui dont j'ai tenté de donner une idée, lorsque nous constaterons que les Romains ont détruit cet obstacle avec le fer seul, puis que, non contents de s'ouvrir un passage, ils ont imprimé à leur œuvre une perfection sculpturale et complété par une magnifique pensée ce monument déjà si grandiose ? Ainsi, à l'entrée de ce merveilleux chemin, ils ont réservé dans la masse du rocher une porte que ses grandes proportions rendent digne d'être nommée un arc triomphal. Cette porte représente exactement les procédés qu'on aurait suivis pour la construction d'un édifice de ce genre ; les surfaces du rocher sont taillées avec une extrême précision, et on a poussé l'imitation jusqu'au point de figurer les joints de coupe de pierres sur le cintre de la voûte. Malheureusement, dans l'angle du monument qui tient à la montagne, deux ou trois crevasses très profondes se montrent béantes pour attester les tristes ravages du temps ; le temps, cet impitoyable destructeur, qui brise et disperse les œuvres de la nature aussi bien que les œuvres de l'homme !

A quelques mètres de cette remarquable arcade, à laquelle je ne puis me résoudre à donner le simple nom de porte, on voit une colonne milliaire, haute de plus de deux mètres, et prise aussi dans le roc auquel elle est adhérente, n'ayant été sculptée qu'en trois quarts de bosse, si l'on peut parler ainsi. Le chiffre XXX est gravé très-distinctement sur la face antérieure de la colonne ; le surplus de l'inscription est illisible, mais ce nombre se rapporte parfaitement à la distance qui, suivant les itinéraires, séparait Aoste de ce point.

On lit dans plusieurs manuscrits, dont les auteurs avaient été égarés par des traditions erronées et aussi par la fausse interprétation des textes de Luitprand, écrivain du X^e siècle, qu'il fallait attribuer l'ouverture de cette voie surprenante à l'armée d'Annibal. Mais comment une telle opinion aurait-elle pu être adoptée par des hommes doués de quelque esprit d'examen ? L'attention la plus superficielle suffit pour convaincre qu'il a fallu des années d'un labeur opiniâtre pour accomplir ce splendide travail. Les récits unanimes de l'histoire enseignent que le vengeur de Carthage a employé quinze jours seulement pour franchir et dépasser la chaîne des Alpes, et l'on doit croire qu'il n'aurait pas sacrifié un temps précieux pour perfectionner une route, lorsqu'il avait un but unique, celui d'arriver au cœur de l'Italie et de frapper à mort cette Rome abhorrée. Ne nous arrêtons pas à discuter le

fameux procédé qui consistait à dissoudre les rochers à l'aide du feu et du vinaigre ; de telles puérités ne sont plus soutenables.

S'il me semble impossible d'attribuer au héros africain la route monumentale creusée dans les rochers de Donnas, il n'en faut pas conclure que je ne croie pas au passage de ses soldats par la vallée des Salasses ; l'introduction de cet ouvrage mentionne les écrivains dont j'ai cru devoir, après de mûres réflexions, préférer l'opinion. Malgré leurs dissentiments sur la marche exacte d'Annibal, les historiens s'accordent cependant pour reconnaître que deux directions seules étaient possibles ; l'une par les Alpes Cottiennes (Mont-Cenis et Mont-Genèvre), l'autre par les Alpes Graies et Pennines (Petit Saint-Bernard et Grand Saint-Bernard). J'ai parlé de Polybe, de Tite-Live, de Coelius, qu'il me soit permis encore de transcrire ici les paroles de Cornelius Népos ; ces paroles, les voici : « Après qu'il (Annibal) fut arrivé au pied des Alpes qui séparent l'Italie de la Gaule, et que personne avant lui n'avait osé franchir avec une armée, excepté l'Hercule grec (par suite de cet exploit, le nom d'Alpes Graies leur a été donné), il tailla en pièces les montagnards qui s'efforçaient d'arrêter sa marche, ouvrit les passages, répara les chemins, et fit en sorte qu'un éléphant équipé pût passer là où, auparavant, un homme sans armes avait peine à se traîner en rampant ¹ ».

Au témoignage de tous ces historiens j'ajouterai des considérations tirées de la situation politique de l'Italie, au moment où Annibal se préparait à l'envahir. A cette époque, les Insubres (aujourd'hui habitants du Milanais) écrasés par le joug que Rome faisait peser sur eux, et cherchant à recouvrer leur indépendance, avaient levé l'étendard de la révolte. Lorsqu'ils apprirent l'arrivée du Carthaginois au pied des Alpes, ils députèrent vers lui leurs chefs les plus respectés pour lui offrir leur alliance et réclamer l'honneur de combattre sous ses ordres, l'ennemi commun. Les Tauriniens (peuples du Piémont), au contraire, étaient tout dévoués aux Romains et faisaient en ce moment la guerre aux Insubres. Annibal ne pouvait donc pas hésiter, le choix de sa route était dicté par les événements survenus dans le nord de l'Italie : d'un côté, il trouvait des populations disposées à le seconder ; de l'autre, il tombait au milieu d'ennemis courageux qu'il fallait vaincre, et

¹ Ad Alpes posteaquam venit, quae Italiam ab Gallia sejungunt, quas nemo unquam cum exercitu ante eum, praeter Herculem Graium, transierat (quo facto is hodie saltus Graius appellatur), Alpico conantes prohibere transitum concidit, loca patefecit, itinera muniit, effecitque ut ea elephantus ornatus ire posset, qua antea unus homo inermis vix poterat repere... (Cornelius Nepos, *de Vita Annibalis*).

dont la résistance devait retarder une marche déjà trop lente au gré de son ressentiment. Or, la vallée des Salasses touchait au pays des Insubres.

Il y a quelques années, on a découvert dans les montagnes du Petit Saint-Bernard le squelette d'un éléphant. Le passage de ces animaux qu'Annibal traînait à sa suite, et dont il sema les cadavres sur sa route², semblerait alors démontré; à moins cependant qu'on ne veuille voir, dans ces ossements retrouvés, les débris fossiles de quelque monstre antédiluvien.

Malgré les doutes que peut faire naître cette dernière preuve sur laquelle, au reste, il ne faut pas insister, je me range parmi ceux qui disent : oui, le vainqueur de Sagonte a traversé la Vallée d'Aoste ; mais je nie de toutes les forces d'une conviction acquise par un examen approfondi qu'il ait jamais fait exécuter cette voie devant laquelle il est impossible, même au passant vulgaire, de rester indifférent et calme. D'ailleurs, le chemin pratiqué à Donnas n'est-il pas la conséquence du pont de Saint-Martin, le commencement de cette longue série d'ouvrages presque aussi remarquables que nous allons retrouver au milieu des rochers de Bard, à Saint-Vincent, à Châtillon, à Aoste, et ne complète-t-il pas l'ensemble de tous les travaux dont nous avons suivi la trace dans la haute vallée, à Arvier et à Liverogne ?

Le bourg et les terres de Donnas avaient fait partie autrefois de la seigneurie de Bard ; mais après le démembrement de ce dernier fief ils furent réintégrés dans le domaine du souverain, et y restèrent annexés jusqu'à l'année 1694. A cette époque, le duc de Savoie, Victor-Amédée II, voulant reconnaître les services d'un gentilhomme d'Ivrée, nommé Henrielli, lui donna l'investiture des biens de Donnas qu'il érigea en comté pour rendre la récompense plus éclatante. C'était un titre fort pompeux pour un domaine aussi restreint, car le territoire du nouveau comté se bornait à la bourgade elle-même et à quelques vignobles situés sur le flanc de la montagne. Il est vrai que ces vignes, plantées dans un terrain favorable et entièrement abritées contre le vent du nord, produisent un vin parfait, comparable à celui qui se récolte dans les meilleurs crus de la côte du Rhône.

(...)

² On sait qu'Annibal comptait encore trente-sept éléphants en arrivant sur les bords du Rhône ; à son entrée dans la Toscane, un seul lui restait, qui avait survécu aux combats et aux fatigues.

Léon-Clément Gérard

La Vallée d'Aoste sur la scène *

1862

(...)

DONNAS ET VERT

Du héros africain nous savons les batailles :
Il a de nos rochers déchiré les entrailles :
La route dans le roc est l'oeuvre de ses mains,
Ou ce sera plutôt l'ouvrage des Romains.
Un énorme rocher qui touche à la rivière
Leur disait: loin d'ici, retournez en arrière :
Eux ont dit : vain obstacle à nos pas triomphants,
Nous tracerons la route au milieu de tes flancs ;
Et le fer à la main, ils s'ouvrent un passage
Qui prouve qu'on peut tout, quand on a le courage.
Le rempart est tombé, le chemin établi :
Passants touchez ce *roc* par le ciseau poli.
Voyez l'*arc triomphal*, la *pierre milliaire*,
Et de ces monuments vénérez la poussière.
Pour porter l'étranger sur le sol valdôtain,
Un ciseau meurtrier nous a percé le sein,
Si dans Aoste aujourd'hui chacun se précipite,
Si la foule se plait à lui rendre visite,
Aoste pour notre honneur doit dire à ses enfants :
Je devrais, sans Donnas, vivre sans courtisans.
Nous n'avons pas fini de narrer notre histoire :
Nous produisons encor d'autres titres de gloire.
Fief des Seigneurs de Bard, puis devenu Comté
Notre bourg passe fier à la postérité ;

* Testo conforme alla 2^a edizione, pubblicata a Parigi nel 1926, edizioni *La Vallée d'Aoste*.

La foi de nos enfants que rien ne paralise,
Cette fertile plaine et cette belle église,
Ce sont là les présents que nous devons au Ciel.
S'il est ailleurs des vins aussi doux que le miel ;
Les nôtres comme ceux de la côte du Rhône
Sont dignes d'être bus sur les marches du trône
Et cette belle route effaçant nos sentiers,
Ces fruits délicieux cueillis sur nos figuiers ;
Et cette vieille tour qui malgré sa vieillesse,
Restant toujours debout, prouve notre noblesse :
Et ces monts sourcilleux et ce lac du Layet,
Cette Doire ou toujours s'enrichit le filet :
Ces holles de géant au grand air exposées,
Par l'effort des glaciers dans la roche creusées
Ces digues de Thomas si fières aujourd'hui
De porter les maisons dont elles sont l'appui.
Et cette fonderie et ce climat de Nice
Qui ne permet jamais qu'ici l'hiver sévisse,
Qui prolonge les jours de nos bons habitants
Et les fait parvenir à l'âge de cent ans.
Quatre de nos vieillards, sur cette heureuse terre,
Jusqu'à cette limite ont poussé leur carrière.
Ce son là des présents, des trésors précieux
Dont la propriété n'appartient qu'à nous deux.
Des fruits de la saison nous avons les prémices :
En septembre nos vins remplissent nos calices.

(...)



Particolare del centro storico di Monteil.

Anselme-Nicolas Marguerettaz

Anciens hôpitaux du Val d'Aoste *

1879

(...)

HÔPITAUX DE DONNAS

Nous voici à deux pas de ma dernière étape : là finiront mes recherches sur les hôpitaux. Déjà nous touchons aux usines de MM. les frères Selve¹ ; la route nouvelle que nous avons quittée à l'entrée de Bard, et que la Doire coudoye, s'approche à grands pas et va tendre la main à l'ancienne route, sauf à laisser intact à celle-ci le parapet qu'elle a dans la muraille encore debout de la dernière maison sud-ouest du Bourg de Donnas. Comment ne pas

* Pubblicato nel bollettino n. IX della *Société académique, religieuse et scientifique Saint-Anselme*, 1879.

¹ Le 12 juillet 1857, une fête spéciale réunissait ici une compagnie d'élite, et un grand concours de peuple, de dix à onze heures du matin. L'évêque du Diocèse, Mgr Jourdain, s'y rendait, suivi de plusieurs ecclésiastiques. Sa Gr. avait, le jour précédent, consacré, avec toute la pompe et toutes les cérémonies prescrites dans le pontifical, l'église paroissiale de saint Pierre de Donnas bâtie dès 1828, et où avait été tout récemment placé son nouveau *Maître-Autel* en marbre. A la demande des M. M. qui présidaient à la direction de ces édifices, élevés comme par enchantement, et formant presque un village, sur ce fond qui n'avait jamais vu qu'une chétive forge, le pontife venait faire la bénédiction solennelle, selon le rit et avec les prières insérées dans le rituel romain, de toutes les différentes et principales parties des divers domiciles que la *Société Exploratrice* avait fait bâtir pour fondre et purifier le minerai extrait et transporté des carrières qu'elle exploitait. On occupait à cette fonte des centaines d'ouvriers, presque tous de Donnas même. Que la divine Providence est bonne et plus que paternelle ! Elle procura inopinément à la population de cette commune une si abondante ressource, au moment que le fléau appelé vulgairement l'*Oidium* ou *chrytogramme*, s'étant abattu sur ses vignobles, réduisait à néant, des 1851, sa principale récolte, et allait installer la misère dans ses familles, durant la longue durée de cette maladie, jusqu'à ce qu'on sût y appliquer le remède du souffre. J'étais alors au milieu de ce peuple ; et combien j'ai béni le Seigneur de ce trésor placé à Champalle, et suis-je tenté de le dire, dans le but exclusif de pourvoir aux besoins de ce même peuple, dans ces pénibles années ! Quels changements et quelles réductions en effet ont déjà subis ces usines ? Les deux gros fours, où se faisait la première fonte du minerai, et autres appendices des mêmes, ont disparu avec la haute tourelle qui conduisait, au-dessus de l'atmosphère ambiant, la fumée noire et antimoniale qui s'en dégageait. Le four de raffinement d'où le cuivre sortait épuré en petits lingots uniformes, reste seul, après avoir vu bien des métamorphoses. Le personnel est plus de cinq fois moins nombreux ; et l'établissement est heureux de vivre encore sous les auspices des M. M. Selve, auxquels il appartient, après avoir successivement changé de plusieurs maîtres.

m'arrêter ici à mon aise ? Ah ! Donnas tu m'es trop cher pour que je t'oublie ! Quelque triste que soit la peinture que M. le chevalier Aubert a faite de la bourgade, dans sa *Vallée d'Aoste* page 92, il est peu de pays dont le nom reste si fortement gravé dans l'histoire. Le chemin taillé ou mieux ciselé dans la roche polie qui te surplombe, la pierre milliaire qu'elle offre en relief, et la porte monumentale, devant lesquels le même auteur s'arrêtait extasié, pour les contempler à loisir, éterniseront ta mémoire. Pourquoi, me demandai-je, a-t-on permis aux Grimaldi, en 1473, de venir inscrire leur nom sur le flanc de cette roche ? Pourquoi les admirateurs des monuments romains ne pensent-ils pas à faire réparer les injures que le temps vient jeter à la figure de cette porte ? — A quoi bon, direz-vous aussi, nous rappeler ce que personne n'ignore ? Bien d'autres sujets de gloire t'ennoblissent, que je ne puis me cacher. Je ne parlerai pas du logement que tu as donné au général romain *Messala Valerius-Corvinus* qui, en reconnaissance du bois d'affouage et des ormeaux que ta plaine lui a fournis, pour exercer ses jeunes troupes pendant le quartier d'hiver qu'elles ont passé chez toi, t'a donné le nom que tu portes. *Messala, cum iuxta illos hyemaret, pro raptis ad comburendum lignis, itemque ad hostilia tyronibus exercendis, ulmis... Donax sagittis aptissimus... Donax dictus est.* (voyez *Mémoires historiques sur la Vallée d'Aoste par l'avocat Louis Christilin* vol. 1, pag. 284 et suiv.) Tes limites n'étaient pas alors si restreintes que présentement. Carème était ton premier voisin : Pont-St-Martin ne s'est séparé de toi, pour constituer un corps distinct, qu'en 1614 sous Mgr Martini ; et quoique Vert eût déjà, au XII^e siècle son église avec son cimetière, je ne vois pas qu'elle ait jamais eu un autre curé que celui de Saint Pierre, sa mère-église, jusqu'à la fin de mars 1838, après sa nouvelle érection en paroisse par décret épiscopal de Mgr Jourdain, sous la date du 30 novembre 1837.

Donnas a produit une foule de familles nobles et distinguées : d'abord celle des seigneurs de Bard-Pont-St-Martin, qui donna au diocèse d'Ivrée l'évêque Obert vers 1200, et à la même époque au diocèse d'Aoste l'archidiacre David, puis en 1314, Mgr Arduce, successeur immédiat du B. Emeric I de Quart. C'est devant l'église de Saint Pierre, que les seigneurs Hugues, Anselme et Wuiellelme, qui s'étaient fait une guerre acharnée, dans laquelle avaient été brûlés le bourg et les vignes de Donnas se réconcilièrent et firent un traité de paix le 14 juin 1214, par la médiation de leur frère l'évêque Obert. C'est dans la chapelle de Saint Ours que, le 5 août 1243, le même seigneur Wuiellelme et son neveu passèrent une quittance au très-Rév. Ay-

mon, prévôt de Verrès. En second lieu, il y eut une branche des nobles seigneurs de Bosses, dès le commencement du XV^e siècle jusqu'au XVIII^e, qui joignirent à leur titre de nobles celui de bourgeois de Donnas. Un d'entre eux, noble Jean de Bosses, fondait par son testament, en 1499, dans l'église de Donnas la chapelle de saint Pantaléon, où était le tombeau de ses ancêtres. En troisième lieu, nous remarquons la famille des nobles De Places, remplacée par les nobles De Porcellis, dès le commencement du XVI^e siècle. Cette dernière donna, sans interruption, quatre curés de Donnas, François, Bernardin, François et César, de 1542 à 1624. C'est aussi à un seigneur de cette famille qu'on doit le legs de quatre myrias de sel qui se distribuent régulièrement chaque année aux pauvres dans l'église de Donnas, le jour de saint Antoine abbé. — Puis viennent les nobles Chappo, les nobles Dalbard, et les Perron. La seconde famille a la même origine que les nobles Dalbard de Bard. D'elle sont sortis entre autres les très-rev. Octave Dalbard, prévôt de Verrès, et Marc-Antoine Dalbard, archidiacre, l'un et l'autre recteurs de l'hôpital de Donnas. Le dernier a été honoré d'une mission spéciale par S. A. le duc Charles-Emmanuel, (Lettre du 28 juillet 1596) et porté diverses fois sur la rose des candidats proposés pour l'évêché d'Aoste de 1580 à 1592². Quant à la famille des nobles Perron, elle vit encore aujourd'hui avec éclat, après une série de six à sept générations d'avocats et de notaires. Faut-il ajouter le nom de plusieurs autres qui sont venues planter leur drapeau sur cette terre, telles que De la porte, Des granges, Le Gentil, Lhéritier, De Bruizet, Ducretton, etc. ?

Donnas a toujours été le centre et le chef-lieu du mandement de ce nom. Aussi le duc de Savoie, Victor Amédée II, voulant reconnaître les services d'un gentilhomme d'Ivrée, érigea cette terre en comté et lui en donna l'investiture. D'où a pu venir cette distinction, ce crédit, cette estime dont Donnas a sans cesse joui ? Ce n'est pas assurément de la situation topographique de son Bourg. Il ne faut pas en juger par celle qu'il a maintenant, de-

² Le lundi 2 mars 1592, le prévôt J. Louis d'Avise avec les chanoines de la Cathédrale, et ceux de la Collégiale de saint Pierre et saint Ours, Philippe Depreto viceprieur, et Guillaume Jocollé, après avoir fait une procession nombreuse, et chanté la messe du Saint Esprit pour implorer son assistance et ses lumières, ayant délibéré dans trois assemblées sur le choix d'un bon pasteur pour autant qu'il dépendait d'eux, considérant que digne de cette charge et dignité était le R. « DD Marcus Antonius D'Albard natalibus clarissimus, vitae probitate conspicuus, J-U Doctor eximius, idiomatis gallici et italici gnarus, in pauperes largus, a duodecim annis archidiaconus. Hunc praefati praepositus, et canonici in eorum episcopum a sanctissimo DD. nostro votis omnibus exposcunt. »

puis que la route nationale s'est placée entre la bourgade et la Doire. Sa situation est changée totalement en mieux pour la partie méridionale au moins, et si M. Aubert repassait à Donnas, personne ne reconnaîtrait le tableau qu'il nous a laissé dans son premier passage. Mais avant 1860, le voisinage de la Doire n'était pas trop agréable, et surtout, quand les eaux enflées par des pluies torrentielles, venaient obstruer le canal d'écoulement, des eaux de la bourgade, et faisaient refluer celles-ci, remontant avec elles jusques vers l'extrémité occidentale. Elles remplissaient alors les caves et les vides souterrains, elles entraient jusques dans les boutiques et les appartement du rez-terre, pour y laisser, en se retirant, quelques décimètres d'un limon gluant et infect. Heureux les habitants quand la Doire ne menaçait pas de déborder et de déverser au milieu des maisons³ ! Ce qui mettait sur le front de Donnas l'espèce d'auréole qu'il avait, croyez-le, c'étaient, avec la douceur, si vous le voulez, de son climat, qui fait de Donnas la Nice du Duché d'Aoste, où la neige ne s'arrête presque pas, et où bien courtes sont les rigueurs de l'hiver, c'étaient, dis-je, les mérites et la probité de ses habitants. Or la probité est d'autant plus solide et plus manifeste que la fois sur laquelle elle repose est plus vive. Je n'ai pas besoin de dire que telle fut toujours celle du peuple de Donnas. La vivacité de sa foi, son amour, son respect, son attachement pour la religion sont si connus de tous, que dans ces tristes temps où la révolution et le jacobinisme français, devenus maître de notre pays, tentèrent d'y faire admettre leurs idées et leur système antichré-

³ Le dimanche 18 octobre 1846 donne lui seul le résumé des transes que la fureur de la Doire causait quelquefois aux bourgeois de Donnas. Dès le matin déjà l'eau, qui coulait dans la grande rue, s'élevait dans la partie la plus basse à un mètre, la pluie continuait à tomber ; quelques familles pensaient à déménager : la population de la partie supérieure était réunie dans la chapelle de S. Ours, elle vaquait à la prière, l'inquiétude régnait partout. Les jardins avaient été envahis et importés à moitié, et l'on s'attendait à voir bientôt cette masse d'eau aller enfoncer les flancs des maisons adjacentes. Vers les neuf heures, des cris de joie se font entendre, le *Te Deum* se chante à la chapelle : le pont s'était rompu, et il avait ouvert un libre passage, à l'eau et aux arbres qu'elle entraînait. Les maisons du bourg sont en sûreté, mais l'impétuosité du cours de l'eau, à cette rupture du pont, va enfoncer la barrière dite du Ruas, et les campagnes de la plaine de Donnas sont ravagées et changées en lit de la rivière.

Bien des années s'écoulèrent, avant qu'on réussit à la resserrer et à lui opposer de nouvelles et solides digues.

On y a depuis travaillé à diverses reprises, mais la barrière qu'on construit présentement dépasse tout ce qu'on a fait et par les sommes qu'on y dépense, et par sa longueur, et, on le croit aussi, par sa solidité. Le pont fut reconstruit, et l'on profita de la leçon en laissant, d'une arche à l'autre, un plus grand espace sans entrave et sans embarras, afin que rien ne s'oppose au passage des eaux et de ce qu'elles charrient. Jusqu'en 1838, de mémoire d'homme au moins, le pont de Donnas à Vert était placé au sommet du Bourg à coté de la porte de la chapelle St-Ours.

tien, les vendéens du bas Val d'Aoste froissés dans les affections les plus chères par l'exil de leur roi, relégué en Sardaigne, et exaspérés extrêmement par la guerre que le nouveau régime déclarait à la religion, ne surent plus se contenir : ils affluèrent à Donnas comme dans la terre natale de la foi, d'où ils se dirigèrent vers Aoste. Que si, dans le paroxysme de leur indignation, ils se portèrent à quelques actes bien regrettables, que jamais la Religion ne saurait approuver, on connaît les mesures que prit le municipe⁴, on sait les efforts que fit le bon curé Veneriaz, pour les empêcher. On dut lui arracher d'entre les bras celui que sa voix, ses supplications et ses larmes n'avaient pu faire relacher dans ce tumulte, et auquel il avait été sommé de donner vite l'absolution. Il écrivit à la marge d'un acte dans un registre de la paroisse :

A furore populi libera nos, Domine.

Oui, le zèle religieux des habitants de Donnas est si manifeste que l'impie de tous les temps, ne pouvant le contester, prononce hardiment, avec le commissaire Bruni, que ce peuple est esclave du prêtre, que son curé le fanatise. Misérable subterfuge ! Le zèle du prêtre, le zèle du fidèle, qui écoute son curé, est l'ennemi des excès. Tout en prêchant, après les apôtres, qu'il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes, qu'il faut, sur les traces des martyrs, tout souffrir, la mort même la plus cruelle, plutôt que de renier ou trahir sa foi, le curé recommande sans cesse à ses paroissiens la modération, la patience, et l'amour des ennemis, et toujours il se jetera entre le fanatique, s'il s'en rencontre un, et sa victime, pour calmer l'un et délivrer l'autre.

Que signifie du reste cet usage si antique d'aller processionnellement, en si grand nombre, avec tant de pitié vénérer les reliques de Saint Grat à Aoste, usage dont on ne veut point se départir, malgré toutes les difficultés qu'on lui oppose ? Que signifie cette constance à recueillir et à distribuer annuellement, aux fêtes de la Pentecôte, les offrandes faites au profit des pauvres, selon les status de l'ancienne confrérie du Saint-Esprit, quoique ses fonds aient été depuis cent et cinq ans appliqués à une autre œuvre pie ? Où sont les paroisses qui ont conservé avec tant de soin de tels usages, par pure spontanéité ? Que signifiait enfin, ajouterai-je, cette triple société de douze chefs de famille chacune, en l'honneur des trois rois-mages, où tous, un flambeau allumé à la main, entouraient dans l'église le catafalque la veille de

⁴ Voyez la lettre de la municipalité de Donnas au citoyen général Merck du 20 nivose (10 janvier 1801) pag. 165 de l'opuscule de M. Duc Pierre Etienne, chanoine chancelier épiscopal sur la Prévôté de Verrès. Ivree 1873.

l'Épiphanie, assistant au service religieux qu'ils faisaient célébrer pour les défunts avec quelques autres messes encore ? Ils se réunissaient ensuite pour le repas, où tout était réglé, à l'instar des anciennes agapes ou des réfectoires qui se léguaient dans les chapitres des cathédrales et des collégiales. Oui, je le répéterai mille fois, le flambeau de la foi catholique a toujours brillé avec splendeur à Donnas. Et dans ces derniers temps, que l'hérésie a disséminé partout ses émissaires, aucun n'a osé encore s'y arrêter, grâce à l'horreur qu'éprouve son peuple pour les ennemis de la foi⁵. Puisse t-elle couler avec son sang dans les veines de la génération naissante, pénétrer toutes ses fibres et passer de père à fils jusqu'au dernier des siècles ! Que puis-je désirer de mieux pour ceux que j'aime ?

La foi ne vit que par l'exercice de la charité, ne soyez donc pas surpris que la paroisse de Donnas ait bâti, et consacré à cette vertu, non un seul mais trois établissements : UN HOSPICE, UN HÔPITAL, et UNE MAISON DE REFUGE POUR LES LÉPREUX. Celle-ci se trouvait en dehors des villages, au midi de la route publique au lieu dit Martorey : on n'en reconnaît plus la place, on en a même perdu le souvenir. Ceux-là, au contraire, fondés sur le roc, sont encore debout et figurent sur le cadastre communal sous les noms d'*Hospice des Capucins de Chatillon et d'Hôpital de Donnas*. Je ne suis pas riche de renseignements sur la *maladière* de Donnas. Après la preuve de son existence en 1317 par le legs qui lui est fait dans le testament du noble seigneur Henri de Quart, prévôt de la Cathédrale, d'une manière expresse et distincte de l'hôpital de Donnas et de la *maladière d'Aoste* : *legavit hospitali Donacii quinque solidos semel : item maladerie ibidem quinque solidos semel* ; et plus loin *maladerie auguste de subtus ad opus leprosorum...*, je ne connais que ce que m'en apprennent deux actes de reconnaissance faits en 1598 le 27 mai, et plus tôt déjà le 31 octobre 1541, en faveur de la mense épiscopale d'Aoste. Par la charte de 1598 (Jean Reymondé notaire et commissaire)

⁵ Un jour de fête, vers une heure de relevée, certain colporteur étalait quelques livres sur la place commune à côté de la grande route, il y a de 20 à 25 ans. Un jeune homme s'approche et, ouvrant un de ses livres il reconnaît ce qu'il est et dit à haute voix : c'est de la marchandise protestante ; on s'attroupe curieusement, une altercation s'engage entre le jeune homme et le colporteur, quand voici arriver quelqu'un qui demande avec autorité à l'étranger : *Qui vous a permis de venir planter ici votre boutique ? Vous n'avez qu'à plier bagage et à vous retirer de suite, et ne venez plus susciter des chicanes par ici.*

Ce quelqu'un était M. le Syndic, il fut obéi. Dieu le récompensera d'une si louable conduite. Lui seul connaît l'étendue du bien qu'il a produit. Cet homme vit encore : ah ! qu'il vive, qu'il vive heureux !

passée à Aoste, les nobles Jean-André pour son frère Jean-Pierre, feu noble Turpin De la Porte, et pour Antoine feu Barthélemy Danna, et notaire Jean feu Antoine feu Aymon De Chappo pour lui et pour ses neveux Bassan, Laurent et Pantaléon De Chappo tous de la paroisse de Donnas, déclarent avec serment avoir possédé par le passé et vouloir posséder à l'avenir, à titre de fief direct et perpétuel, de la mense épiscopale d'Aoste : 1° Une pièce de terre avec treilles, sise à Donnas au lieu dit *maladière soit loz martorey*, de la superficie d'un seteur et demi-éminée avec six toises ; confinée 1° par le chemin public ; 2° par le sentier dite charrière *deys Alleys* tendant au pont de l'île des nobles frères Dalbard Pierre-Philibert, etc, du couchant ; 3° du côté de la Doire par les biens des dits nobles frères Dalbard ; et 4° du côté de Pont-St-Martin par le glair où passe un bras de la Doire, lequel appartient aussi au même fief. Cette pièce était possédée par le noble Jean-Pierre De la Porte, comme l'assurait son frère Jean-André, qui contractait pour lui. 2° Une autre pièce de terre avec treilles, sise au même endroit, de l'autre côté de la *charrière* prénommée, de l'étendue d'une éminée et demi-quartaine de terrain. Les confins sont 1° au nord le chemin public ; 2° au couchant les biens des susnommés nobles frères Dalbard ; 3° en dessous la Doire ; 4° (au levant) la susdite *charrière d'Alleys*. Au dire du même confessant noble Jean-André de la Porte, les époux Danna jouissaient de cette seconde pièce. 3° Enfin une maison avec jardin et place contigues, située au même lieu de la *maladière* soit du *martorey*, de la superficie totale d'environ *demi quartaine*. Le tout est confiné 1° par le chemin public ; 2° par les biens de l'hôpital de Donnas, jouis par les précités nobles frères Dalbard ; 3° et 4° par noble Laurence feu noble René Gamachy, veuve de noble Aymon de Chappo. L'oncle et les neveux De Chappo nommés ci-devant occupent cette maison avec son jardin et ses places. Les mêmes contractants De la Porte et De Chappo reconnaissent devoir payer annuellement pour ce fief, le cens des trois quarts d'un florin d'or avec quatre deniers de service annuel, bonne monnaie d'Aoste et quatre autres deniers de plaids, le cas échéant. L'autre quart du florin avait été cédé autrefois pour les biens de ce fief, qui avaient été emportés par les eaux de la Doire. Les mêmes s'obligent à payer exactement à l'avenir les mêmes cens, service et plaid à la dite mense épiscopale, avec droit à celle-ci de ne le réclamer qu'à un seul des tenanciers, sauf son recours vers les autres débiteurs.

De plus le confessant De Chappo avoue qu'il est obligé d'entretenir la maison sus-décrite en bon état, pour y recevoir les lépreux, s'il arrivait qu'il

en eût quelqu'un, ce dont Dieu nous préserve. Il est aussi dit que si jamais aliénation se faisait de quelqu'un de ces biens ou d'une de leurs parties, on devrait chaque fois se présenter dans l'année, pour un nouvel acte d'inféodation, et payer à l'évêque *pro tempore* un florin de bon or et de poids, ou sa valeur, pour l'entrée en possession. Une telle obligation n'était pas nouvelle ; déjà elle avait été reconnue par acte reçu Nicod Foldon notaire, le premier septembre 1520, sous Mgr Amédée de Berrutis, par Pantaléon Ducrest Dalbard ; et le 31 octobre 1541, sous Mgr Pierre Gazin, par Antoine fils et procureur de son père Barthélemy de Pitodo et autres nommés dans l'acte que j'ai lu reçu noble Manfred de Pugliaco⁶. Dans ce dernier acte, c'est Jacques Chappo qui occupe la maison avec jardin et places, de la superficie tota-

⁶ In nomine Domini Amen. Anno a nativitate Domini millesimo quingentesimo nonagesimo octavo, indictione undecima, in die vigesima septima mensis maii. Actum in civitate Augustae, videlicet in scribania domus continuæ residentiae mei Joannis Reymondi Notarii et commissarii infrascripti praesentibus... testibus ad omnia infrascripta peragenda vocatis et rogatis, universis... notum fiat... quod ibidem... fuerunt personaliter constituti nobilis Joannes Andreas filius quondam Turpini de Porta veluti procurator nobilis. J. Petri eius fratris... et Antonii filii quondam Bartholomei De Anna... Et egregius Ioannes filius quondam Antonii quondam Aymonis de Chappo tam nomine suo.. quam... Bassani, Laurentii et Pantaleonis eius nepotum... omnes parochiae Donacii. Qui... dixerunt... et recognoverunt se et suos... tenuisse, de coeteroque tenere velle et debere... nomine recti et perpetui feudi a Rdmo Domino episcopo ejusque ecclesiae et mensae episcopalis... primo unam peciam terrae et thopiarum jacentem apud Donacium loco dicto maladeria seu loz martorey estimatam ad unam sextariatam cum una eminata et sex tensis terrae. Cujus peciae fines sunt de P parte strata publica, de secunda carriera deys Alleys tendens ad pontem insulae nobilium Petri Philiberti et ejus fratrum De Albardo : de quarta subtus seu a parte S-Martini, glaretum per quod pars Duriae transit, et erat de praesenti feudo. Quam peciam tenet dictus nobilis J. Petrus De Porta. Item unam peciam terrae et thopiarum iacentem in eodem loco et ab alia parte dictae carreriae aestimatam unam eminatam cum dimidia quartanata terrae ; cuius peciae fines sunt de prima parte a septentrione strata publica, de secunda a parte solis occasus res dictorum nobilium fratrum De Albardo, de tertia de subtus a parte Duriae etiam Duria, de quarta dicta carreria d'Alleys. Quam peciam tenent jugales De Anna...Item unam domum una cum orto et plateis dictae domui contiguas jacentem in eodem loco Maladeriae sive du martorey, aestimatam inter totum circa dimidiam quartanatam terrae. Quorum omnium fines sunt de 1a parte strata publica ; de 2da res hospitalis Donacii quas tenent dicti nobiles fratres De Albardo. De 3a et 4a res nobilis Laurentiae filiae quondam nobilis Reynati Gamachy, relictæ quondam nobilis Aymonis de Chappo. Quae domum ortum et plateas tenent in eorum manibus dicti patruus et nepotes Chappo.

Et inde pro eisdem rebus et feudis... dicti confitentes confessi fuerunt et recognoverunt se et suos... debere ac solere teneri praelibato Reverendissimo Dno episcopo ejusque ecclesiae et mensae episcopali... videlicet tres partes quatuor partium unius boni floreni auri justî ponderis de censu annuali quatuor denarios bonae monetae cursalis Augustae servitii annualis annuatim solvendo in festo S. Martini, et alios quatuor denarios ejusdem monetae totius placiti, quando acciderit, jam olim detracta dicta quarta parte dicti floreni auri pro rebus ejusdem feudi diluviatis... Item quod dicti De Chappo teneantur et debeant praedictam domum... tenere in bono et valido statu ad recipiendum infirmos leprosos si infra contingat futuris temporibus adesse : quod absit...

le de demi-quartanée : cette maison y est dite autrefois chosal : *olim casale*. Il y est aussi parlée, dans les mêmes termes que dans l'acte de 1598, de l'obligation de l'emphytéote de maintenir cette maison en bon état, pour y loger les pauvres lépreux, s'il arrivait que quelqu'un fût atteint de cette maladie, ce qu'à Dieu ne plaise. Les confins sont : 1° au nord la grande route ; 2° au couchant pour la maison et annexes, les biens de l'hôpital de Donnas, possédés par les héritiers du notaire Antoine Du Crest Dalbard ; 3° au midi soit du côté de la Doire, la grosse pièce de bien confinait aux biens des hoirs de feu notaire Antoine Dalbard, qui furent de Vuillerme De Glareta, gendre de feu noble André d'Ottobon de Bosses, et de noble Antoine du même Ottobon de Bosses, lesquels provenaient de l'hôpital de Donnas ; la petite pièce touchait aux biens des héritiers du même notaire Antoine Ducrest Dalbard, qui furent de Martin de Pedellex ; 4° au levant, la maison avait comme à son midi les biens du notaire Jean-Marc De Savinis de Bard, qui furent de Jean frère de feu Jean-Pierre feu Jean Goyet. La pièce de terre moins grande avait la charrière dite d'Alleys, qui confinait aussi au couchant l'autre pièce de bien, confinée du côté de Pont-St-Martin par les biens de la mense épiscopale, lesquels *declinantur*, y est-il dit, et à travers lesquels passe une certaine quantité de l'eau de la Doire. Cette partie des biens de la maladière de Donnas n'était donc pas encore, à cette époque, convertie en glair comme elle le fut en 1598. Les pièces de bien étaient alors possédées toutes les deux par Jean de Barthélemy Danna, à titre sans doute de fief donné par la mense épiscopale.

Depuis quand, demanderez-vous maintenant, la mense épiscopale a-t-elle eu la maladière de Donnas ? Celle-ci n'aurait-elle été peut-être qu'une annexe de celle d'Aoste, et serait-elle ainsi passée à la mense par l'acte d'union faite à cette mense de la maladière située à St-Christophe, comme étant une de ses propriétés, sans qu'on ait eu besoin d'en faire la moindre mention ? Ce silence ne saurait point être supposé possible, lorsqu'il s'agit d'un établissement qui, un grand siècle plus tôt, figurait et était regardé comme autonome dans les actes publics tels que le testament du noble Prévôt Henry De Quart. Ne lui aurait-elle pas plutôt été cédée postérieurement, à l'instar de la maladière d'Aoste, par une concession du St-Siège sous la condition et réserve d'y maintenir constamment un logement pour les lépreux, quand il s'en trouverait ? Et ne serait-ce point cette disposition même qui aurait rendu la vie et les forces de la jeunesse à cette maison de refuge des lépreux, dite, dans l'acte de 1541, jadis chosal *olim casale* ? On ne peut

cependant pas se cacher que la maladière d'Aoste ait eu des biens fonds qui lui appartenait dans la commune de Donnas, aux portes même de Pont-St-Martin, au XIV^e siècle. L'année 1396, le recteur de la dite maladière d'Aoste, *Martin Campolorenzali*, clerc et citoyen d'Aoste, donnait, à fief, pour sa vie durant, à Richard feu Jean Dierne de Bard, un pré avec arbres, situé au lieu dit pré gaillard et référés, territoire de Donnas. Ce pré confine 1° au chemin public ; 2° et 3° à des terres données à fief par les nobles de Jordanis ; 4° aux biens des frères Gervais et Barthélemi feu Jean-Dierne, bourgeois de Bard. La rente à payer chaque année au Recteur est de 36 sous *de cens*, 18 deniers de *service* et deux deniers de *plaids* (*quando accideret.*) Que ne m'est-il donné de mettre la main sur le contrat écrit par le notaire Foldon en 1520 ? Ils me fournirait certainement des éclaircissements sur l'état de cette léproserie de Donnas au XV^e siècle. Je devrais au moins connaître ce qu'il en a été depuis la fin du XVI^e siècle. Mais hélas ! Je n'en sais rien ; et je vais clore cet article pour passer à celui de l'hospice.

L'hospice de Donnas, appelé depuis deux siècles et demi l'hospice des Capucins, est au sommet du Bourg, au couchant de la chapelle de Saint-Ours, à laquelle il se rattache par une galerie en pierres, ouverte au midi et longue de quatre à cinq mètres. Il occupe un espace d'environ soixante-dix mètres de superficie, enclavé entre la route ancienne, au nord, et au midi la Doire qui baignait la roche sur laquelle il était bâti. On y descendait par un escalier intérieur pour puiser de l'eau, du côté du levant, dans le petit recoude qu'elle faisait, pour occuper la place entre l'hospice et la chapelle, sous la galerie qui joignait l'une à l'autre. Présentement la route nouvelle a pris la place de la Doire ; et bien que l'eau ne soit plus à la portée de la maison, on ne se plaint pas de son éloignement.

Depuis longtemps déjà, cet hospice sert de local pour la tenue de l'école communale des garçons. Mais aurait-il été bâti exprès pour les RR. PP. Capucins, ou existait-il déjà auparavant, et dans ce cas à quoi servait-il ? Si je puis répondre qu'il était une maison de charité avant tout établissement de Capucins à Chatillon, je remercie sincèrement le Rd. P. Capucin Archange, présentement de la famille des dits RR. PP. Capucins d'Albertville (Savoie), des renseignements qu'il m'en donne. Je ne saurais mieux faire que de les transcrire ici textuellement :

« Albertville 16 janvier 1880.

Monsieur le chanoine, je vous envoie la première expédition des notes que vous me demandez sur l'hospice de Donnas. La seconde suivra de près.

Je ne pourrai pas satisfaire en tout vos bons désirs ; mais au moins j'ai la consolation de vous dire tout ce que je sais, et vous en ferez l'usage que vous jugerez à propos pour le bulletin de l'Académie. Je vous dirai d'abord que je n'ai vu ni lu aucun des vieux titres qui concernent la fondation de l'hospice, ni de ceux qui en 1629 le donnaient à nos pères, à condition d'y habiter pendant les stations du Carême... Je ne puis vous parler que de la délibération du Conseil de la commune de Donnas qui, en 1818, offrait, à l'exemple de la municipalité de Chatillon, l'Hospice aux mêmes conditions qu'avant la révolution, c'est-à-dire de prêcher le carême à l'église de Donnas... chaque trois ou quatre ans. J'ai lu cette délibération dans les archives du couvent de Chatillon, où je l'ai laissée. Ce n'était qu'une copie faite par le secrétaire de la commune, légalisée par la signature et le sceau du syndic. Je me rappelle d'avoir lu, lorsque je visitais l'hospice, le millésime de sa construction. Il était gravé sur une pierre de la chapelle, placée sur le dehors des murs, du côté visant sur le Bourg. Je ne le trouve plus : je ne sais si je l'ai pris en note ou si je l'ai oublié.

Il y a eu dans la Vallée deux époques mémorables, celle de la fondation des hospices et celle des couvents. La fondation et la destination primitive de l'hospice de Donnas datent du temps qu'on érigeait partout dans le Duché des hôpitaux pour les infirmes, pour les pauvres voyageurs et pour les pauvres pèlerins qui se rendaient en Italie, surtout à Rome pour visiter les tombeaux des SS. Apôtres Pierre et Paul, et les Sanctuaires les plus renommés de la péninsule. Les hospices étaient des jalons que l'industrielle charité du peuple valdôtain avait dressés sur les divers passages des routes sur tous les parcours de la vallée. Les nobles, les bourgeois et les riches particuliers consacrèrent leur fortune à ériger des hospices. A cette époque, c'était un admirable élan de charité dans toutes les régions, d'une extrémité de la province à l'autre. La cité et les bourgs construisirent des asiles de bienfaisance. C'était une sainte rivalité de bonnes œuvres. Donnas voulut avoir le sien. C'était l'ancien esprit des Salasses qui se réveillait dans toute sa ferveur ; car ce vieux peuple, qui a défriché le sol du Duché, regardait l'hospitalité comme le plus saint des devoirs, et s'en fit une loi sacrée et inviolable. L'occupation romaine avait refroidi ce mouvement de charité, les Salasses n'étaient plus libres, ni maîtres chez eux. Mais le christianisme l'a renouvelé, élargi et ennobli, au point que l'on peut dire que les premiers chrétiens du Val d'Aoste ont non seulement imité ceux des premiers siècles, mais encore les Salasses leurs ancêtres, qui se distinguait à l'égard des étrangers, des mal-

heureux et des disgraciés de la fortune par des actes du plus charitable dévouement, auquel il ne manquait que la sanction du christianisme. L'archidiacre S. Bernard de Menthon arbora de nouveau le drapeau de la charité sur les passages des monts les plus élevés ; et dès lors les valdôtains se sont concertés pour le dresser de distance en distance sur divers points de leurs habitations. Telle est donc l'origine, et je dirai la source mère de la charité qui est une marque distinctive des populations chez lesquelles la foi est toujours vivace, et qui sont toujours disposées à la défendre au prix de leur sang. Je ne puis donc vous renseigner sur cette fondation primitive que par ces réflexions. Je vais passer à ce qui concerne cet établissement depuis que la commune l'a remis à nos pères, à l'époque de la création de nos couvents dans le Val d'Aoste.

L'établissement des RR. PP. Capucins dans le Duché d'Aoste eut un grand retentissement dans la Vallée. Les nobles familles de Challand se sont rendues caution de leurs fondations auprès des populations. Toutes ont contribué à les construire à Aoste, à Chatillon et à Morgex, et ont encouragé les donations des hospices de Donnas et de Cogne. Le Baron Paul Emmanuel de Challant convertit en couvent son hôpital de Chatillon en 1626. Cette concession en faveur des PP. Capucins inspira au conseil municipal de Donnas la pensée d'imiter son exemple. A cette époque, le nombre des pèlerins avait diminué, et ceux qui se rendaient en Italie, préféraient traverser les Alpes Cottiennes soit le Mont-Cenis. Les malades de la localité étaient soignés chez leurs parents. Il n'y avait que les plus malheureux qui profitaient des revenus de ce bénéfice. L'administration de ses biens était entre les mains du conseil municipal, et il crut en disposer et il en disposa en effet en faveur des RR. PP. Capucins. Il aurait préféré, à l'exemple du Baron de Chatillon, convertir son hospice en couvent, mais bien des difficultés s'y opposaient. Outre que l'emplacement n'était pas susceptible de l'agrandissement d'un clos convenable à une maison religieuse, les oppositions que l'oeuvre de M. le Baron de Challant rencontra au sujet de sa fondation à Chatillon firent renoncer à ce projet. Il aurait au moins souhaité qu'un père y résidât continuellement, mais n'ayant pu l'obtenir, il exigea que le R. P. gardien de Chatillon fournirait chaque année un prédicateur pour le carême, lequel occuperait cet hospice de Donnas, auquel on se contenta de laisser le nom d'hospice des Capucins. Ce qui fut accordé, convenu et arrêté par un acte obligatoire de part et d'autre en 1629. Cependant la prise de possession n'eut lieu, comme à Chatillon, qu'en 1633, à cause de l'épidémie qui rava-

gea et désola tout le Duché. Alors l'hospice devint un véritable Lazaret. Ce fut le Révérend père Irénée de Lyon, gardien du couvent d'Aoste, chargé de diriger la fondation de celui de Chatillon, qui souscrivit l'acte fait avec la commune de Donnas, acceptant au nom de l'ordre, à titre d'Hospice, pour y déposer les aumônes recueillies dans les paroisses circonvoisines, pour l'asile des quêteurs, et enfin pour l'habitation du prédicateur du Carême et pour son compagnon⁷, selon l'accord fait avec le municpe donateur. Le Seigneur de Bard, de Donnas et de Pont-St-Martin, dont je ne me rappelle pas le nom, intervint dans l'acte et prit l'hospice et les capucins sous sa protection. Il n'y eut pas besoin de l'autorisation ni du Duc, ni du Pape, parce qu'il ne s'agissait pas de l'érection d'un nouveau couvent, et qu'il dépendait d'un qui était déjà approuvé par le Trône et le St-Siège. Les notes que feu M. l'avocat Bich m'a communiquées, et dont il a conservé l'original, écrit de sa propre main, en forme d'analyse puisée sur la copie de l'acte de cession de l'Hospice, disent que : *L'an 1629 le conseil municipal de Donnas et les pères Capucins, présidés par le Seigneur de Bard, de Donnas et de Pont-St-Martin, se réunirent à la maison commune, à l'effet, le conseil de céder l'hospice aux PP. Capucins de Chatillon, et les Capucins, en l'acceptant comme succursale, de s'engager à venir prêcher à l'église de Donnas, chaque année, le carême, deux fois par semaine, le Dimanche et le mercredi ou le vendredi ; que l'hospice servirait d'habitation soit aux prédicateurs durant leur station quadragésimale soit aux quêteurs et à leurs compagnons, qui pourraient y déposer, réunir leurs aumônes pour les transporter à Chatillon.*

L'acte portait en outre que les prédicateurs du Carême ne s'entre-

⁷ « Il est à remarquer que de tout temps avant la révolution du dernier siècle, tous nos prédicateurs de carême se faisaient accompagner d'un frère convers, pour les servir durant toutes leurs stations. Ils ne vivaient point chez les curés ni chez des particuliers. Les frères faisaient leur ménage. Dans les localités où il n'y avait pas de maison à leur disposition, les syndics leur louaient des appartements convenables pendant la durée de leur séjour, et leur faisaient fournir tous les aliments nécessaires à leur entretien. Cette décision avait été prise dans plusieurs Chapitres généraux de l'Ordre. Elle n'existe plus de nos jours ; mais elle fut exactement observée à l'époque des conventions prises avec le Conseil de Donnas. En 1819 et 1820 le père Zozime de Thonon, Gardien, a entrepris de remettre cet usage en vigueur, lorsqu'il alla prêcher le carême à Donnas ; mais les difficultés d'entretien soit pour lui soit pour le frère son compagnon furent si grandes qu'il fut obligé d'y renoncer... Aussi les pères Zozime, Gabriel et Pierre n'habitèrent point l'hospice pendant leurs stations. Ils logèrent chez M. le Curé que le Conseil devait dédommager des frais de la pension accordée aux prédicateurs du carême, en gratifiant ceux-ci d'une certaine somme qui, je crois, était de 50 ou 60 francs, pour être employée aux besoins de la Communauté de Chatillon.

tiendraient pas avec le produit des quêtes faites par leurs compagnons ou par leurs frères convers ; mais par les soins du conseil qui leur fournirait toutes les denrées et aliments nécessaires aux jours de jeûne et d'abstinence ; que les provisions seraient faites dès le commencement du Carême, jusqu'à la somme de soixante cinq florins de Savoie chaque année : que si les pères Capucins ne pouvaient pas envoyer un prédicateur annuellement, pour des raisons de maladie, ou autres de grande importance, les dits trois-vingt et cinq florins seraient dans l'année employés aux réparations de l'hospice : que les dits florins seraient ainsi prélevés d'année à perpétuité sur les biens, legs, testaments et revenus du dit hospice. Le contrat avec ses clauses et ses conditions fut fait à double copie dont une pour l'hospice et l'autre pour le couvent de Chatillon. L'original fut déposé aux archives de la commune de Donnas. Ces précieux documents existèrent dans les archives de la maison de Chatillon et de l'hospice jusqu'au commencement du XIX siècle. Ils disparurent durant la tourmente révolutionnaire. Ils furent ou brûlés sur les places publiques des deux communes précitées, ou transportés à Ivree aux Bureaux de l'Intendance Générale du département de la Doire.

Les conventions furent scrupuleusement observées pendant les temps de tranquillité et de paix... Aux différentes époques de l'occupation de la Vallée par les troupes, dans les temps de guerre, soit sardes soit françaises, l'hospice de Donnas fut tantôt un hôpital militaire, tantôt un magasin de toutes sortes de provisions. Il serait trop long d'entrer dans tous les détails des péripéties des guerres. Il n'y a qu'à consulter l'histoire qui a enregistré toutes les invasions du Val d'Aoste, pendant lesquelles l'hospice servit toujours pour les besoins des troupes.

A la révolution française l'hospice fut décrété propriété nationale... Les maîtres du Duché cherchèrent à l'aliéner, mais il paraît qu'ils ne réussirent pas à le vendre. Ils y avaient installé un bureau des agents de la république, c'est de là que sortirent des arrêts d'arrestation et de mort contre les citoyens qui n'étaient pas de leur bord.

Après l'établissement de l'Empire, Napoléon I porta un décret, daté de Saint Cloud, par lequel il déclarait que tous les établissements, appartenant à la Nation, qui n'avaient pas été aliénés à titre onéreux devenaient propriétés de l'empire et devaient être regardés comme domaine du génie militaire. Par ce décret l'hospice de Donnas comme le couvent de Chatillon fut considéré comme une caserne. Mais la commune, tenant à le conserver, imita la muni-

cipalité de Chatillon, elle dressa une supplique à l'Empereur, dans laquelle elle exprimait le désir d'en faire un établissement d'école, ce qui manquait à cette époque. Le Préfet d'Ivrée appuya cette demande de son autorité, et le Conseil fut exaucé.

Après la restauration des PP. Capucins à Chatillon, en septembre 1817, le Conseil communal de Donnas décida aussi, de son côté, de rendre son hospice aux pères, et voulut aussi les réintégrer à son tour. Les religieux étaient peu nombreux alors ; on ne comptait que quelques pères qui avaient échappé des mains des révolutionnaires. Il fallut attendre qu'ils se fussent recrutés. Au bout de trois ans, en 1820, le rév. Père Zozime de Thonon, acquiesçant à la demande de l'Administration se rendit à Donnas et accepta l'hospice aux mêmes conditions de 1629. Mais il ne s'engagea pas à prêcher le carême tous les ans, à cause de la pénurie des prédicateurs, et des sujets qu'il fallait placer dans les couvents que le Révérendissime P. Eugène de Rumilly, commissaire général, rétablissait en Savoie, en premier lieu à Chambéry en 1818. Le P. Zozime prêcha à Donnas le carême de 1820-21-22. Appelé à présider le Couvent de Chambéry, en qualité de Gardien, il y eut interruption, et Donnas n'eut plus de prédicateur qu'en 1830. Ce fut le père Gabriel qui donna et tint cette station. De 1822 à 1830, le Conseil resta propriétaire de l'Hospice. Le dernier carême fut prêché à Donnas en 1836 par le Père Pierre, j'étais alors à Chatillon, en qualité de clerc.

De 1830 à 1836, les négociations furent reprises par le Conseil pour la définitive cession de l'Hospice ; mais les RR. PP. Gardiens Ambroise en 1831, François en 1836, Bienvenu en 1839 et Gabriel en 1841 ne purent pas renouveler le contrat, parce que alors les RR. PP. provinciaux reprirent les couvents d'Yenne, de la Roche et d'Albertville ; et ils eurent besoin des religieux pour y mettre et former des communautés. Ils ne purent pas augmenter celle de Chatillon, et y mettre un prédicateur pour le Carême de Donnas. Ayant été fixé de famille à Chatillon de 1840 à 1848, et y ayant même rempli, pendant trois ans, les fonctions de Vicaire, je sais que le Conseil communal a fait bien des tentatives pour avoir un prédicateur quadragésimal, et offrit chaque fois l'Hospice au Supérieur. Mais il fut impossible d'adhérer à sa proposition ; et l'Hospice resta à la commune. Voilà, monsieur le chanoine, les explications que je puis donner comme certaines...

Je suis votre très-humble et dévoué serviteur
P. ARCHANGE Missionnaire Capucin,
membre de l'Académie de St-Anselme.

L'Hospice des Capucins de Donnas trouve, dans cette lettre, son histoire toute entière. Qu'est-ce qu'elle laisse encore à désirer ? Que mille fois soit remercié le bon rév. père Archange qui nous la donne !

Si les restes de l'hôpital dont j'ai à parler, loin d'être encore sur pied, tels qu'ils le sont au vu et au su de tout Donnas, avaient disparu dès longtemps, comme dans tant d'autres communes, je me serais imaginé qu'il était la maison même de charité, sur laquelle a surgi le prédit hospice des Capucins au plus fort de la jeunesse du XVII^e siècle. Et voici ce qui imprimait cette idée dans mon esprit.

Deux bulles du Souverain Pontife Alexandre III font mention expresse de l'église de Donnas ; la première datée du 20 avril 1176 la désigne sous le vocable des Saints Pierre et Ours ; dans la seconde elle est comptée au nombre des bénéfices qui dépendent de la prévôté et maison religieuse du Grand-St-Bernard que cette bulle du 18 juin 1177 regarde uniquement, et Saint Pierre est le seul titulaire qui lui soit attribué. Quels changements, me dis-je, se sont opérés à Donnas dans cet intervalle en moins de quatorze mois ? Qu'est-ce qui a pu faire céder au Mont-Joux, cette église paroissiale ? Je n'ai pour me diriger, au milieu des ténèbres qui m'enveloppent, qu'une vieille tradition, confirmée par un état de cette paroisse écrit vers 1780 par son curé Vénériaz Humbert, et conservé dans les archives du bénéfice cure. Elle apprend qu'après le cataclysme qui précipita de la montagne cette quantité de pierres et de gravier qui couvrit le bas de la côte, et ensevelit ou renversa sous ses décombres le chef-lieu de Donnas avec l'église et les maisons, au nord de la route ancienne, à quelques cent mètres au couchant du village actuel de Treby, les fonctions paroissiales du culte se firent dans l'église d'un corps religieux, qui se trouvait plus au levant. Elle n'avait pas été endommagée par ce terrible éboulement qui ne s'était pas étendu jusques-là. Je n'en sais pas le pourquoi, le vulgaire appelle communément du nom de Templiers les familles religieuses qui ont eu anciennement des maisons dans ce diocèse, et dont on ne connaît pas l'histoire, quoique M. le chevalier Gal Prieur de St-Ours (mort le 17 décembre 1867), si reconnu pour son habileté et ses succès dans les recherches historiques du pays, ait formellement déclaré qu'il n'y a jamais eu des Templiers établis dans notre Duché. Ainsi on cite les Templiers de sainte Hélène à Sarre, à Quart, etc, tandis qu'on sait que ce sont les bénédictins de saint Victor et de saint Jean de Genève, auxquels ces églises furent cédées sur la fin du onzième siècle et au milieu du douzième. Quant à l'église de Donnas, après la ruine de son église paroissiale de



Donnas. Edificio situato nel Borgo con finestre in pietra: una a crociera, una ad accolade ed altre due divise orizzontalmente.

Saint Pierre et Saint Ours, assurément elle n'a pas été une église des Templiers, mais si une maison religieuse se trouvait alors là où se trouve aujourd'hui l'église avec son presbytère, je présume que c'était une maison que la prévôté de Mont-Joux aura possédée, pour que ses religieux trouvasent un refuge, à eux, depuis Aoste, quand ils devaient se rendre en Piémont. De là je comprendrais que, dans le malheur survenu, on eût été heureux de céder aux prévôts et aux chanoines réguliers du Grand-St-Bernard cette paroisse de Donnas, pour qu'elle fût assistée et soignée dans la charge des âmes et l'exercice du culte religieux. Je rapporterais ainsi l'époque de ce cataclysme à 1176-77. Mais où se seront retirés, me demandé-je, ceux qui n'ont pas péri dans cette alluvion ? Ne seront-ils pas allés chercher un abri dans le Bourg actuel sous les remparts de la roche vive qui devait les garantir à tout jamais d'un éboulement semblable ceux qui avaient déjà là leur maison, les auront sans doute logés chez eux, en attendant qu'ils se fussent bâtis un réduit à eux. Ne serait-ce point alors qu'on aurait construit la chapelle de Saint-Ours au sommet du bourg, sur cette roche qui s'avancait vers la Doire, au midi de la grande route romaine, soit pour élever un édifice en l'honneur de St-Ours comme patron jusqu'alors de la paroisse, soit pour invoquer là le protecteur contre les inondations, car la Doire n'était pas une voisine trop chère.

Je pousse plus loin mes inductions : je lis dans l'histoire des familles nobles par De Tillier, article De Vallaise, que les seigneurs *Eimericus, Aymo et frères d'Arnad sont nommés en des lettres de sauvegarde* de l'église de saint Pierre et saint Ours de Donnas vers l'année 1179. (Que ne puis-je trouver ces lettres) ? Le désastre arrivé à Donnas aura sans doute excité la compassion de nos Souverains, et le très rév. prévôt de Mont-Joux n'aura pas manqué de solliciter la protection de l'Auguste Maison de Savoie pour cette église si affligée ? D'où après le décès du B. Humbert, son fils Thomas I, pour assurer aux anciens et nouveaux habitants du bourg un lieu moins exposé aux menaces de la Doire, en même temps pour garantir le chemin public, aura fait construire la barrière dite, aujourd'hui encore, la digue du prince Thomas, dont les murs semblent aussi durs et aussi solides que ceux des romains ; et sur laquelle sont fondées au midi toutes les maisons anciennes de cette partie méridionale du bourg. Je puis me tromper sans doute, mais toutes les données que j'ai semblent me conduire à cette seule explication. D'un autre côté, je ne puis me cacher que le titulaire de cette paroisse a été jusqu'en 1177 le même que celui de la collégiale de St-Pierre et St-Ours

d'Aoste ; il est plus certain encore que l'hôpital de Donnas, comme nous le verrons, dépendait de la même collégiale. Sur ce j'allais m'imaginer que la paroisse de Donnas lui était unie dès le commencement, et que cette collégiale dans ses rapports intimes avec la prévôté du St-Bernard, l'une et l'autre œuvre de l'archidiacre d'Aoste, avait laissé cette église aux religieux de Mont-Joux, retenant pour elle l'hôpital qu'elle y avait ; et qu'elle l'avait déjà fixé à côté de la nouvelle chapelle de Saint Ours. Je me serais d'autant plus attaché à cette opinion que le bourg de Donnas est le seul endroit où se soit toujours fait, et où se fasse encore de nos jours du 31 janvier au premier février, fête de St-Ours, le marché des vases et ustensiles de bois, ainsi qu'il se fait au bourg St-Ours d'Aoste. Mais il m'est impossible de me faire illusion, la bulle citée d'Alexandre III de 1176 m'apprend que l'église de Donnas n'était à cette époque ni d'une maison religieuse ni de l'autre, ni de ce Chapitre, ni de celui-là, mais de la juridiction et de la dépendance exclusive de l'évêque diocésain ; et d'après les nombreuses chartes que j'ai vues relatives à l'hôpital de Donnas, je suis convaincu que l'hospice des Capucins n'a jamais appartenu à la Collégiale de St-Ours, ni à la prévôté du St-Bernard ; et que le refuge, dont il a pris la place, a toujours été tout autre que l'HÔPITAL de DONNAS.

Que la curiosité vous fasse suivre l'antique route qui traverse le Bourg de Donnas dans toute sa longueur du couchant au levant ; vous aurez à peine fait les deux tiers de ce trajet que vous voilà sur la place commune formant un gros rectangle vers le nord. La maison et le jardin du Comte de Donnas, propriété aujourd'hui de la Commune, se trouvent au bout de la place. Pendant un grand nombre d'années, on y a tenu d'un côté une auberge, et de l'autre le bureau et les archives de l'Insinuation. Maintenant elle sert pour les écoles élémentaires des filles, et l'habitation des quatre sœurs de St-Joseph d'Aoste, qui en sont chargées depuis six ans. Derrière cette maison et au dessus de toute son élévation, sont perchées sur un banc de la roche au pied de laquelle le Bourg s'abrite, des domiciles à demi ruinés qu'habitent deux à trois familles pauvres du lieu. C'est l'hôpital, comme on l'appelle dans la paroisse. En effet c'est là que fut bâti l'hôpital de Donnas, dit des pèlerins. L'étendue du terrain qu'il occupe entre les domiciles et places, est, nous dit le cadastre communal, de 44 toises anciennes, et son allivrement n'est que de 0,45 centimes. Quelques-uns prétendent qu'il est dû à la piété de la familles des nobles Dalbard, s'appuyant sur le local de sa situation, enclavé qu'il est dans les biens de cette maison, et ayant son investiture

et dévestiture par la ruelle qui longe la maison que ces seigneurs avaient à Donnas, et fait comme partie de son enclos. Les confins que lui donne le cadastre n° 49 sont, levant, couchant et nord, Jean Etienne Charles Dalbard⁸, midi, la communauté de Donnas ; mais le clos de celle-ci, jadis du Comte de Donnas, est de deux gros mètres plus abaissé que l'hôpital, et il est fermé par un mur d'enceinte qui le démontre étranger à cette ruelle, où cependant son jardin a une porte d'issue. Je ne saurais partager cette opinion, soit parce que l'ennoblissement de cette maison est, de trois siècles et plus, postérieur à l'existence de l'hôpital de Donnas, soit parce que ce nom ne figure aucunement dans les plus anciens titres que j'ai vus, relatifs à cette maison hospitalière.

J'attribuerais plutôt cette fondation à la famille de Jordans, qui avait beaucoup de biens immeubles sur le territoire de Donnas. J'ai lu qu'un procès long déjà et dispendieux ventillait, au sujet de cet hôpital, entre le prieur de St-Ours, rév. Antoine de Vallaise, qui en était recteur, et les nobles Antoine, André, Vuillerme et Pierre De Jordans, et que des mesures se prenaient en 1423, pour mettre fin à cette question litigieuse agitée par devant l'Officialité d'Aoste. Les deux premiers avec leur frère Jean avaient fondé en 1425 l'hôpital de Bard. Mais pourquoi ne laisserai-je pas l'honneur d'un tel établissement à la population même de Donnas ? L'acte de visite faite à l'église de Donnas par le chanoine Jean Comte, à ce délégué par Mgr Ogger Morisetti en 1412, dit expressément qu'alors il était regardé comme ayant été fondé par la Commune, *hospitale quod dicitur fundatum ab initio a Communitate dicte ville*, qu'il avait sa chapelle sous le vocable, non de St-Ours, mais de Ste Madeleine, située dans le diocèse même d'Ivrée au lieu dit Estyllian, à une petite distance au levant de Pont-St-Martin, territoire de la paroisse de Carême, et qu'il était, selon la coutume, dirigé et administré par le chapitre de St-Ours. Sa tenue semble avoir été à cette époque plus que satisfaisante. Il s'y trouvait le nombre de six petits lits tous garnis de linceuls, de matelas, et de couvertures en grande quantité et très-convenables : *erant in dicto hospitali sex lectuli muniti lintheaminibus et culcitris permultis et coopertoriis condecentibus*. Dans les visites pastorales suivantes du même évêque en 1416 et 1421, le procès-verbal porte que l'hôpital avait huit lits, et qu'on devait fournir aux pauvres *lit, pain, vin et feu, lectum, panem, vi-*

⁸ La famille noble Dalbard, branche établie à Donnas, s'est éteinte dans une fille qui a épousé le notaire Charles Antoine de Perloz d'où la famille des Charles-Dalbard.

num, et ignem. Dans celui du 28 novembre 1421, il est expliqué qu'il y avait sept formes de lit neuves et une ancienne, avec six petits matelas et autant de coussins de plume avec trois couvertures de laine en bon état et trois autres de peau de peu de valeur. Ce second acte ajoute qu'il y avait 23 linceuls et un rouleau de 60 aunes de toile pour en faire de nouveaux, et que les domiciles de l'hôpital sont bien couverts et presque à neuf. *Hospitale et domus dicti hospitalis sunt coperta bene et quasi de novo.* Les ordonnances du visiteur chanoine Comte ne parlaient que de couvrir le portique, pour ne pas laisser dégrader les peintures qui étaient sur la façade de l'hôpital, de faire pour tous les lits des formes comme celle qui était à l'entrée du même hôpital, ainsi qu'une cheminée à feu, au profit des pauvres pendant la nuit⁹.

Malgré les soins des recteurs de ce temps pour l'entretien de l'hôpital, celui-ci était déjà trop vieux pour se soutenir dans toute sa force. Aussi l'archidiacre Pierre de Gillarens qui le visitait le même jour, neuf juillet 1436, qu'il fit la visite de l'église paroissiale et des chapelles de Donnas, écrit qu'il avait besoin d'être bâti, donnant à cet hôpital le nom d'*hospitale de Thiburca*, que je n'ai trouvé nulle part ailleurs que dans cet acte de visite¹⁰. Mais cette nécessité nous est plus formellement déclarée par l'espèce de monitoire que porta le Prieur de St-Ours Humbert Anglici en 1452, lequel nous rappelle que cet hôpital était de la collégiale de St-Pierre et St-Ours depuis son institution, et avec quel zèle les supérieurs ecclésiastiques et réguliers et séculiers veillaient à la conservation et à la bonne administration des œuvres pies qui leur étaient confiées. « *Nos Humbertus Anglici Priorprioratus Sti*

⁹ « ...visitavit hospitale quod dicitur fundatum ab initio a Communitate dicte ville, habens quandam Capellam B. Marie Magdalene sitam in Diocesi ypporegiensi in loco dicto Estyllian, solitum regi per Conventum S. Ursi, in qua debet celebrari in qualibet hebdomada semel, relatione parochianorum. Nunc regit rector seu administrator dicti hospitalis religiosus vir Dominus A. de Vallesia, Prior Prioratus Sti Ursi, et ejus nomine regit dictum hospitale Bartolomeus de Veruna. Erant in dicto hospitali sex lectuli muniti linteaminibus et culcitris permultis et coopertoriis condecantibus... super quibus conquesti sunt burgenses et boni homines ville quod non regitur neque gubernatur idem hospitale prout debet et alias gubernatur et quod redditus item debent exponi ad utilitatem dicti hospitalis et non deportari... quare petunt eisdem provideri... Item ordinamus quod fiant litterie relique prout in prima letteria in ingressu porte dicti hospitalis. Item ordinamus cooperiri porticum ne picture imaginum pereant. Item ordinamus fieri unum focale seu caminum pro faciendo igne, tempore noctis, pauperum usque ad festum omnium sanctorum.

¹⁰ « Idem archidiaconus (Petrus de Gillarens) visitavit ecclesiam parochialem S. Petri Donacii et eius filiam ecclesiam S. Marie de Viridi... et capellam sancti Ursi in burgo Donacii, omnes sub regimine rectoris Ecclesie sancti Petri. Eadem die nona iulii 1436 visitavit etiam hospitale de Thiburca, indigens edificari et humanius recipi pauperes. Alia capella est in castro sancti Martini.

Ursi Auguste Diocesis, attendentes quod hospitale Donatii est membrum et de obedientia nostrae religionis, secundum suam antiquam institutionem... Nous avons appris avec peine, dit-il, que les édifices du dit hôpital menacent ruine, qu'on y néglige l'hospitalité et l'acquittement des messes et legs d'obligation ; c'est pourquoi voulant remplir notre devoir, nous vous chargeons et vous commandons à tous d'avertir le recteur du même d'y pourvoir¹¹. Mais qui m'apprendra depuis quand et pour quel motif l'hôpital de Donnas a été cédé par la Commune, si c'est elle qui lui a donné naissance, à la Collégiale de Saint-Ours d'Aoste, plutôt qu'à toute autre corporation religieuse ? D'où vient qu'il n'aurait pas été confié aux chanoines réguliers du Grand-St-Bernard, qui déjà avaient l'église paroissiale de cette commune dès 1177 ? C'est là pour moi une énigme insoluble. Aurait-il été tout d'abord érigé en bénéfice ecclésiastique régulier de la dite Collégiale, où la vie régulière exista depuis son introduction en 1133, jusqu'à sa sécularisation vers 1644 ? Le premier acte public où je vois nommer un ecclésiastique qui en soit investi à titre de prébende est de 1297. Cette charte se trouve dans les archives de l'évêché et cite comme témoins rév. Vuillelme, curé de Donnas, rév. Pierre de Lalays recteur de l'hôpital et rév. Constancius *prebendarius* du même hôpital. Cette différence de personnes entre le recteur et le bénéficiaire me fait connaître que le titulaire de ce bénéfice n'était pas tenu à la résidence personnelle, ni à gouverner l'hôpital par lui-même, mais qu'il lui était loisible de le faire administrer par une personne de sa confiance, ou peut-être par des frères convers. Ce Pierre de Lalays n'était ni ecclésiastique ni non plus le premier fondateur de l'établissement, mais tout simplement un bienfaiteur, qui en 1270 donna à l'hôpital de Donnas, sous la régie, y est-il ajouté, de la maison de St-Ours d'Aoste, *quod regitur per domum sancti Ursi Auguste*, tous les biens qu'il possédait, meubles et immeubles présents et futurs, *tam in plano quam in monte*. Il était de Bard, époux de Perronnette de Champorcher, qui à son tour donna au chapitre de Saint-Ours, au profit de l'hôpital de Donnas, tous ses avoirs, à la seule exception du fief du

¹¹ « Nuper quum per burgum et habitatores illius loci (Donatii) intelleximus displicenter hospitalitatem ibi non servari edificiaque dicti hospitalis ruinam minari, missasque et legata ibi fieri debita nullo modo compleri... Nos Humbertus Anglici, prior prioratus sancti Ursi Auguste Dioecesis, attendentes quod hospitale Donatii est membrum et de obedientia nostre religionis secundum suam antiquam institutionem, in quo consueverunt esse viri religiosi timentes Deum et pauperes sustinentes, nos, debita officii facere volentes, vobis et vestrum cuilibet committimus et mandamus quatenus dompnum Leodegarium Grangiery canonicum regularem et rectorem assertum dicti hospitalis monentes...etc.

Comte de Savoie, qu'elle avait à Bard. Elle approuva en même temps la donation faite par son mari Pierre, et celui-ci confirma et ratifia celle qui venait de faire son épouse Perronnette. L'acte fut dressé à Aoste, *in domo sancti Ursi ante domum lignorum*, le 7 des ides de mars de l'année 1284, Indiction XII, *Wallerius de Cognia notarius publicus*. Le même Pierre acceptait déjà le lundi 18 octobre 1283, au profit de l'hôpital *pauperum de Donacio*, une vente ou donation faite par acte reçu à Issogne, Jacques notaire. Un autre laïque porte le nom de recteur de l'hôpital de Donnas, *Joanellus de Thorracio*, qui accepte la donation faite par les frères Filiponus et Perronius De ryal, de Donnas, au Chapitre de Saint-Ours, en faveur de l'hôpital et des pauvres de Donnas ; actes reçus devant la maison du dit hôpital, les jours 7 des Calendes de mars et 14 août 1268, entre les mains du notaire W, ainsi que la vente d'un pré avec arbres situé à Outrefer (Donnas), passée au profit du même hôpital, le lundi 22 novembre 1276, à Bard, *Ludovicus* notaire. Ne soyons donc pas étonnés si, dans la suite des temps, on trouve des recteurs de cet hôpital, absents de Donnas, après avoir chargé quelqu'un de garder l'hôpital et d'y remplir les obligations d'usage envers les pèlerins et les pauvres.

La dépendance où était l'hôpital de Donnas, dès son origine, dirai-je, de St-Ours d'Aoste est incontestable. Deux actes de reconnaissance de la rente annuelle de cinq sous, payable au Chapitre de Saint-Ours par le recteur de l'hôpital de Donnas, en témoignage des droits de patron du dit Chapitre sur cet hôpital, existent encore dans les archives de la Collégiale, le premier de 1369 par le recteur rév. Jordan François, curé de Vallaise et le second de 1471 par le rév. Humbert Anglici ex-Prieur, et nommé recteur de l'hôpital de Donnas. Un registre enfin des délibérations capitulaires du vénérable Chapitre de St-Ours de 1580, parlant des divers bénéfices de la Collégiale, énumère l'hôpital de Donnas, et dans l'appel des divers membres de ce corps qui devaient intervenir au Chapitre général, se nomme explicitement *Rector hospicii Donacii*. J'ai déjà quelquefois cité le cartulaire de Jovençan de 1530 ; l'hôpital de Donnas y est mentionné avec l'addition : sa collation appartient aux chanoines de St-Ours : *collatio eius est sancti Ursi*. Depuis le décès du chanoine de Saint Ours Jn. Vercellone recteur de l'hôpital de Donnas, je crois que ce bénéfice est passé en commende et a été conféré aux nobles Dalbard. Les seuls recteurs qui apparaissent depuis, comme chanoines de St-Ours, sont Jaquinoz Etienne en 1639, Brunet Pierre en 1649, et Neyvoz Jean-Jacques de 1713 à 1737 ; encore ignoré-je qui leur a conféré ce bé-

néfice, comme j'ignore depuis quel temps précis et par quel accord le Chapitre de St-Ours a renoncé à ses droits sur cet hôpital. Si quelquefois la provision de ce bénéfice est venue de Rome, il est certain qu'en dernier lieu c'était l'évêque diocésain qui en nommait et instituait le recteur. La preuve s'en trouve dans les actes d'institution et de possessoire du rév. Pramotton Jean-Antoine, sous la date du 26 février et 2 avril 1767, et postérieurement dans ceux de la collation faite à ses successeurs.

L'état dressé par le recteur prénommé J. Antoine Pramotton déclare que le bénéficiaire, pourvu de cet hôpital, devait toujours avoir deux lits disponibles pour loger les pèlerins. Là semblaient se réduire toutes ses obligations. Voici ce qu'on lit dans l'acte de visite pastorale de Mgr de Sales, le 16 mai 1755 : « Sur les représentations faites à Monseigneur par le rév. Curé et divers particuliers que le recteur de l'hôpital de Donnas a toujours été en usage d'entretenir deux lits dans la maison du dit hôpital pour y retirer les pauvres passants patentés, Sa Grandeur a ordonné au recteur moderne de s'acquitter exactement de cette obligation, et de faire d'ailleurs toutes les réparations convenables au dit hôpital, et de l'entretenir en bon père de famille ».

La même règle était suivie cent ans plus tôt. Mgr Ferragata faisant la visite des paroisses du Diocèse à la place de S. Eminence le cardinal-évêque d'Aoste, Marc-Antoine Bobba, était à Donnas le 22 août 1567 et visitait l'hôpital du bourg du dit lieu, dont le recteur était rév. seigneur François Dalbard. Il y trouva, écrit-il, deux lits, *visitavit hospitale burgi Donacii, cuius est rector rev. Franciscus de Albardo, in quo reperit duos lectos*. Ne serait-ce que par surabondance que deux évêques intermédiaires, D'Arvillars et Ferreri, consignent dans les actes de leurs visites, le second le 18 juillet 1596 et le premier le 20 mai 1727, qu'il y avait trois lits pour le logement des pauvres, *pro pauperibus albergandis*. Le même évêque D'Arvillars l'avait visité par le chanoine Vivès le 28 avril 1709, mais alors il était en très-mauvais état, pour être converti en caserne. Tristes temps que ceux où le pays devait donner le passage et le logement à des troupes ennemies ! Il eut la consolation, en 1727, de le trouver rebâti et bien soigné : « Lequel est présentement, dit-il, rebâti et mis en estat par les soins du rév. seigneur recteur ; seulement comme les formes de lits manquaient encore, Sa Gr. ordonna de les faire au plus tôt, et de placer en attendant des banquettes pour ne pas laisser les trois lits à terre ».

Il n'est point parlé de messes à acquitter, ni de nourriture à préparer pour les pauvres : *Non teneri ad alendum pauperes nisi illos recipiendos*,

répondait à Mgr Ferreri, l'hospitalière Catherine, veuve de Simon Bondon, pour le recteur Dalbard Octave. — Comment se fait-il que les recteurs du XV^e siècle aient eu de six à huit lits munis de tout le nécessaire ? Pourquoi l'hospitalier établi par le recteur Boniface Bordon (Mermetus ou Martinus fils de Natalis Boniny de Foby) disait-il en 1416 *quod debentur recipi pauperes lecto, pane, vino et igne* ? Que penser en voyant qu'on faisait encore à cette époque des plaintes contre les recteurs, comme s'ils n'eussent pas employé, au profit de l'hôpital, les revenus qu'il avait, et qu'ils eussent négligé l'hospitalité ? Je me suis vu contraint de me rappeler ces paroles du Sauveur : Ne soyez pas surpris si le monde vous poursuit de sa haine, **nolite mirari si odit vos mundus**. O vous qui, mettant en pratique les conseils de l'évangile, quittez tout, parents, biens et plaisirs même permis, et renoncez jusqu'à votre volonté, pour suivre J.-C., attendez-vous à être haïs et persécutés même de la part du monde ; sachez que si on a persécuté le maître, on traitera de la même façon ses disciples, *Scitote quia me priorem vobis odio habuit : si me persecuti sunt, et vos persequentur*. Mais le prêtre et le religieux ne sauront que se venger en faisant du bien, en se dévouant à l'exercice de la charité la plus générale envers tous sans exception, et, si exception il y a, c'est en faveur de leurs ennemis, *benefacite his qui oderunt vos*. Et toujours il sera vrai que les maisons religieuses sont les bienfaitrices de l'humanité, la providence spéciale des pauvres. Heureux, dirai-je sans cesse, les pays où il s'en établit quelqu'une, et qui savent les conserver ! Mais revenons à l'hôpital de Donnas et voyons encore quelles en ont été les rentes.

Des notes extraites d'un registre des annales existant dans la Chambre Apostolique (Rome) nous font connaître la valeur totale annuelle des avoirs de l'hôpital de Donnas en 1474 et 1503. 1^o « 30 avril 1474. Révérend Jean de Marsenasco (Chanoine de la Cathédrale d'Aoste) s'oblige pour l'annate de l'hôpital de Donnas, de l'ordre de St. Augustin (St-Ours d'Aoste), du revenu de 70 (soixante-dix) florins, vacant par la mort d'Humbert Anglicy. Il était grevé d'une pension annuelle de douze florins en faveur de Pierre, Prieur de Ripaille ». Elle venait de cesser. On verra que ce revenu de 70 florins était le double du revenu de la cure, parce qu'on lit dans le même registre sous la date du 24 février 1474 : « révérend Guillaume Vachéry, chanoine de S. Gilles de Verrès, s'oblige à payer l'annate de la Cure de S. Pierre de Donnas, de laquelle il a été pourvu à Rome le 7 des ides de Février, année III du pontificat de Sixte IV (7 février 1474), en suite de la démission du Rd. Pierre de Bosses. Le revenu annuel est de 34 florins ».

2° « 14 mars 1503 Daniel de Aseglio, au nom de *Jean Vercellono de Palatio*, s'oblige pour l'annate de l'hôpital de St-Ours soit de Donnas, à titre de bénéfice perpétuel, vacant par la démission de Michel Ferrà, *in partibus fiendam*. Ce Jean de Vercellono fut pourvu à Rome le IV des Nones de mars, an XI du pontificat d'Alexandre VI (4 mars 1503). Son revenu est de 40 (quarante) ducats d'or ». Si j'ajoute à ces deux notes le prix du loyer annuel du dit hôpital, payé au recteur J. Antoine Vallaise, Prieur de St-Ours, par celui qu'il avait établi hospitalier, Jeannod Cyprian, selon que celui-ci le déclarait à Mgr. Ogger Morisetti le 27 novembre 1421, j'épuise mes connaissances sur cet article jusques sur la fin du XVIII siècle. Car rien ne vient lever le moindre bout du voile épais et obscur qui enveloppe et cache les commencements de notre hôpital ; rien ne nous révèle quelle dot on lui a constituée, quel était son apanage, après le milieu du XIII siècle. Je ne connais pas mieux toute la valeur des donations des frères Ryal, de Pierre de Lallays et de son épouse, et autres de ce temps-là. Or le prix de ce loyer annuel en 1421 était de soixante florins, en sus sans doute de sa charge d'administrer l'hôpital et d'y recevoir les pauvres à loger. *Regit par Janoz Cyprian qui... tenet ad censum annualem pretio LX florenorum bonorum*.

Ces chiffres ronds (Soixante — soixante dix florins — quarante ducats d'or), exposés au grand jour, à des intervalles successifs et si peu rapprochés les uns des autres, nous disent, à la suite des donations du XIII siècle, si, dans tout le parcours des trois à quatre cent ans que l'hôpital de Donnas a été sous la régie du Chapitre de S. Ours d'Aoste, les chanoines réguliers de cette Collégiale ont pris un vif intérêt à sa prospérité : *Res est lippis*, dis-je sans crainte, *et tonsoribus nota* ; ceux-là seulement qui *habent oculos ut non videant*, peuvent le contester.

D'après l'inventaire transmis à la chancellerie épiscopale en 1788 par le révérend Recteur de cette époque, les avoirs annuels de cet hôpital montaient à la rente de livres quatre-vingt douze (92) en numéraire et à *deux charges et trente-deux quarterons* de vin. Un autre état, en forme de tableau, des revenus de ce même Bénéfice-Hôpital, dressé et signé *Combet estimateur* le 30 août 1772, porte la même somme d'argent ; un extrait du cadastre, qu'on y a joint donne la note de diverses pièces de biens fonds ; mais il n'explique pas si ces prés, champs et vignes sont possédés réellement par le bénéficiaire-recteur, ou si ce sont les biens donnés en emphythéose, sur lesquels a été imposée en sa faveur la rente en vin, etc. dont au *cottet* ou *inventaire* de 1788.

Mais quoi qu'il en ait été autrefois, *l'actif* de cet hôpital est aujourd'hui réduit à néant ; et tout consiste dans la possession de ces mesures, où quelques pauvres de Donnas, qui manquent de domiciles, sont heureux de trouver un abri, quelque misérable qu'il soit. Les malheurs des années, qui unirent la fin du XVIII^e siècle au commencement du XIX^e, en firent disparaître tous les avoirs. Toutefois S. Gr. Mgr. Jourdain lui donna en février 1842 un nouveau recteur, pour recouvrer tout ce qu'il pourrait des débris de ce bénéfice, se réservant de statuer plus tard sur l'emploi des avoirs recouvrés. Mais ce recouvrement n'était pas chose facile, vu la perte et la disparition des titres et papiers qui le concernent. On rapporte sans savoir préciser l'année, qu'ordre a été donné aux administrateurs de la Commune de Donnas, de remettre tous ces papiers au procureur de l'Econamat Général, et qu'un sac plein fut remis (sic) par M. le syndic ou maire à Mr. le Prévôt Chentre de Verrès, et par lui transmis à Turin, au Bureau du dit Econamat Général. *relata refero*, c'est ici une tradition orale, sur laquelle je n'ai pas des données sûres. Elle paraît cependant digne de croyance, à la vue d'une quittance qui m'est tombée entre les mains, et que j'ai eu soin de conserver. Elle a été délivrée par Mr. l'Econome Général dans les termes suivants : « *Confesso io sottoscritto di aver ricevuto dal signor Prep. Chentre, subeconomo di Verrès la somma di franchi venti per redditi del Benefizio dell'ospedale dei pellegrini a Donnas, come di ordine di questo Generale Uffizio, del giorno d'oggi ; per quali fr. venti quitto il predetto Sig. Prep. Chentre e chi per esso. In fede Torino : 18 marzo 1806. Cordero. Tese gli gibellini V. Controllore* ». — Il doit y avoir dans les archives communales une liasse ou deux d'actes de reconnaissances passés en faveur du recteur Jean Vercellono, de 1507 à 1520, de quelques vieux fiefs ou cens, sur des biens situés à Carême, diocèse d'Ivrée, mas d'Estyllian, prescrits depuis bien longtemps.

Après diverses recherches, le dernier recteur avait déjà reconnu quelques débiteurs, déjà il avait obtenu une sentence favorable en 1849, et il espérait faire rentrer un peu à la fois ce qui n'avait pas été payé, des rentes encore existantes, à la fin du dernier siècle. Mais il s'arrêta bientôt tout court, quand émanèrent en 1855 les lois d'incamération des biens de l'Eglise.

Il se désista de tout acte d'administration sur les domiciles de l'hôpital, content que la Commune le traitât comme un bien qui lui appartenait. Puisse cet hôpital, tel qu'il est encore, vivre longtemps sous la protection de sa première mère, si c'est la Commune qui l'a fondé ! et puissent les misérables sans abri y trouver un asile contre les injures de l'air ! La Commune

sans doute sera toujours assez généreuse pour relever au besoin et réparer ces chétives maisons du vieux hôpital, dit communément des pèlerins, quoique dans les premiers temps il ait été désigné sous les noms *d'hospice, d'hôpital des pauvres, hospitale, hospicium pauperum de Donacio*.

Il me reste à énumérer les recteurs et hospitaliers dont j'ai pu retrouver les noms.

1° Jean de Toraccio, hospitalier dès avant 1266 jusqu'après 1276. C'est lui qui accepte, au nom de l'hôpital les donations des frères Ryal de Pierre de Lalays, et de Jean Chaland.

2° Pierre de Lalays, de Bard, hospitalier dès avant 1283 à 1297. Il acceptait ou achetait de deux particuliers d'Issogne quelques pièces de biens-fonds à Issogne, le 18 octobre 1283.

En même temps (1297) était bénéficiaire (prebendarius) de l'hôpital rév. Constancius et curé rév. Vuillelme.

3° Rév. Marc recteur est témoin d'un acte passé dans le jardin de l'hôpital le second dimanche de février 1300, et reconnu authentique par sentence de l'Official Rodolphe de Foschya, les nones de décembre 1302.

4° Rév. chanoine de Saint Ours Jean-Palais (*de Palatio*). Il figure au nécrologe de St-Ours sous la rubrique du 13 novembre avant 1320.

5° Rév. chanoine régulier de Saint Ours Jean de Lides transige au nom de son hôpital de Donnas et des rév. Prieur et chanoines de dite collégiale, sur une question relative à l'île de Donnas ; le rév. Nicolas curé local avait été choisi arbitre. Il a été recteur de 1320 à 1339.

6° Rév. chanoine régulier de St-Ours Jacquemin de Vallaise était recteur en 1346 et 1348.

7° Rév. chanoine régulier de St-Ours Hugonin de Castro-Villano est dit recteur en 1357.

8° Rév. chanoine régulier de St-Ours curé de Vallaise Jordan François de Ruyna de Morgex, de 1362 à 1372. Il passait le... 1369 l'acte de reconnaissance de la rente annuelle de cinq sous à payer au Chapitre de St. Ours, en témoignage de son autorité sur l'hôpital de Donnas.

9° Rév. chanoine sacriste de St-Ours Antoine Durand de la Salle, dont au nécrologe le 30 novembre. Il était recteur en 1375. Il a fait faire le beau reliquaire de la statue de Saint-Ours (buste) qui existe encore dans la Collégiale.

10° Rév. chanoine Prieur de St-Ours Bertholdus de Balma de Nus remplissait les fonctions de recteur en 1398. Il donnait des biens à fief, au nom

de l'hôpital de Donnas par acte reçu Jean Casei notaire *in camera prioris prioratus sancti Ursi* 6 janvier 1398.

11° Rév. chanoine de St-Ours Boniface Bordon, de Cogne, était recteur lors de la visite de Mgr Ogger Morisetti le 29 juin 1416. Les fonctions d'hospitalier étaient remplies par Bonini Martin ou Mermet de Foby, à ce établi par le dit recteur.

12° Rév. chanoine prieur de St-Ours Jean-Antoine de Vallaise était recteur en 1421, au moment de la visite du même évêque Ogger Morisetti. Il en remplissait déjà les fonctions en 1412, ayant pour hospitalier Barthélemy de Veruna. Le même stipule encore pour l'hôpital en 1439.

13° Rév. chanoine régulier de St-Ours Léger Grangiéry : c'est contre celui-ci qu'on fit des plaintes au Prieur de St-Ours Humbert Anglici en 1452.

14° Rév. chanoine régulier de St-Ours Jean Passu, lequel mourut en 1471.

15° Rév. chanoine ex-prieur de St-Ours Humbert Anglici fut établi recteur de l'hôpital de Donnas par le prieur Commendataire Georges de Challant et le chapitre de St-Ours le... 1469. Il reconnut en même temps l'obligation de payer au chapitre le cens annuel de cinq sous en signe du droit de patron qu'il avait. Il mourut en 1474.

16° Rév. chanoine de la Cathédrale d'Aoste, Jean de Marcenasco nommé par provision de Rome, vers mars de 1474, après la mort du précédent.

17° Rév. chanoine de St-Ours Michel Ferrà était recteur en 1479 et 1499 Il résigna ce bénéfice vers 1503.

18° Rév. Jean Vercellone (de Pallazzo diocèse d'Ivrée) nommé par provision de Rome le 4 mars 1503. Il était chanoine de St-Ours en 1539 quand il résigna l'archiprêtré d'Ivrée avec la cure annexée de S. Jacques dite des banchettes, en faveur de J. Fr. de monte. Le même résigna la cure de Chaland St-Victor le 20 août 1540 en faveur de Louis Gamachio chanoine de Verrès. Il fut recteur jusqu'en 1557.

19° Rév. seigneur chanoine de la Cathédrale d'Aoste noble François Dalbard, Protonot. apostolique, était recteur en 1558 et 1570.

20° Sgr. Dalbard Pierre Philibert. Il n'était pas prêtre, et il ne le devint pas ensuite, car quelques années plus tard il agissait, non plus comme recteur, mais comme procureur de son frère, le recteur suivant. Il était alors, avocat et Chatelain à Bard pour S. A. R. Il payait en 1573 le *subside charita-*

tif par son frère Marc Antoine Dalbard que nous verrons bientôt recteur lui-même.

21° Sgr. Dalbard Octave recteur de Ste-Croix à Bard, puis chanoine Prévôt de Verrès, remplit la charge de recteur de 1585 à 1600. — Il reçut la visite de Mgr. Ferreri, auquel il répondit par la personne qui faisait l'hospitalière de sa part.

L'opuscule déjà cité, ayant pour titre *la Prévôté de Verrès*, par Pierre Etienne Duc chanoine, chancelier épiscopal, imprimé à Ivree, 1873, nous apprend (pages 190, 191) qu'Octave Dalbard, fils de magnifique Aymon, noble de Bard, et gouverneur du château de Bard pour S. A. le Duc de Savoie, était frère de l'archidiacre Marc-Antoine et de Pierre Philippe, recteur de Ste-Croix dans l'église de Bard, Docteur ès-belles-Lettres et ès-droits par diplôme daté de Rome le 30 mai 1596, et prêtre le 5 juin 1599. Il était, ajoutait-il, chanoine de la Cathédrale d'Aoste et *Recteur de l'hôpital des pauvres à Donnas*, quand il fut pourvu de la Prévôté de St-Gilles de Verrès par Bulles du 6 des ides de novembre 1599, avec obligation de prendre dans les six mois l'habit religieux des chanoines et de faire une année de profession... Ce qu'il fit... La dite Bulle l'obligea en outre de se démettre du canonicat de la cathédrale et de la rectorie de l'hôpital avant même la prise de l'habit religieux. Sa mise en possession eut lieu, le 28 août 1600, à Aoste, dans la chapelle de St-Sylvestre.

22° Le Très-rév. seigneur chanoine-Archidiacre d'Aoste Marc-Antoine Dalbard, son frère, qui fut doyen de la Sainte Chapelle de Chambéry, et diverses fois sur la rose des candidats proposés pour l'évêché d'Aoste. Il fut recteur jusqu'en 1626.

23° Rév. Presbytero Bernard, curé de Donnas, après l'avoir été de Pont-St-Martin. Il figure comme recteur en 1630. Son décès arriva en décembre 1633.

24° Rév. Etienne Jacquinoz, chanoine de St. Ours. Il a été institué recteur le 11 janvier 1634 par lettres de Mgr Vercellin Jean-Baptiste. Il doit être natif de Donnas, fils de l'époux François Jacquinoz et Marguerite, né vers 1584, prêtre vers 1607 et curé d'Issogne de 1612 à 1624. Ce recteur est cité encore en 1639.

25° Rév. Brunet Pierre chanoine de St-Ours et curé de St-Laurent d'Aoste, natif d'Introd, prêtre dès 1616. On le trouve cité comme curé de St-Ours en 1643 et recteur de l'hôpital de Donnas en 1649.

26° Jean-Louis Des-Bernards, de La-Thuille, vicaire général du Diocèse,

Chanoine-pénitencier de la Cathédrale d'Aoste, docteur ès-droits, protonotaire apostolique, nommé par provision du Saint-Siège. On le voit mentionné recteur en 1652 et 1654.

27° Rév. seigneur Jean-Pierre Girottoz de Donnas, curé de Pont-St-Martin, puis chanoine-pénitencier de la Cathédrale d'Aoste, est recteur dès 1654 ; il figure encore comme tel en 1694. Il est mort le 12 mars 1706. Il a légué au Séminaire d'Aoste 2000 mille livres, au profit des séminaristes de Donnas, quand il y en a.

28° Rév. Dalles Grégoire feu Martin, de Donnas, économe, puis curé de Valsavarenche, dès le 3 novembre 1701 à 1711 qu'il mourut. Il a succédé comme recteur au précèdent rév. seigneur Girottoz, par institution de l'Ordinaire. Ainsi est-il expliqué dans l'acte de visite pastorale de 1709.

29° Rév. seigneur chanoine de St-Ours Jean-Jacques Neyvoz. Il est dit recteur de 1713 à 1737. C'est lui que l'acte de visite épiscopale faite à Donnas le 20 mai 1727, dit avoir rebâti et mis en bon état l'hôpital de Donnas, ensuite des dégradations qu'il avait subies, lors du passage des troupes françaises en 1704 et suivantes, lesquelles en avaient fait une caserne. Natif de Pont-St-Martin, prêtre dès 1712, il était chanoine dès 1733, et mourut en 1751. C'est contre lui que dirigea ses demandes judiciaires le Sr. Vuillermo Pierre, en sa qualité de procureur du comte Mareilly, de mai à octobre 1732. On voit par ces actes 1° que l'hôpital était feudataire de S. A. R. de la maison de Savoie, vertu de contrat, entr'autres, du 21 février 1639 ; 2° que S. A. R. le duc de Savoie Charles Emmanuel, par lettres patentes du mois de juin 1679, a libéré le mandement de Bard, avec ses dépendances de toute prestation de cens, fiefs, et autres tributs emphytéotiques, imposés sur les biens situé dans l'étendue du dit mandement ; 3° que par lettres patentes, du 2 juin 1662, intérinées en 1670, S. A. R. le même duc Charles-Emmanuel aurait cédé ces droits aux communes de Donnas et Vert ; droits dans lesquels le seigneur Gérardy Runé croyait succéder, vertu d'acte du 16 mars 1639 ; et celui-ci vendait au comte Mareilly Jean-Pierre les droits qu'il avait acquis. Cette vente se faisait le 22 janvier 1697.

30° Rév. Pierre Martignènes, je crois d'Arnad, qui mourut le 10 septembre 1742, curé depuis un an de Donnas. Il a été recteur dès 1737 jusqu'à son décès.

31° Rév. Sgr. Claude de Collonge, chanoine de la Cathédrale d'Aoste, Protonotaire Apostolique, succède à Martignènes, et garde ce bénéfice de l'hôpital de Donnas jusqu'en 1746. Ce recteur louait à Dallou Jean Jacques

trois quartannées de bien de son hôpital, situées au mas de Longemerenda. L'acte est du 26 juin 1743.

32° Révérend Jan Jean Louis, de Lillianes, curé de Pont-St-Martin. Il a été recteur de 1746 à 1764.

33° Révérend Sgr Millet Charles Jérôme, docteur en théologie, chanoine pénitencier de la Cathédrale d'Aoste, figure recteur en 1764.

34° Révérend Finaz Jean Joseph d'Ayas, maître d'école à Donnas, est aussi recteur de son hôpital en 1765.

35° Rév. Pramotton Jean Antoine feu François, de Donnas (Vert) est nommé et institué recteur par l'Ordinaire Diocésain Monseigneur de Sales les...26 février et 2 avril 1767 et meurt investi de ce bénéfice, le 5 septembre 1795. C'est lui qui présenta à la chancellerie épiscopale en 1788 l'inventaire des avoirs du dit hôpital. Sous lui, déjà en 1772, avait été dressé l'état de ses avoirs signé Combet.

36° Rév. Perroz Jean Antoine, de Donnas, succède au précédent en 1795, et meurt en novembre 1799.

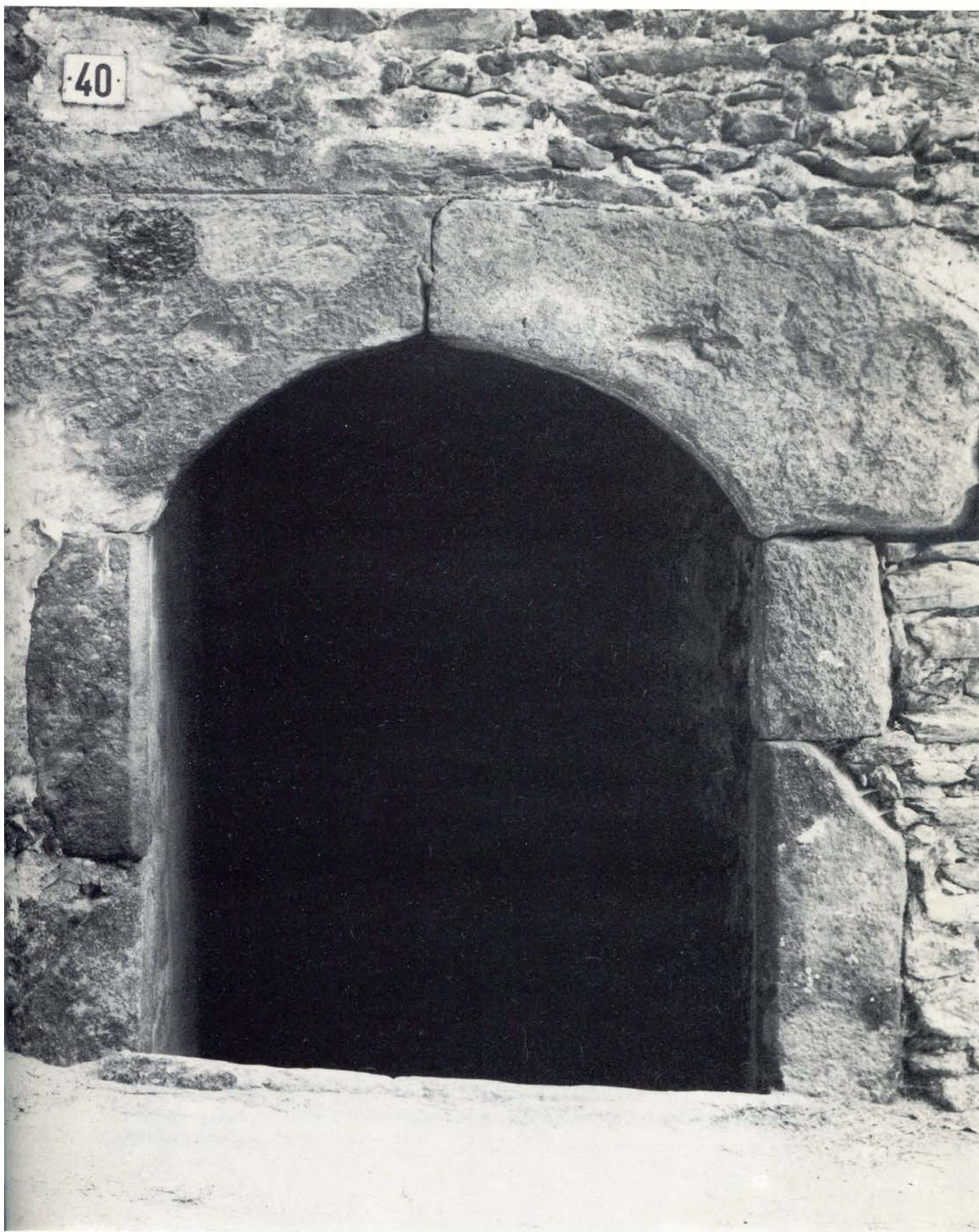
37° Rév. Pramotton Jean Antoine de Donnas-Vert prêtre en 1792, mort vicaire de Perloz, en 1804, est pourvu de l'hôpital, après le décès de Perroz. Il avait obtenu du juge de paix Dallou Louis François une sentence contre Follioley Cathérine veuve Ronc et Follioley Marie Anne femme libre Allot, pour une rente due à son hôpital, en date du 10 messidor, an 11 (10 août 1802.)

38° Révérend Marguerettaz Anselme Nicolas, de feu Jean Remi et de son épouse Marie Benoîte Proment, né à St-Remi le 6 décembre 1810, prêtre le 19 décembre 1833, vicaire de St-Jean d'Aoste le 13 février 1834, et curé de Donnas dès le 30 mars 1838, fut son dernier recteur, institué par l'évêque du Diocèse en 1842. Il s'en dessaisit en suite des lois de mai 1855. Ce recteur fut pourvu d'un canonicat dans la collégiale de St-Ours d'Aoste le 11 avril 1859, où il vit encore présentement occupé et professeur au Grand Séminaire. Il a passé l'année 1854 et deux mois de l'an 1855 sous les verroux d'une dure et étroite prison, pour ne pas dire, d'une réclusion préventive, sous la ridicule et par trop absurde accusation d'avoir tramé et ourdi contre la sûreté de l'Etat, une conspiration que le Cour d'appel prononça le 9 mars 1855, n'avoir existé en aucune manière, « atteso chè per quello che riflette, la cospirazione ascritta al Don Marguerettaz e suoi complici, al capo venti, dessa non sussiste menomamente. » Aussi « La Corte d'Appello in Torino sedente, con sentenza del giorno d'oggi, ha dichiarato Marguerettaz

Anselmo Nicola, curato di Donnas, provincia d'Aosta, assolto dai fatti ascrittigli ed è conseguentemente rilasciato dal carcere. Torino il 9 marzo 1855. Per detta eccellentissima Corte d'Appello, il segretario criminale A. Grange p. segretario. » — Cela eut lieu à la suite de l'espèce d'échauffourée dite *insurrection de la Vallée d'Aoste dans les derniers jours de décembre 1853*, à laquelle cependant aucun des paroissiens du dit curé de Donnas n'avait pris la moindre part, ni par sa présence, ni autrement. (Mr le Comte Edouard Crotti De Costigliole a donné, sur ce triste épisode de l'histoire de notre Vallée, une brochure in 8° de 378 pages, imprimées à Turin en 1855 chez les éditeurs Speirani et Tortone).

Je clos ici la série de mes notes sur l'hôpital de Donnas, et en même temps la 4^e et dernière partie de mon Mémoire sur les anciens hôpitaux de la Vallée d'Aoste. Je prie le lecteur bienveillant, qui pourrait y jeter quelques coups d'œil, de passer l'éponge sur les mille et une fautes qui seront tombées de ma plume, car ce n'est pas ici un travail de littérature, et de remarquer que, si la charité est d'autant plus active et plus féconde en bonnes œuvres que la Foi théologique est plus vive, il ne faut pas s'étonner que notre ancienne Vallée d'Aoste soit appelée *la Catholique*, et qu'elle ait été regardée comme le pays de la probité. La parole d'un valdôtain était, à elle seule, un témoignage convaincant pour tout étranger même, et il était sûr de n'être jamais dupe d'une tromperie, quand il contractait avec un homme de notre vallée. Pour exprimer la loyauté la plus franche, on disait *la bonne foi valdôtaine*; comme si pour un indigène de la Vallée d'Aoste il eût été impossible de mentir ou de tromper. C'étaient là les fruits de son attention à marcher constamment à la clarté du flambeau divin de la Foi. Que de monuments en effet nous attestent et rediront aux générations futures son amour et son respect pratiques pour la religion, ainsi que son attachement inébranlable à l'Eglise romaine et à son chef visible !

Elle prouve d'ailleurs sa foi par ses œuvres selon la demande de S. Grégoire, *ostende mihi fidem tuam ex operibus*. En veut-on de plus patentes que ces établissements de bienfaisance publique qui s'élevaient comme à l'envi en faveur des étrangers aussi bien que des concitoyens, sur tant de points divers de son si restreint territoire ? Quel amour, quelle générosité, quel dévouement pour son prochain égaleront jamais ceux du vrai disciple du Dieu Sauveur ? Que ce divin maître vive et règne toujours dans nos cœurs ! Que béni soit à tout jamais son nom adorable !



Portale in pietra nel Borgo di Donnas.

Pierre-Louis Vescoz

Notices statistico-historiques sur les communes du Duché d'Aoste*

1880

MANDEMENT DE DONNAS

Ce Mandement comprend les douze communes suivantes : Donnas, chef-lieu, Bard, Champorcher, Fontainemore, Gressoney-St-Jean, Gressoney-La-Trinité, Hône, Issime, Lillianes, Perloz, Pontboset et Pont-St-Martin.

I. DONNAS.

1° *Etymologie.* — Anciennement, on écrivait *Donaz*, du mot latin *donax*, qui signifie roseau à flèches. Cette plante, qu'on appelle aussi en français donax, trouve en effet son élément dans les terrains humides et sur les bords des eaux. Les Romains n'auront-ils pas donné ce nom à la plaine qu'ils trouvèrent baignée par la Doire et peuplée de roseaux, près de ces rochers immenses, qu'ils ont taillés pour avoir une libre entrée dans la vallée des Salasses ? Il n'y a rien qui prouve le contraire.

Dans les chartes du moyen âge, surtout dans celles du 13^e et 14^e siècle, on lit *Donacium*, *burgum Donacii*. Il paraît donc qu'on doit écrire *Donax* ou *Donaz*. Mais l'usage a prévalu d'écrire Donnas.

2° *Topographie.* — Cette commune forme, avec celle de Pont-St-Martin, un bassin spacieux et plein de beautés, à l'entrée de la Vallée d'Aoste. Le climat y est très-doux ; aussi, se plaît-on à le comparer à celui de Nice.

Son territoire s'étend sur les deux rives de la Doire, et s'élève de part et d'autre, jusqu'aux sommets des montagnes. Il confine, au levant, avec Perloz et Pont-St-Martin ; au midi, avec Quincinetto et Valchiusella, dans le Canavais ; au couchant, avec Pontboset, Hône et Bard ; et au nord, avec Arnaz. Il mesure 30 kilomètres et demi de frontières¹.

* Pubblicato sulla *Feuille d'Aoste*, 1880, nn. 7-8-9-10-11-12-14-15-18-19-20.

¹ Mesure prise sur la carte de l'Etat-Major avec un fil très-délié, qui fut appliqué ensuite sur l'échelle de proportion

La plaine, étendue et fertile, est soigneusement cultivée. Qu'elle serait belle, si le labourage symétrique et l'alignement des arbres y étaient adoptés. Elle produit un foin abondant. On y cultive, avec succès, le maïs, le froment, le seigle, l'orge, l'avoine, le chanvre, les oignons, les pommes de terre, les plantes potagères et les arbres fruitiers, tels que le noyer, le pommier, le poirier, le cerisier, l'abricotier, le figuier, le pêcher, le noisetier et même l'olivier. Elle est arrosée par l'eau de l'Hellex, que conduit un grand canal d'irrigation entretenu par les deux Communes.

La Doire la traverse en formant une île ; elle ne cesse d'y causer des dégâts irréparables dans le temps de ses grandes crûes. Aussi devient-il nécessaire de compléter le système d'endiguement projeté depuis long-temps, pour empêcher de nouveaux ravages. Les digues qui sont en voie de construction sur les deux rives ne coûteront pas moins de 90 à 100 mille livres.

La colline contemplée dans son ensemble d'amphitéâtre présente un aspect ravissant : elle étale aux regards du Voyageur les trésors des riches vignobles, qui produisent les vins si renommés de Donnas. Les spécialités de ce vin se trouvent dans les Régions de *Torgnon*, de *Ronc-de-vacca*, de *Rovarey* et de *Reysen*.

Les produits de la vigne forment, avec le gros et menu bétail, les principales ressources des habitants qui s'adonnent généralement à l'agriculture.

Au dessus de la zone des vignes croissent, ici touffus, là clair-semés, les châtaigniers et les chênes sur des pentes rocheuses et très-accidentées. Plus haut, l'on voit des pâturages alpestres et enfin des cimes sourcilleuses.

3° *Le bourg et son origine.* — Le chef-lieu de la commune est un bourg bâti sur la route provinciale entre un massif de rochers, au nord, et le cours de la rivière, au midi. Il se trouve à la distance de 47 kilomètres, 8 cents mètres de la cité d'Aoste et à la distance de 78 kilomètres, 800 m. de celle de Turin.

Comment a-t-il été formé, et depuis quand existe-t-il ? C'est ce que l'histoire ne dit pas. Je pense, et c'est une opinion probable comme une autre, que son origine date de la construction de la voie romaine à travers les rochers de Bard. En effet où auront logé les nombreux ouvriers qui travaillaient à l'exécution de cette œuvre monumentale ! A la belle étoile ? Non, certainement. Leurs chefs auront commencé par faire construire des loges, pour les abriter contre les injures de l'air, comme cela se pratique ordinairement auprès des grands chantiers. Ces premières maisons, construites

d'abord pour des ouvriers, ayant été conservées et habitées dans la suite, auront suggéré aux habitants l'idée d'y grouper d'autres habitations sur les deux bords de la route. Cette hypothèse expliquerait la formation du bourg et le choix de sa position stratégique aux pieds des rochers.

On y voit plusieurs beaux édifices, de construction récente, et décorés avec goût. Le palais communal, bâti en 1863, pour recevoir les bureaux de la Préture et du Régistre, mérite une mention spéciale. C'est le plus bel édifice de la bourgade. Mais il a coûté 35.000 francs à la Commune.

Au chef lieu de Donnas se trouve : 1° le bureau de la Préture, pour ce mandement ; 2° le bureau du Registre pour les mandements de Donnas et de Verrès ; 3° le magasin du sel pour les mandements de Donnas, de Verrès et de Chatillon ; 4° le bureau de perception pour sept communes ; 5° le bureau postal pour la seule commune de Donnas ; 6° enfin, une station de Douaniers établie en 1872.

On y fait deux foires dans l'année, savoir le 4 juin et le 18 octobre.

Anciennement la route provinciale longeait la bourgade en formant sa principale rue ; mais, dès 1861, elle la parcourt au midi, et lui sert de boulevard contre les invasions de la Doire. Les deux avenues de ce bourg étaient, autrefois, fermées par de grandes portes dont les arcades subsistent encore. Celle du levant est construite en bonne maçonnerie ; mais elle n'a rien qui attire l'attention du voyageur. Celle du couchant est, au contraire, un vrai chef d'œuvre exécuté par le génie des Romains. Elle est entièrement taillée dans la roche vive, avec une grande finesse du ciseau. Elle offre un passage de 3 mètres précis de largeur. Ses montants droits comme le fil à plomb, mesurent aussi 3 m. de hauteur sur 4 m. 75 cent. de largeur. Ils sont réunis par un arc-boutant à plein cintre qui semble formé avec des moellons en coupe bien ajustés, mais qui a été réellement sculpté sur le massif des montants. Il s'élève de 4 m. 50 c. au dessus du pavé de la route.

Je regrette de ne plus retrouver sur cette porte les traces de l'Inscription que Luitprand y a vue en entier au X^e siècle, et Durandi en partie seulement, sur la fin du XVIII^e siècle. *Transitus Annibalis*. Dans son historique du pays d'Aoste (Aoste 1839) M. Orsières nous dit à page 33 : cette inscription « est aujourd'hui tellement oblitérée qu'on ne peut plus en distinguer que quelques lettres. Quelques uns prétendent même y lire : *Transitus Varronis*. » Le peuple de Donnas a perdu de vue et le héros Carthaginois et le Romain Terentius Varron. Ce qu'il n'oublie pas, c'est le passage des princes de la Maison de Savoie. Depuis que tout récemment les communes mê-

me de nos campagnes, ont, sur le pied des villes, numéroté leurs maisons et donné un nom aux ruelles de leurs villages, le bourg de Donnas a écrit avec un pinceau sur son entrée que le nom de sa rue principale est *rue* du Prince Thomas. Cette dénomination rappelle le doux souvenir d'un membre de cette auguste famille de Savoie, qui passa par cet endroit, en y laissant un monument impérissable de sa bonté. Voyant le bourg de Donnas exposé aux menaces incessantes de la Doire, ce prince fit construire, sur toute sa longueur, une digue qui porte encore aujourd'hui son nom. Le Municipe, par sentiment de gratitude, lui en a dédié la rue principale.

A la distance de 32 m. au couchant de la porte romaine, le voyageur observe un fût de colonne sculpté sur la roche vive, en saillie de deux tiers de rond, haut de 2 m. et 30 c., et de 65 cent. de diamètre. Les archéologues le considèrent comme une pierre milliaire, indiquant une distance par le chiffre XXXII qu'il porte. Ne pourrait-on pas le considérer aussi comme le piédestal d'une statue de Jupiter, à l'imitation de la Colonne-Joux ? car il est tronqué dessus en table rase, comme pour recevoir une statue.

Le lecteur est cependant libre de suivre l'opinion qui lui plaît. A quelques mètres encore au couchant de la colonne romaine on voit gravée sur la face du rocher, à la hauteur de 3 à 4 mètres, une inscription en trois lignes, dont je n'ai pu lire que la supérieure et l'inférieure. Celle du milieu est en partie effacée par l'action du temps. Elle est illisible pour moi. Voici cette inscription :

NOBILIS TOMAS DE GRIMALDIS

(...)

DIE XV FEBRUARII AN M.CCCCLXXIII.

C'est un mélange de lettres. Je ne connais point la signification de cette inscription. Rien ne me dit à quoi elle peut se rapporter.

4° *L'Eglise, le presbytère et le clocher.* — L'Eglise paroissiale dédiée à S. Pierre, prince des apôtres, s'élève au milieu de la prairie, à une centaine de mètres au levant du bourg et à l'altitude barométrique de 309 mètres² au-dessus du niveau de la mer. Elle fut entièrement rebâtie.

L'Eglise fut entièrement rebâtie en 1829-30, sur l'emplacement de l'ancienne, qui allait tomber de vétusté. Ce vaste édifice, à trois nefs, décorées

² L'altitude du chef-lieu de chaque commune a été prise avec beaucoup de soins par M. l'abbé J.-P. Carrel, qui a eu la bonté de me les communiquer.

avec goût, et ornées de cinq autels a coûté 38.000 francs à la Commune. Le maître autel en marbre noir est d'un effet imposant. Il fut placé en 1856, pour le prix de 4000 frs.

La tribune et les confessionnaux, ouvrages exécutés avec beaucoup d'art présentent des sculptures où l'originalité rivalise avec la délicatesse du travail.

Le presbytère actuel a été construit en 1780 par les soins du Rév. Curé Joseph-Humbert Véneria, de Donnas, ancien aumônier des troupes du Roi de Sardaigne, lequel ayant été institué Curé le 21 septembre 1779 administra cette paroisse durant 42 ans et mourut en 1821. Il vit éclater sur sa tête les orages de la révolution française dont il ressentit les tristes effets ; car il fut sur le point d'être fusillé, avec plusieurs de ses meilleurs paroissiens. Mais il en sortit victorieux par un effet de la protection divine. Son successeur immédiat, le Rév. Jean-Joseph Dandrès de Fontainemore, déploya un grand zèle pour la reconstruction de l'Eglise. Leurs noms sont encore bénis par tous les hommes de cœur.

Le clocher, de récente construction, n'attend plus que la flèche, pour faire sa belle figure. Il est orné de 4 cloches, dont la plus grande a un diamètre de 1 m. 17 c. et porte l'inscription suivante : *Interveniât pro nobis huius campanae sonus, dum pro nobis semper intercedunt Beata-Maria, S. Petrus patronus noster, S. Gratus et omnes sancti. — fusa 17 88 — refusa 1874.* La 2^e a un diam. de m. 0,81 et porte la date de 1813 la 3^e a un diam. de m. 0,57, porte la date de 1807.

Ce clocher se trouve sous le 4 degré, 42'5'' de longitude occid. de Rome et sous le 45° 36'15'' de la latitude boréale. Il est donc midi précis à Donnas, lorsque le cadran solaire indique déjà 12 h. 18 m. 48 s. à Rome. Par rapport au méridien de l'observatoire astron. de Turin, il se trouve éloigné seulement de 5 min. sec. vers l'orient.

La population totale de la commune était, en 1830, 1550 hab. ; en 1848, de 1582 hab. ; en 1860, de 1750 hab. et en 1871, de 1649 hab. Mais elle est divisée en deux paroisses : celle de Donnas proprement dite et celle de Vert ou de la Nativité de N.D.

5° *Paroisse de Donnas et son Origine.* — La première, qui est la principale, comprend le Bourg et tous les hameaux situés sur la rive gauche de la Doire, c'est-à-dire, Rovarey, Martorey, Bondon, Ronc-de-Vacca, ainsi que celui d'Outrefer, situé sur la rive droite.

Comme paroisse, elle est une des plus anciennes du diocèse d'Aoste.

Son origine remonte facilement aux premiers siècles du christianisme. La tradition orale, confirmée par le sentiment de plusieurs historiens très-graves, rapporte que le prince des Apôtres aurait suivi le voie romaine qui traverse les Alpes, pour se rendre dans les Gaules. Or, en pénétrant dans la Vallée des Salasses, qui venait d'être conquise par les Romains, il se serait arrêté, sans doute, auprès des premières habitations qu'il rencontra sur la route, soit pour rétablir ses forces épuisées par la fatigue d'un long voyage, soit principalement pour donner aux habitants la bonne nouvelle de l'Evangile.

Ceux-ci, selon la tradition, heureux d'avoir été éclairés des lumières de la foi, gardèrent un touchant souvenir du saint Apôtre. Et leurs successeurs pouvaient-ils mieux, dans la suite, lui montrer toute leur reconnaissance et leur vénération qu'en le choisissant pour Patron, en érigeant une église à son honneur ?

Cependant, selon ma connaissance, le premier document historique, qui fasse mention de la paroisse de Donnas, c'est une bulle du pape Alexandre III, datée du 20 avril 1176, où se trouvent énumérées les églises du diocèse, placées sous la dépendance immédiate d'Aimon I évêque d'Aoste.

Dans le catalogue des paroisses, dressé en 1309 par le B. Emeric I. de Quart évêque d'Aoste celle de Donnas figure comme dépendante du Couvent du G. S. Bernard, du quel elle releva jusque vers 1500. Elle devint, dès lors, de collation épiscopale.

Une charte écrite dans la maison épiscopale d'Aoste, sous la date du 27 mai 1309, contient un accord fait entre le B. Emeric et le Rd Nicolas Curé de Donnas, au sujet d'une redevance de l'Eglise de Vert, que ce dernier reconnaissait devoir payer annuellement à la mense épiscopale. Cette redevance consistait *in duas libras piperis annui redditus*³

6° *Ecole.* — La commune de Donnas doit à l'initiative de ses curés le bienfait des premières écoles. En 1714, le Rd. Joseph-Antoine Millière réussit, par ses exhortations et par ses sacrifices, à former le noyau d'une école pour les garçons du bourg et de Rovarey. Après lui, le Rd. Louis-Joseph Plana de Donnas, en 1764, et le Rév. Jean-Joseph Delapierre, en 1779, laissèrent des legs en faveur de la même œuvre de bienfaisance.

En 1864, Mme Justine Cocq, veuve de M. Perruchon ex-percepteur, légua sa maison et un capital de L. 3000 au profit des écoles des filles du

³ V. Documents relat. à l'épiscop. du B. Emeric I. recueillis par Mgr. Duc.

Bourg, à la condition qu'elles soient confiées aux honorées Sœurs de St. Joseph. Dès que le bureau du Registre fut transporté dans le nouveau palais municipal, l'administration jugea convenable de les établir, en 1872, dans l'ancienne maison de la Commune située au nord de la bourgade.

7° *Hospice* — Dans le moyen-âge, une maison hospitalière était ouverte, aux pèlerins et aux voyageurs indigents. Elle existe encore sur un rocher, derrière la maison des écoles. Le lierre semble avoir pris à tâche de conserver aux âges futurs ces murailles silencieuses dans l'enceinte des quelles s'exerçait autrefois la charité chrétienne.

8° *Paroisse de Vert*. — La paroisse de Vert embrasse la partie de la Commune de Donnas qui s'étend sur la rive droite de la Doire. Elle renferme les hameaux de Monteil, du Grand-Vert de Pramotton et du Clapey. L'Eglise érigée sous le Vocable de la Nativité de la V. M. s'élève sur un tertre de rocher qui domine Monteil, à l'altitude barom. 324 mètres au dessus du niveau de la mer, et à la distance d'une demi-heure de celle de Donnas.

De la plate-forme, qui est au devant de la façade on jouit d'un coup d'œil splendide sur la Vallée. Sa construction n'est pas bien ancienne ; car sur la porte principale on voit sculpté en relief le millésime de 1732. Les colonnes qui séparent les nefs sont en pierre de taille, d'un effet gracieux. Les fidèles y vénèrent avec grande confiance une effigie miraculeuse de la Vierge Mère de Dieu.

Les vieillards rapportent qu'une ancienne église bâtie au pied du promontoire, au lieu dit *la vieille église*, aurait été détruite par les débâcles du torrent de Valbona. A quelle époque ce désastre arriva-t-il ? c'est ce que la tradition ne précise pas. On peut conjecturer qu'il eut lieu avant la fin du 16^e siècle. En effet, sur une des faces du clocher actuel, qui est annexé à l'église, et dont les murs sont forts anciens, on lit, gravé sur une pierre nue la date du 27 mai 1598. Donc, à cette époque, le clocher était debout sur la place qu'il occupe aujourd'hui.

La cloche la plus ancienne porte la date de 1658. C'est la troisième en grandeur. La première et la deuxième ont été fondues en 1817 ; la 4^{me} en 1820 et la 5^{me} en 1836.

La construction du presbytère date de 1821.

Comme paroisse, Vert remonte à une haute antiquité. Elle est mentionnée, avec celle de Donnas, dans la bulle pontificale de 1176. D'après la chartre de 1309, citée plus haut, le Rév. Curé de Donnas payait une redevance annuelle à la mense épiscopale au sujet de l'Eglise de Vert. En 1650 fut canoni-

quement établie dans cette même église la Confrérie de N. D. du Mont-Carmel par lettres patentes du R^{év}^{me} Général de l'Ordre des Carmes, Fr^e. Jean-Antoine Philippin, données à Rome sous la date du 25 mars de la susdite année.

9° *Commune de Vert*. — Les habitants de ce Quartier constituaient, autrefois, une communauté indépendante de celle de Donnas. Ils obtinrent, en effet, de S. A. R. Victor Amédée II Duc de Savoie, un édit daté de Turin le 4 juillet 1694, qui leur accordait le droit de s'administrer par un conseil particulier. Parmi les documents qu'ils produisirent pour obtenir ce décret, il y a deux chartes, l'une de 1320 et l'autre de 1326, qui font allusion à la situation topographique de Vert, qui est marquée par le versant des eaux ; il y en a une troisième, de 1380, qui parle des confins du territoire ; une 4^{me} de 1386, qui contient l'acte d'érection de la nouvelle église sous le vocable de la Nativité de la V. M. — *idque corroborat instrumentum nove erectae ecclesiae sub titulo Sanctae Mariae* 1386 ; une 5^{me} enfin, de 1518, qui fait mention de cette antique Eglise⁴.

10° *Suppression* — Mais leur autonomie fut annulée par un décret de la R. Délégation, en date du 19 avril 1780, laquelle « a ordonné et ordonne l'union du territoire de Vert (sans préjudice de celui des Vassaux, qui reste séparé par la Doire) pour le temporel comme pour le spirituel, à celui de Donnas, ainsi qu'il est réglé du côté de Pont-St-Martin par arrêt de cette Délégation daté du même jour, pour n'en faire qu'un sous une même administration... »⁵

11° *Rétablissement de la Paroisse*. — Les bons habitants de Vert ne pouvaient se résoudre à rester dans cette condition anormale qui était bien dure pour eux. C'est pourquoi ils tentèrent de solliciter leur séparation de Donnas, au moins pour le spirituel. Leurs intentions étaient secondées par deux legs pieux, qui avaient été faits pour la création d'une nouvelle paroisse, l'un en 1793, par M^e Madeleine Chéra veuve de prud'homme Georges Jacquemet, et l'autre en 1815, par M^e Madeleine Pramotton, qui laissa une partie de ses biens pour cet effet. Encouragés par ces traits de générosité, quarante quatre chefs de famille se réunirent le 17 juin 1822, dans le hameau de Monteil, aux fins de former une dotation suffisante pour l'érection en cure du bénéfice rectorial qui avait été conservé, et ils arrêtaient leurs ré-

⁴ Archives de Vert.

⁵ Archiv.

solutions par acte notarié. Mais ce ne fut qu'après 15 ans d'attente, qu'ils virent leurs désirs effectués : un décret émané de S. G. Mgr. André Jourdain le 30 novembre 1837 portait enfin le rétablissement de l'ancienne paroisse de la Nativité de N. D. à Vert ⁶

12° *Fabrique de Vert.* — Sur un mamelon, qui commande l'entrée du vallon de Valbona s'élève isolé un vaste bâtiment avec l'aspect d'une maison seigneuriale. C'était autrefois une fabrique, où l'on élaborait le fer, propriété de M^r Nicole comte de Bard, qui l'avait achetée d'un certain M^r Mutta vers 1781 : cette fabrique fut vendue, vers 1815, à M^r le Chev. Balthazard Mongenet, qui l'abandonna bientôt pour établir les usines de Pont-St-Martin.

13° *Un cep de vigne remarquable.* — Rarement on trouve des ceps de vigne qui atteignent des proportions colossales comme dans les vignobles de Vert. En voici un exemple : le 14 novembre 1877, je me suis transporté avec deux témoins dignes de foi, sur une propriété de M. André Pramotton sise dans la région du Grand-Vert, près de la Doire, pour constater l'état d'un cep gigantesque, qualité Durasse, qui a déjà eu l'honneur de figurer, comme une rareté, sur les colonnes des journaux. C'est le boa des ceps. Il présente une tige droite, qui grossit en s'élevant. Il mesure à sa base m 0,83 de circonférence. A la hauteur de m. 1,80, là où il se plie pour étendre ses rameaux sur la treille, il forme une masse énorme qui a 1 m. 24 c., de circonférence. Ses branches multiples, et encore vigoureuses, couvrent un espace de 9 m. de largeur, sur 20 m. de longueur. Il a produit jusqu'à 20 hottées de raisins ⁷ dans une récolte. C'est ce que m'a certifié le propriétaire. Je voulus interroger un vieillard de 83 ans, Antoine Bosonin, sur l'âge de cette plante singulièrement remarquable. Il me répondit que, dès sa jeunesse, il l'a toujours vue dans le même état. Il croit même qu'elle ait deux cents ans. Il peut bien deviner juste ; car l'examen raisonné du développement du cep, nous conduit, à peu près, au même résultat.

14° *Inondations.* — Dès que nous sommes sur les bords de la Doire, parlons un peu de ses inondations. Celles du mois d'octobre 1755 et du mois de juin 1756 causèrent des ravages tels que les habitants de deux communes furent mis à contribution, non seulement pour construire de grandes

⁶ Archives de Vert.

⁷ La hottée équivaut à 3 myriagr. et plus.

barrières mais encore pour rétablir sur un long trajet la route royale tendant à Pont S. Martin.⁸

Deux fois en 1846 la Doire devint formidable et laissa de tristes souvenirs de ses débordements : d'abord, au mois de mai durant les jours 17, 18, et 19 ; puis au mois d'octobre, du 18 au 22. Ce fut surtout en ces derniers jours qu'elle eût les plus fortes crues. La plaine de Donnas n'était qu'un grand lac, à l'eau bourbeuse, aux ondes menaçantes, dans lequel étaient plongés et les arbres et les maisons. Du presbytère de Vert on voyait ses flots furieux battre aux pieds des rochers des *Goïlles*. C'était un spectacle navrant, impossible à décrire : prairies, champs, vignes, tout était envahi. De beaux jardins, qui s'étendaient au pied de la chapelle de St-Ours située à l'extrémité du bourg, furent détachés et emportés par la violence des eaux. Le pont, encombré de matériaux, résista deux jours à la force du courant ; puis il céda, partit et disparut. Le bourg allait être submergé et peut-être même détruit. Mais, heureusement, les barrières qui existaient près du pont vis-à-vis de la Chapelle, se rompirent et laissèrent le courant au large du côté de Clapey. Les eaux remplirent quand même les souterrains, les caves, les écuries et même les boutiques ouvertes rez-terre ; elles s'élevèrent jusqu'au premier étage des maisons. Quelle triste situation pour les habitants de Donnas, qui voyaient l'image du déluge dans un jour qui avoisine la fin du monde.

Leurs appréhensions commencèrent à se calmer dès le 23. En effet, les pluies torrentielles et continues ayant cessé, le volume de la Doire diminua insensiblement jusqu'à ce qu'il établit son cours régulier dans le lit habituel qu'il a conservé. Anciennement, il jetait une branche considérable du côté de la route provinciale. On voit encore les digues qui la bordaient et les restes d'un pont qui conduisait du hameau de *La Balma* dans celui de *Lilla* ainsi désigné à cause de sa situation au milieu d'une île. Des terrains bien cultivés remplacent aujourd'hui les champs de graviers abandonnés par la rivière.

Que dirai-je du torrent de Bellet, ou de Lignan, qui a tant de fois désolé la plus belle portion de Dornas ? On lui attribue même d'avoir détruit un ancien village situé à Treby, où l'on trouva, en faisant des excavations, les assises des maisons ensevelies sous d'épaisses couches de graviers. Inoffensif et souvent à sec, après la fonte des neiges, il devient terrible et dévastateur lorsque la tempête éclate sur la montagne de *la Croix Courma*. Il transporte

⁸ Archives de Vert.

alors les terres, les arbres et même les rochers qui s'opposent à sa fureur.

Lorsqu'en 1828 on creusa le puits pour jeter les fondements du clocher de l'Eglise, un témoin oculaire qui vit encore, compta six couches graveleuses de différentes épaisseurs, séparées par de la bonne terre, et entassées, en diverses époques, par les débordements du Bellet.

Plusieurs fois, de mémoire d'homme, ce torrent a ravagé les campagnes en changeant de lit et en creusant de profonds fossés. On se souvient surtout des débâcles de 1831, de 1833, de 1839 et de 1857. En cette dernière année, il traversa les beaux vignobles de Rovarey et amena du gravier jusque sur le pré de la foire. On construisit alors de grandes barrières pour empêcher de nouveaux ravages. Mais en 1868, le Bellet les détruisit, et, comme pour se venger, il remplit de matériaux l'entrée du Bourg. C'est ce qui explique la position enfermée de cette bourgade.

15° *L'âge d'un Châtaigner.* — En 1860, on abattit, dans la région d'Albard de Donnas, un châtaigner, dont le souvenir mérite d'être conservé. Son premier billot n'avait pas moins de 1 m. 80 c. de diamètre, de sorte que sa hauteur dépassait celle d'un homme au dessus de la taille moyenne. Sa coupe transversale présentait un réseau concentrique, si beau que M. le Géomètre Pacifique Favre, qui se trouvait sur l'endroit pour faire une expertise, frappé de la régularité des cercles et de la netteté des lignes, voulut se donner le plaisir de les compter. Il en trouva 360. On sait que chaque année il se forme entre l'écorce et le corps des arbres un nouvel aubier qui durcit et se change en bois. Notre châtaigner aurait donc 360 ans et sa naissance ou plantation daterait de l'an 1600. N'est-ce pas l'âge d'un patriarche ?

16° *Fabrique de Donnas.* — Au couchant du Bourg, dans l'espace compris entre les deux routes, l'ancienne et la nouvelle, se trouve une fabrique importante, où l'on élabore le cuivre, le laiton, et le tombac pour la fabrication des cartouches. Elle appartient aux Frères Selve, qui l'ont achetée d'une société exploratrice quelques années après la mort du Comte de Cavour. Ils l'ont presque entièrement renouvelée et ils ne cessent de l'agrandir encore.

17° *Droit Seigneurial.* — Dans le moyen-âge, le bourg et les terres de Donnas faisaient partie de le Seigneurie de Bard. Mais après le démembrement de ce fief, ils furent unis au domaine du Souverain, jusqu'en 1694. Alors le Duc de Savoie Victor-Amédée II les érigea en comté et en donna l'investiture à un gentil-homme d'Ivrée nommé Enrielli, en témoignage de

reconnaissance pour des services reçus⁹. Après la chute du régime féodal, le vieux manoir seigneurial devint propriété de la Commune. Il est actuellement destiné à l'usage des écoles.

Le quartier de Vert, au contraire, dépendait des Seigneurs de Challant et des conseigneurs de Pont-St-Martin.

18° *Passage de Napoléon I.* — Donnas est encore tout rempli des souvenirs du passage de Napoléon I. Parmi les habitants il s'en trouve plus d'un qui aime à vous dire : « mon père a vu Napoléon traverser à pied notre village ; mon père a eu l'honneur de lui parler. »

Napoléon Bonaparte, premier consul de la République française, traversa le Grand-St-Bernard, avec une puissante armée, le 16 mai 1800, pour fondre sur l'Italie et la soumettre à sa domination. Mais les premières colonnes des escadrons rencontrèrent une vive résistance devant le fort de Bard, qui leur rendait le passage impossible. Bonaparte ne se laissa pas déconcerter par cet obstacle. En habile chef, il explora la situation, pendant que le corps de son armée continuait les opérations du siège. Il reconnut, dans le Vallon de Machaby, un passage détourné et à couvert des projectiles que vomissaient jour et nuit les cent bouches de la forteresse. C'est pourquoi il ordonna de réparer en toute hâte, dans les endroits difficiles, ce chemin qui conduit au col de *la Coù* et de là à Donnas situé de l'autre côté de Bard. Il y fit passer ses régiments d'infanterie et de cavalerie légère, ne laissant, pour soutenir le siège, que la grosse artillerie avec le matériel de guerre. Les chevaux étaient conduits à pas comptés à travers la montagne. En descendant de la Coù, ils trouvèrent une pente si rapide qu'ils creusèrent un large sillon avec leurs fers dans les pâturages de Vérale, petit chalet appartenant à la famille Dalle ; celui de Napoléon avait été confié à un conducteur expérimenté. Mais comme il n'était pas habitué à marcher par des sentiers si escarpés, lorsqu'il arriva au fond des prairies de Vérale, il fit un faux pas, il tomba de tout son poids sur la poitrine et roula jusqu'au lieu dit le *Cornaley*, sans qu'il fut possible de le retenir. Plusieurs autres chevaux périrent aussi en différents endroits, que les habitants savent encore désigner. Un fort mulet, qui portait des coffres pleins de monnaie, perdit l'équilibre en descendant *l'escalier de la Cornà*, roula par des précipices et y répandit les deniers de la troupe en finissant son service. Dernièrement encore des bergers trouvèrent quelques pièces de cette monnaie.

⁹ Casalis. Dict. géog. fasc. 21

Napoléon accompagna ses régiments sur la montagne avec les généraux Berthier, Desaix et Bertrand. Il descendit par le sentier de Vérale jusqu'au hameau du *Croux* afin d'inspecter et encourager un corps de troupes qu'il y faisait camper pour battre la forteresse du côté du nord. Il voulut monter lui-même jusques sur la crête des rochers qui dominant Bard, afin d'observer avec une lunette d'approche l'état du siège et d'accélérer le bombardement. Puis il prit le sentier qui passe par *Albard* de Donnas, *Valsorda*, *le Chenail*, *Artada* et *Rovarey*, pour rejoindre l'autre corps d'armée, qui campait à *Lilla*. C'étaient les derniers jours du mois de mai.

Le maire de la Commune, M. André Niccod, demeurait à Rovarey. Informé de l'arrivée du premier consul, il se tint sur la route, pour l'attendre, près de son habitation, avec M. Barthélemy Dalle, son frère Pierre et quelques autres notables de l'endroit. Ce fut M. Barthélemy Dalle qui eut l'honneur de le complimenter au nom de ses collègues. C'était un homme instruit et influent, qui fut plus tard nommé président du Canton, dignité qui correspond à celle d'un surintendant des syndics du mandement. Napoléon, après avoir reçu leurs hommages et répondu avec courtoisie à leurs compliments, leur dit : Hé bien citoyens, comment se comportent mes soldats dans votre commune ? — Pour le moment nous n'avons pas motif de nous plaindre citoyen consul. Nous espérons cependant qu'il vous plaise nous accorder des sauvegardes, pour nos maisons et celles de notre quartier. — Que voulez-vous, reprit le Consul, la guerre est un fléau ! Mais soyez tranquilles, je vous donnerai, pour sauvegardes, des hommes de poids. Il fut ensuite invité par le Maire à entrer dans son verger pour y respirer quelques instants à l'ombre des cerisiers : car il faisait une chaleur étouffante. C'est là que M. Niccod eut l'honneur de lui présenter une coupe de son meilleur vin de Donnas. Mais Napoléon, l'ayant acceptée, se contenta de l'approcher de sa bouche puis il l'offrit aussitôt à ses généraux qui n'eurent aucune crainte d'y tremper leurs lèvres desséchées et de savourer le fumet framboisé de ce vin bienfaisant. Il serra ensuite la main au maire, lui exprima son contentement et le quitta en lui disant : « J'accepterais volontiers un petit panier de ces cerises blanches et rouges que je vois sur vos cerisiers. » « Je me ferai un plaisir de vous l'offrir, citoyen consul », lui répondit M. Niccod, qui ne tarda pas à le lui envoyer dans le camp.

Monsieur Barthélemy Dalle accompagna Napoléon jusque sur la grande route, près de la Chapelle de Martorey, où il l'aida à monter à cheval en tenant l'étrier. Bonaparte garda un bon souvenir de ce gentilhomme. En ef-

fet, à l'occasion de son mariage avec Marie Louise, il fit adresser une lettre signée de sa main au président Barth. Dalle pour l'inviter à ses noces qui eurent lieu à Paris, en lui remettant un bon de 2000 francs pour les frais de voyage et d'étiquette. Mais Dalle déclina l'honneur du rendez-vous en alléguant son grand-âge et l'éloignement de la capitale. Ha ! s'il y avait eu le chemin de fer !

La coupe qui a été honorée d'un baiser de Napoléon le Grand, après avoir été longtemps conservée dans la maison de M. Niccod, fut regalée par ses héritiers, en 1855, à M. le Colonel Bocca-Badati, commandant la forteresse de Bard.

Mais, voici un incident qui arrêta, quelques instants encore, les pas du premier Consul. Dans la région de Torgnon, tout proche de la route de Pont-St-Martin, gisait depuis longtemps un énorme bloc de rocher, qui descendu de la montagne, avait pris son possesseur dans une propriété de la famille Allasina. Au pied de ce rocher, on apercevait du chemin une porte garnie de clous à grosse tête, serrée avec un verrou de forteresse, et à moitié enfouie dans la terre. Au dessus de cette porte était gravée, sur la pierre, le millésime de 1744. Ne fermait-elle pas l'entrée d'une cave bien dotée ? C'est ce que supposa un peloton de soldats qui se mirent en mesure de l'enfoncer pour satisfaire leur cupidité aux dépens du père Allasina. Celui-ci, souverainement indigné, fit parvenir ses plaintes jusqu'aux oreilles de Bonaparte, qui ne dédaigna pas de s'arrêter pour constater, par lui-même, les dégâts et les *rapiamus* commis dans la cave par ses soldats, et il voulut en dédommager amplement le propriétaire avant d'aller plus loin.

Ami lecteur, arrêtons-nous aussi quelques instants, pour donner une attention particulière à cette cave, qui a été honorée d'une visite de Napoléon le grand. M. le Chevalier et Docteur Baraing, qui en est aujourd'hui propriétaire, nous montrera volontiers l'usage qu'il en sait faire ; car il vient de construire, contre le rocher, une jolie maison de campagne, et de transformer en verger et en vignoble le terrain inculte et rocailleux qui l'environnait. Et tandis qu'il remplit la coupe de son vin délicieux *de Torgnon*, je vous ferai remarquer une voûte unique je crois, dans le monde. Elle est presque ronde, avec un diamètre de 9 mètres, et formée d'une seule pièce qui paraît avoir été travaillée à dessein, sans toutefois avoir reçu un seul coup de ciseau. Elle repose, comme un immense plat renversé, sur des murs de soutènement maçonnés contre le terrain.

Si les bustes de Napoléon I étaient encore en vente, j'oserais conseiller à

M. le D^r Baraing d'en acheter un, pour le placer sur la porte de cette cave fameuse, afin de perpétuer le souvenir de la visite qu'y fit en 1800, le conquérant du monde.

Pierre-Louis Vescoz

Vestiges d'une route antique, dite des Salasses, sur Donnas*

1882

Lorsque, il y a deux ans, la *Feuille d'Aoste* publiait mes *Notices Historiques* sur la Commune de Donnas, M. l'archiprêtre Dalbard, curé de Valpelline, voulut bien m'écrire pour me signaler les vestiges d'une route très ancienne, qui traversait la colline de Donnas, vers la limite supérieure de la zone des châtaigniers. « D'après la tradition transmise par les vieillards, que j'ai connus dans mon jeune âge, ce sont, me dit-il, les restes de la route des Salasses, laquelle aurait précédé celle que les Romains construisirent à travers les rochers de Bard. »

Aussitôt que j'appris cette nouvelle, je voulus m'informer si les vestiges signalés existaient encore et si la voix publique continuait à les attribuer aux Salasses. Je me rendis donc à Donnas avec l'intention de m'adresser à quelques personnes capables de me fournir des renseignements exacts. Je rencontrai par hasard M. l'expert Mangola, qui connaît parfaitement la topographie de sa commune. Je ne pouvais faire une meilleure rencontre.

Après avoir accepté la prise de tabac, qu'il offre si volontiers aux personnes de sa connaissance, je lui fis connaître le but de ma promenade. Voici, en substance, notre conversation : « Les vestiges de cette route ancienne, me dit-il, existent encore en plusieurs endroits. Si vous le désirez, je me ferais un plaisir d'aller vous les montrer. Mais il nous faudra monter jusqu'au Sanctuaire de N.D. de la Garde, à Perlo, et de là, revenir sur Donnas, en suivant les traces de cette route, qu'on ne retrouve plus que par intervalles, sous des touffes de châtaigniers ou de chênes, tantôt entre des ravins, tantôt sur quelques plateaux élevés. — N'importent les difficultés, lui répondis-je ; j'accepte volontiers votre proposition et nous irons ensemble voir ces restes de l'antique route des Salasses. » Aussitôt nous fixons le jour du rendez-vous.

* Testo presentato alla *Société académique religieuse et scientifique Saint-Anselme* nella seduta del 18 ottobre 1882 con il titolo *Vestiges d'une route antique de la Basse Vallée, attribuée aux Salasses* e pubblicato sul bollettino n. XIII della *Société*, 1883.

Au jour dit, M. Mangola vint me trouver à Pont-Saint-Martin. Nous fûmes bientôt en route. Tandis que nous gravissons la colline de Perlo, mon compagnon de promenade, se plaît à m'indiquer la direction qu'aurait eue, d'après la tradition, cette route très ancienne qu'on attribue aux Salasses, et qui mettait en communication la vallée de la Doire avec la vallée de l'Hellex, et peut-être avec la Canavais, avant que cette contrée fût occupée par les Romains.

A partir de Carema, me dit-il, le chemin des Salasses passait par le hameau de *Cappella-ferrà*, montait par celui de *Stillian* et s'avancait dans la vallée de l'Hellex, soit Valleise, en suivant la berge gauche du torrent jusqu'au lieu dit Réchanté. De là, il se repliait pour revenir sur la rive droite par le pont de *Moretta*. Il conduisait ensuite, par plusieurs lacets au travers des précipices¹, jusqu'à la *Villa* chef-lieu de Perlo, et de là jusqu'au hameau, appelé aujourd'hui, de La Garde, puis il traversait horizontalement la côte de Donnas en passant par les *Places*, *Plandemana*, *Pioles*, *Albard* de Donnas, *Albard* de Bard, et descendait par les *Salvages* pour aboutir à la plaine d'Arnaz. »

Après une heure de montée, nous arrivons au hameau de la Garde, nous présentons nos hommages de respect et de confiance à la Vierge du Sanctuaire, puis nous contournons le hameau et nous prenons un mauvais sentier qui conduit vers le nord, dans les champs. A la distance de deux cents pas, environ, de la dernière maison, nous marchons déjà sur les premiers vestiges, bien conservés, de la route que nous cherchons. Cette route est, ici, tracée en partie sur le roc, qui effleure le sol, et en partie sur le pavé. Je m'empresse de mesurer sa largeur sur le roc où elle est nettement marquée, puisqu'elle a été creusée par le fer, et je l'ai trouvée de 2 mèt. 30 cent. La longueur totale de ce premier tronçon est de 16 mètres ; puis il disparaît sous des décombres de pierres, que nous appelons vulgairement *Clapey*.

Après avoir traversé ce *Clapey*, qui est entremêlé de feuillages, nous ne tardâmes pas à rencontrer un autre tronçon, assez bien conservé mais plus court que le précédent. Sa largeur, que je mesurai du bord du mur qui supporte le pavé, jusqu'à l'autre bord taillé dans le roc, est aussi de 2 m. 30 cent.

En suivant la direction indiquée par M. Mangola, je pus retrouver les

¹ C'est peut-être là qu'il faut chercher l'étymologie du mot Perlo, *periculum*, qui signifie passage difficile, dangereux.

vestiges de cette ancienne route en cinq ou six endroits, et partout je constatai la même largeur, de m. 2,30, excepté sur le plateau des Places, où elle est plus large, et où le pavé est bordé de pierres droites et ombragé par des châtaigniers séculaires.

Après cette excursion, nous redescendîmes à Donnas, où mon guide bienveillant voulut me faire goûter du vin exquis de sa vigne, vin qui me fit oublier la fatigue et me donna des ailes aux pieds pour retourner à Pont-Saint-Martin.

Il est donc hors de doute qu'au travers de la côte de Donnas, il y a des vestiges d'une route très ancienne, et assez importante, qui faisait communiquer la vallée principale de la Doire, avec la vallée secondaire dite de l'Hellex, et avec le Canavais, qui confinait à ce torrent.

Cette route, dont on ne retrouve plus que quelques traces, sera-t-elle réellement l'œuvre des Salasses ? Je m'empresse d'exposer les motifs qui me portent à le croire ? Au premier coup d'œil que vous jetez sur l'état actuel du bassin de Donnas, vous ne sauriez vous expliquer pourquoi les Salasses auraient tracé cette route au travers des monts et des ravins, vers le sommet de la côte, au lieu de la construire plus bas au pied de la colline et sur des terrains cultivés. Mais que de changements a dû subir la localité de Donnas, dans l'espace de vingt siècles qui nous séparent de l'époque des Salasses ! En considérant les bouleversements causés par des alluvions, les difficultés et même les dangers que les premiers habitants de notre vallée auraient rencontrés en construisant la route principale au pied de la colline, vous serez convaincus que la direction la plus sûre et la plus raisonnable, qu'ils devaient choisir pour la voie de communication, est vraiment celle qu'ils ont suivie.

D'abord, il est certain qu'au sortir du détroit de Bard, la Doire projetait anciennement une branche considérable vers la région de Martorey, qui s'étend au levant de l'église de Donnas, et cette branche, qui n'existe plus aujourd'hui, occupait tout le terrain que parcourt actuellement la route provinciale, depuis le bourg jusqu'à proximité du hameau de *Ronc-de Vacca*. On voit encore les restes des anciennes digues qui bordaient son cours du côté de *Lilla* ², ainsi que les restes d'une culée du pont qui conduisait du pe-

² Ces murs, faits en bonne maçonnerie, ont été presque entièrement démolis en 1883, pour servir de matériaux à la construction du chemin de fer.

tit hameau de la *Balme* à celui de *Lilla* ³. M. le prieur Gal croit que la construction de cette culée remonte à l'époque romaine ⁴. Tout près de Ronc-de-Vacca, au lieu dit le Pontet, on remarque les marques de l'ancien lit, dans lequel on vient de construire un conduit en pierres, pour donner écoulement aux eaux qui s'infiltrèrent à l'époque des grandes crues de la Doire, et y produisent des marécages. De plus, il n'y a qu'une trentaine d'années qu'on a rendu à la culture les champs de graviers, qui occupaient la branche desséchée de la rivière. Il est donc évident que cette branche de la Doire rendait très difficile la construction d'une grande route à un peuple qui n'avait ni la force, ni l'industrie de Romains.

En second lieu, il n'y a pas de doute que le torrent du Bellet, dont le lit touche à l'entrée orientale du bourg, n'ait parcouru et ravagé tout le coteau de Rovarey. Il suffit, pour s'en convaincre, d'y jeter un coup d'œil du sommet de quelque tertre de rochers, qui s'élèvent au couchant, du côté de Bard. De là, on voit la montagne de la *Croix Courma*, qui domine tout le bassin, au nord, étendre ses flancs déchirés en forme d'éventail. Ces ravins nombreux recueillent les eaux des grandes pluies et les réunissent au pied de la montagne pour former le Bellet, qui devient terrible et devastateur. Il transporte alors les terres, les arbres et même les rochers qui s'opposent à sa fureur. Qui peut dire combien de fois, à travers les siècles, ce torrent a fait changer d'aspect à la plus belle portion de Donnas ?

Lorsqu'en 1828 on creusait le puits pour jeter les fondements du clocher de l'église paroissiale, un témoin oculaire, qui vit encore, compta six couches de terrain d'alluvion, entremêlées de terre cultivable. Il n'est pas rare que les propriétaires, tout en déchirant la surface du sol pour planter la vigne, ou construire des murs, ne mettent à découvert les arrasements des anciennes maison détruites, et même des instruments, tels que tables de pressoir en pierre, etc. Par exemple, lorsque M. J. B. Dalle fit creuser le terrain, il y a environ 25 ans, pour jeter les fondements de la maison qu'il habite, ses ouvriers découvrirent l'entrée d'une petite cave, à moitié remplie de terre limoneuse, dans laquelle ils trouvèrent le squelette d'une chèvre et un instrument de fer, vulgairement appelé *piolet*. Cette petite cave ou étable, que j'ai eu la curiosité de visiter moi-même, communique maintenant avec la cave

³ Ce nom vient de *Isola*, île qui se trouvait entre les deux branches de la rivière.

⁴ *Coup d'œil sur les Antiquités Romaines.*

de la maison neuve. Or, il faut observer que la maison susdite est bâtie sur la partie la plus élevée de Rovarey.

Dernièrement encore (avril 1881), lorsque les ouvriers de l'entreprise Medice emportaient la terre du pré de la cure, au lieu dit Martorey, pour faire le terrassement du chemin de fer et de la gare, ils mirent à découvert les fondements d'une vaste maison, dont la coupe transversale du midi au nord ne mesurait pas moins de 23 mètres. Un escalier interne, construit en hélice autour d'une colonne formée avec des briques arrondies, donnait entrée dans une salle spacieuse, dont le pavé était un béton composé de briques pilées et de chaux. Ce pavé touchait à des murs bien cimentés, et était recouvert d'une couche de terre cultivable de l'épaisseur d'un mètre. Je regrette de n'avoir pu le mesurer dans toute son étendue. Je ne l'ai fait que dans la partie visible entre les couches de terre qu'on bêchait et qu'on emportait. Il avait alors 7 mètres de long sur 5 de large. Mais il était beaucoup plus grand auparavant. J'ai appris de l'assistant que les ouvriers découvrirent ensuite une grande vasque bien cimentée, de forme circulaire, d'un diamètre d'environ 4 mètres et d'une profondeur de m. 1,20. Elle était munie d'un tube en plomb de la longueur de 60 centim. Était-ce une baignoire, ou tout simplement un réservoir d'eau ? C'est ce que je ne puis décider. Pêle-mêle dans la terre, se trouvaient quelques ustensiles de cuisine, du charbon, et des squelettes humains. Tout a été considéré comme matériaux bons à relever la ligne du chemin de fer, excepté une agrafe d'argent et le tube de plomb, qui ont été recueillis par un des assistants⁵. Ces découvertes et plusieurs autres de même genre ne portent-elles pas à croire qu'à une époque très reculée le Bellet coulait au levant du côté de Rovarey et allait s'unir avec la branche éteinte de la Doire près de Ronc-de-Vacca ?

Voilà un autre obstacle à la construction de la route primitive au pied de la colline.

En voici un troisième. Le torrent *Hellex*⁶, l'un des plus grands affluents de la Doire, a fait aussi ses évolutions. Au sortir des gorges de Perlo,

⁵ Les fondements mis à découvert ne seraient-ils pas ceux de la *Maison du Refuge* pour les lépreux, dont parle M. le chanoine Marguerettaz dans ses mémoires si intéressants sur les *Anciens Hôpitaux* de la Vallée d'Aoste ?

⁶ Ce torrent était appelé *Esia* par les Romains : de là vient le nom de la *Valleise* ou *Vallis Esiae*. Dans les chartes du Moyen-Age, il était désigné sous le nom de *Heylex*, ou *Ellex*. - Aujourd'hui, on l'appelle généralement le *Lys*, surtout dans les cartes géographiques et dans les guides des voyageurs. *Lys* vient de *Liso* mot patois de Gressoney, qui signifie cours d'eau.

et à une petite distance du Pont-Romain, il jetait, vers le couchant, une branche qui allait se joindre avec les eaux de la Doire près de Ronc-de-Vacca. La configuration du terrain, et les découvertes qu'on y a faites, le prouvent. D'abord le bourg-neuf de Pont-Saint-Martin est bâti dans un enfoncement prolongé qui n'est autre que l'ancien lit du torrent. C'est ce qu'on reconnaît, lorsqu'on fait des excavations pour bâtir de nouvelles maisons : on extrait du sable et du gravier usé par l'action des eaux. On trouve, à la profondeur de quelques mètres, des objets en fer et en pierre. Ainsi, lorsqu'en 1878, on fit les excavations pour la construction de la Salle d'Asile, on rencontra dans une couche de gravier, à la profondeur de 3 mètres, deux grandes pierres carrées et travaillées avec le fer, lesquelles ressemblent assez aux moëllons d'un arc. La Direction de l'établissement les fit placer à la base du mur du corridor souterrain, à la place où elles ont été trouvées et ordonna de les laisser visibles, en mémoire de leur découverte. Comme j'observais que les prairies, qui s'étendent au couchant du bourg de Pont-Saint-Martin, sont divisées par de longs murs construits parallèlement avec des pierres de torrent, je voulus me rendre raison de ces constructions singulières qui n'ont pour but ni de protéger les propriétés ni de servir de limites. Je partis donc pour aller les examiner. Je suivis ce dos de terrain qui se prolonge depuis l'église jusqu'au delà des dernières habitations de la bourgade, puis je m'avançai à travers les prairies, en observant le rapport que ces murailles pouvaient avoir entre elles. A mesure que j'avançais, je constatais que la plus écartée de la grande route ne pouvait être que l'ancienne digue du torrent, et que les autres intermédiaires n'avaient été élevées que pour débarrasser le terrain des pierres qui en empêchaient la culture. Quoique cette digue soit considérablement ruinée, elle ne décrit pas moins une ligne tortueuse qui se prolonge jusqu'à la rencontre du bras mort de la Doire, près du Pontet. Il me sera donc permis de conclure qu'en ce lieu les eaux de l'Hellex se confondaient avec celles de la Doire, et transformaient en plaine marécageuse ces belles et fertiles campagnes que la route provinciale traverse aujourd'hui. Ainsi, dans cette gracieuse localité, où nous voyons croître le maïs et les arbres fruitiers, les Romains n'auront rencontré que des touffes d'*aulnes* et de *donax* ou roseau à flèches, qui aura laissé son nom à l'endroit.

A toutes ces raisons que me fournit l'étude topographique des lieux, j'en ajoute une autre que je trouve dans les habitudes stratégiques des Salasses. Personne n'ignore que les premiers habitants de nos montagnes vivaient

en continuelles hostilités contre les Romains qui s'efforçaient de les soumettre à leur domination et s'emparer de leur contrée. Fiers de leur indépendance, les Salasses ne négligeaient rien pour conserver l'avantage de leur position. Ils préféraient donc communiquer entre eux par des chemins élevés et tortueux, plutôt que d'aplanir les voies à la cupidité des Romains, leurs implacables ennemis.

Indice

Avant-propos	5
Prefazione	7
R. Viot, <i>Des bourgs de Bard et Donas</i> (dalla <i>Chronologie du Duché d'Aouste</i>), prima metà del sec. XVII	11
Anonimo, <i>Rupes Donacii</i> (dalla <i>Vallis Augustae compendiaria descriptio</i>), seconda metà del sec. XVII	12
Anonimo, <i>Description du chemin d'Annibal taillé dans le roc entre la Val d'Aouste et le Canavese</i> (dal <i>Nouveau Théâtre du Piémont et de la Savoye</i>), 1700	13
J.-B. de Tillier, <i>Hona et Vert seigneuries, Donas comté</i> (dall' <i>Historique de la Vallée d'Aoste</i>), 1737	19
L.F. Gatta, <i>Il vino di Donasso</i> , (dal <i>Saggio sulle viti e sui vini della Valle d'Aosta</i>) 1833.	22
D. Casalis, <i>Donas</i> (dal <i>Dizionario geografico-storico-statistico-commerciale</i>), 1840	24
E. Aubert, <i>Donnas</i> (da <i>La Vallée d'Aoste</i>), 1860	27
L.-C. Gérard, <i>Donnas et Vert</i> (da <i>La Vallée d'Aoste sur la scène</i>), 1862.	31
A.-N. Marguerettaz, <i>Hôpitaux de Donnas</i> (da <i>Anciens hôpitaux du Val d'Aoste</i>), 1879	33
P.-L. Vescoz, <i>Donnas</i> (da <i>Notices statistico-historiques sur les communes du Duché d'Aoste</i>), 1880	65
P.-L. Vescoz, <i>Vestiges d'une route antique, dite des Salasses, sur Donnas</i> , 1882	80

Finito di stampare
nel mese di dicembre 1984
presso le
Industrie Grafiche Editoriali Musumeci
Quart (Aosta)